A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Z 4946

BIBLIOTHÈQUE
"Les Fontaines"
S J
60 – CHANTILLY

Digitized by Google

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROY.

JANVIER 1724.

QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
GUILLAUME CAVELIER, fils, ruë S. Jacques, au Lys d'Or.
NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

MDCC. XXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

Digitized by Google

Digitized by Google

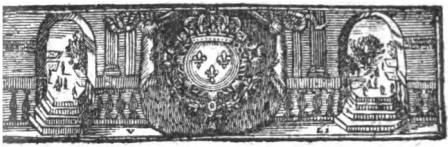

AU ROY,

ECOLE SAINTE GENEVIÈVE · B·D·G

SIRE.

Le Mercure de France, qui contient l'histoire journaliere de la Nation, ne peut paroître plus heureusement pour le public, & pour ses Auteurs, que sous

Digitized by Google

les glorieux auſpices de VOTRE MAJESTE'; la bonté que vous avez, SIRE, de nous le permettre, & d'agréer que nous venions tous les mois vous offrir, comme un juſte tribut, le fruit de nôtre travail, nous animera de plus en plus, & nous engagera particulierement à ne rien preſenter à VOTRE MAJESTE' qui ne puiſſe lui plaire, ou l'amuſer agréablement. C'eſt, SIRE, par ces diſpoſitions que nous nous flatons de pouvoir meriter la grace de vôtre Royale Protection, & que nous oſons nous dire avec le plus profond reſpect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTE',

Les plus humbles, les plus obéiſſans, & les plus fideles ſerviteurs & ſujets,
Les Auteurs du Mercure.

A Paris, le premier Janvier 1724.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

LE Titre de Mercure de France que nous donnons aujourd'hui à nôtre Journal, au lieu de celui qu'il avoit orté depuis son institution, ne doit pas ire craindre que nous voulions en re-ancher ces matieres agréables qui font nt de plaisir au monde galant & poli. e n'est point là nôtre dessein; nous cher-bons à ajoûter des beautez à nôtre ou-rage, plutôt que d'en retrancher; mais our mettre nôtre Mercure à la portée de utes sortes de personnes, nous renonçons un titre qui sembloit le consacrer aux unes gens, & aux Dames exclusive-ent à tous autres Lecteurs. Les plus se-ieux, & les plus enjoüez y trouveront galement de quoi s'occuper, & de quoi amuser. Rien de trop libre n'entrera dans ôtre ouvrage, mais nous n'en exclurons ien de ce qui nous paroîtra fin & déli-at; nous y insererons même un nouvel rticle de bons mots, dont nous allons onner un essai pour Etrennes dans ce ommencement d'année. Nous prions tous eux qui prendront quelque interest au Mercure, de vouloir bien nous faire part les choses qui viendront à leur connois-ance sur ces matieres: bons mots, repar-

Digitized by Google

ties vives & piquantes, contes facetieux, naïvetez plaisantes, Pasquinades ingenieuses, sans aucune maligne application; pensées choisies, questions curieuses, traits d'histoire interessans & de morale instructive; jeux de mots, Griphes, Logogriphes, &c. Ce nouvel article ne sera peut être pas le moins lû de nôtre Journal; tous les hommes de quelque condition, & de quelque âge qu'ils soient, se portent naturellement à ce qui les réjoüit; Erasme aimoit si fort les bons mots & les bons contes, qu'il rioit de ceux mêmes qu'on faisoit, & qu'on disoit de lui. Tantam vim, *disoit-il*, habet lepos & jucunditas sermonis, ut etiam in nos aptè tortis dicteriis delectemur. *Toûjours bien entendu que nous n'employerons rien de licentieux, & qui puisse blesser les mœurs.*

Au reste, comme les sentimens, & les inclinations du Roy sont au dessus de son âge, & qu'il n'y a point de mois que le Mercure ne puisse rapporter quelque action, ou quelque discours remarquables de Sa Majesté, nous redoublerons nos soins pour ne rien oublier qui puisse servir un jour à l'histoire de ce jeune Monarque. La posterité nous sçaura gré de lui avoir transmis jusqu'aux moindres particularitez d'une vie que chaque jour distingue par quelque trait de vertu. Quelle gloire pour

le

Digitized by Google

le Mercure d'en être le premier Heraut.

Obligez d'écrire rapidement, & sur la foi de Memoires, souvent peu corrects, nous sommes, de tous les Auteurs, les plus exposez à n'être pas aussi exacts que nous le souhaiterions; c'est pourquoi nous declarons ici que nous recevrons toûjours avec beaucoup de docilité les observations critiques qu'on fera sur nôtre ouvrage; nous ferons plus, nous les mettrons à profit dès qu'elles nous paroîtrons raisonnables; & nous n'épargnerons pas même les retractations & les reparations convenables. Le public y gagnera, & nous n'y perdrons rien.

Nous finissons cet avertissement par une nouvelle protestation de nous éloigner toûjours également de la satyre, & de la flaterie au sujet des personnes, & des ouvrages dont nous aurons à parler; nous esperons pourtant qu'on voudra bien nous permettre un peu de critique. Quand elle est juste & menagée, loin de faire du tort, elle instruit même ceux sur qui elle porte, & ne leur fait sentir quelques défauts que pour rendre leurs ouvrages plus parfaits. Il y a un genre de loüanges qui produit un effet tout contraire; l'experience nous l'apprend tous les jours. Nous tâcherons de tenir un juste milieu entre ces deux extrêmitez, mais s'il faut pancher de quel-

Digitized by Google

que côté, nous nous proposons d'être plus retenus sur les Eloges que sur la Critique. La fade adulation est un défaut contre lequel tout Auteur d'un ouvrage tel que le nôtre, ne sçauroit être assez en garde.

L'adresse generale pour toutes choses est à M. Moreau, Commis au Mercure, chez M. le Commissaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le port, comme cela s'est toûjours pratiquée, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

MER-

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE, *DEDIE' AU ROY.*

JANVIER 1724.

PIECES FUGITIVES, en Prose & en Vers.

REMARQUES sur la Réponse qui a paru dans le Mercure du mois de Novembre dernier à la question : *Si les Chartes qui ne sont point datées, mais munies de Sceaux de personnes illustres, dont le temps n'est pas douteux, peuvent passer pour certaines & autentiques.*

REPONSE.

L'On est d'avis que l'on y doit ajoûter foy, & qu'elles peuvent faire preuve qu'une chose est ancienne.

Digitized by Google

Cet avis, quoique bon en lui-même, est cependant trop vague, & trop general, les raisons sur lesquelles il est fondé supposent le faux, & l'on ne croit pas qu'elles soient jamais admises par ceux qui sont un peu versez dans la connoissance des Chartes.

Il y a un certain milieu à garder en toutes choses. C'est un excès causé par l'ignorance de l'Histoire Diplomatique, & des coutumes des siecles passez, de rejetter absolument toutes les Chartes qui manquent de dattes, de signatures, ou de sceaux; & c'en est un autre de les admettre trop facilement. L'Auteur de la Réponse, est tombé dans celui-ci, qui est bien le moindre; & Mrs de la Justice tombent tous les jours dans l'autre, & en même temps condamnent de faux des pieces, lesquelles avec les conditions qu'ils exigent seroient entierement fausses aux yeux des connoisseurs. Cette erreur vient de ce qu'ils croyent que les anciennes Chartes ne peuvent être bonnes sans les formalitez des Actes d'aujourd'hui, & qu'elles devoient être dressées dans les siecles passez comme elles le sont depuis un certain temps.

Il falloit donc distinguer les lieux, les temps, & les personnes; car suivant ces trois differents rapports il y a des Chartes

tes ſans datte, auſquelles on peut, & on doit ajoûter foy, & d'autres qui n'en meritent aucune. Or l'on peut connoître à peu près le temps d'une Charte ſans datte, par l'écriture, & par les perſonnès qui y ſont nommées. Pour les lieux ils y ſont preſque toûjours marquez.

Chez les Romains tout Acte étoit nul lorſqu'il n'étoit point datté du jour & du Conſulat, *abſque die & Conſule*, & par les Loix des Allemans, (*a*) il étoit défendu d'avoir égard à aucune Charte qui n'étoit pas dattée du jour & de l'an. C'eſt ce qui fait qu'on ne trouve qu'une ſeule de leurs Chartes qui n'ait point de datte : c'eſt la 53e dans Goldaſt. Ainſi les Chartes faites dans les lieux où les Loix Romaines, & celles des Allemans étoient obſervées doivent être dattées, autrement il y a grande apparence qu'elles ſont fauſſes.

Il n'en eſt pas de même de celles des François & des Germains, on en trouve beaucoup ſans aucune datte. (*b*) Perard en a raporté un grand nombre des Ducs de Bourgogne, & même de quelques Evêques, & l'on en voit beaucoup

(*a*) *Leges Alamann. cap.* 42.
(*b*) Perard, pag. 198. 211. 222. 224. & vantes.

de pareilles dans les traditions de l'Abbaye de Fulde.

Mais il faut faire attention que cet usage ne s'est introduit que vers le 10e siecle, & qu'il a fini dans le 13e & cela principalement dans les Chartes des Seigneurs & des autres particuliers; car pour celles des Rois il est très-rare (a) d'en trouver sans datte, au moins dans les siecles dont nous venons de parler, excepté celles qui étoient de peu de consequence, & qui devoient être executées sur le champ. Encore y marquoit-on le plus souvent le mois, & même le jour du mois. Il est vrai que les Chartes des Rois de la premiere race n'ont quelquefois pour toute datte que leur nom, où les années de leur Regne. Il y en a deux de cette premiere sorte dans le supplement de la Diplom. p. 92. L'une est de Clothaire II. & l'autre de Dagobert I. & deux autres dans la nouvelle Histoire de l'Abbaye de S. Germain; (b) sçavoir le Testament de Dagobert qui n'a ni datte, ni signature, & une Charte de Thierry II.

Au reste, il est aisé de distinguer les Chartes des Rois Merovingiens de celles

(a) Mabillon. Diplom. p. 212.
(b) Histoire de l'Abbaye de S. Germain, pieces justif. p. 4. & suivantes.

des

des autres qui les ont suivis, & même celles des particuliers de leur temps, de celles des temps posterieurs; car on observa presque toûjours de leur temps cette formule, *datum quod fecit mensis* N. *dies* N. *anno* N. *Regis nostri*, *compendio in dei nomine feliciter*. Ou bien *datum sub die v. Kal.* &c. ou enfin *facta cessio sub die* &c. Mais la premiere formule étoit plus commune aux Rois, & la derniere aux particuliers. Cette formule varia dès les commencemens de la deuxiéme race, & du Regne même de Pepin. Au lieu de *regni nostri*, on mit *regni Domini*, &c. à la troisiéme personne, & au *datum* ou *data*, &c. On ajoûta *actum*, &c. Il y eut ensuite bien d'autres changemens jusqu'à Charles le Gros qui y ajoûta l'année de l'Incarnation. On verroit peut-être ici avec plaisir toutes les differentes formules des dattes & des conclusions des Chartes des Rois, & des particuliers jusqu'à nos jours; mais ce seroit trop s'écarter, & ce peut être le sujet d'une Dissertation particuliere, en attendant on renvoye à la Diplomatique, où l'on trouvera suffisamment de quoi se satisfaire.

Il n'y a donc presque eu que les particuliers, quelques Comtes, Ducs, & Evêques qui ayent manqué de mettre une

une datte à leurs Chartes. Il s'en voit un grand nombre dans le Trésor des Anecd. dans la nouvelle édition des Diplomes d'Aub. le Mire, & en particulier parmi les pieces justificatives de l'Histoire de l'Abbaye de S. Germain, entre autres une de la Comtesse Eve sans datte, ni signature, laquelle a été donnée vers l'an 849. Cependant ce non usage n'étoit pas absolument universel, même dans l'onziéme & douziéme siecle, puisque l'on en voit plusieurs avec le mois & le regne du Roy, d'autres avec l'année du regne sans mois ni jour, & d'autres enfin avec, *regnante Domino* N. *pontificante* N. *Comite* N. sans en marquer les années.

Il y a une chose qui peut servir à donner quelque ordre à cette diversité si confuse. C'est qu'il ne paroît dans ces deux siecles presqu'aucun Acte sans datte que ceux que l'on appelle *notices*, & qui commencent par ces mots, *notitia, notum sit, noveritis notifico*, & les Statuts & decrets des Abbez, des Evêques, ou de leurs Chapitres. On en trouve beaucoup dans l'Histoire de Saint Germain, & pas une n'est dattée avant l'an 1191. peut-être que ceci n'étoit particulier qu'à la France, puisque pareils Actes faits dans la *Belgique* sont presque

Digitized by Google

presque tous dattez, au moins ceux qui sont raportez dans la nouvelle édition d'Aubert le Mire.

Quant aux Diplomes de nos Rois il y en a plusieurs, principalement depuis le commencement de l'XI. siecle jusqu'à la fin du 13e qui sont dattez de l'année de l'Incarnation, sans mois, ni jour; & d'autres avec le mois sans le jour. Tels sont entre autres deux de Philippe Auguste, raportez dans Perard, page 340. mais l'on n'en trouve aucun sans quelque marque chronologique.

Devant le regne de Charles le Gros les Chartes des particuliers se dattoient en Italie du regne de l'Empereur, du Roy, du Comte, & en même temps de l'indiction. Sous son regne on commença à y ajoûter l'année de l'Incarnation, principalement en Allemagne; (a) ainsi qu'il paroît dans les Trad. de Fulde, page 509. où il y a une Charte dattée de l'an 783. & deux autres de 800. & 802. Mais ce ne sont pas encore les premieres que l'on ait dattées de l'an de l'Incarnation, puisque le continuateur du Recüeil des Diplomes d'Aubert le Mire raporte, page 1126. deux Chartes de Pepin le Gros dit d'Heristel, dattées de l'an 687.

(a) Mabil. Diplom. p.

& 691. de l'Incarnation indict. 4e Le 5. de sa Principauté, &c.

Il y a cependant beaucoup lieu de ne se pas trop fier à ces deux Chartes pour plusieurs raisons qui ne sont pas de nôtre sujet, du moins pour les dattes qui pourroient y avoir été ajoûtées après coup.

En voilà assez pour donner une idée des Chartes dattées, & non dattées, & de celles qui ne le sont, pour ainsi dire, qu'à demi. On voit par là quand elles peuvent faire foy, étant sans datte, & qui étoient les personnes qui negligeoient de les marquer. Examinons à present les raisons sur lesquelles l'Auteur de la Réponse fonde sa décision.

Suite de la Réponse.

Car la Charte, quoique faite pour la même fin, n'approchoit cependant pas de ce que nous nommons aujourd'hui un Acte, on ne s'en est servi que tant qu'il n'y avoit point, ou très-peu de Notaires, &c.

Premierement tout ceci ne dit rien, & ne regarde pas la question proposée, il s'agit des Chartes non dattées, & non pas de celles qui n'avoient point de signature.

Secondement, on ne voit pas pour quelle raison l'Auteur de la Réponse met

met la Charte tout au-dessous de l'Acte de Notaire. Il est vrai qu'on n'y observoit pas les formalitez d'aujourd'hui ; mais celles dont on se servoit ne la rendoient pas moins, pour ne pas dire plus authentique que les Actes de Notaires. S'il s'agit des Chartes de nos Rois, c'étoient leurs Referendaires ou Chanceliers qui en étoient les Notaires ; sous la premiere race les Princes les signoient presque toûjours, & on y apposoit le cachet de leurs anneaux, & ensuite leurs sceaux ; sous ceux de la deuxiéme. Le Prince les signoit de son Monogramme, & en general on peut dire qu'ils n'accordoient, & ne faisoient presque point expedier des privileges que lorsqu'ils tenoient leurs cours plenieres, ou en presence des Grands Officiers de la Couronne, lesquels sont toûjours nommez, & signent dans les Chartes des Rois de la troisiéme race, depuis Louis le Gros. (a) D'où vient cette formule observée dans la suite, *Actum Parisiis*, &c. *astantibus in Palatio nostro quorum nomina subtitulata sunt & signa.* Signum N. Dapiferi S. N. *Constabularii Basiculario nullo S. N. Camerarii data per manum N. Cancellarii*, ou *vacante cancellaria.*

S'il s'agit des Chartes des particuliers,

(a) Mabil. Diplom. p. 204.

outre qu'elles étoient presque toûjours écrites par des Notaires, lesquels quoique sans privilege exclusif étoient veriblement, & par leur profession hommes publics elles étoient ordinairement données, relûës & signées dans des assemblées publiques, *In mallo publico. In generali placito. In conventu Nobilium*, &c. (*a*) Le Seigneur les faisoit publier devant ses pairs, & devant ses Vassaux qui étoient obligez d'être sa caution, il étoit reciproquement la leur; mais d'une autre maniere, ne s'engageant seulement qu'à les contraindre d'executer leurs conventions, & les autres, obligeans pour leur Seigneur, & leurs corps & leurs biens. C'est-là cette servitude dont il est parlé dans les Chartes. (*b*)

Troisiémement, les Notaires publics étoient bien plus anciens, & bien plus communs que l'Auteur ne l'a crû; car outre qu'il en est parlé dans les Loix des Ripuaires sous le nom de Chanceliers, dans les Chartes de Childebert, & de S. Germain, Evêque de Paris (*c*) pour l'Abbaye de son nom; Charlemagne dans le 3. Capitulaire de l'an 803. ordonne,

(*a*) Boüillard, Histoire de l'Abbaye de Saint Germain, pieces justificatives, page 7.

(*b*) *Ad fidejussorēs tollendos.*

(*c*) Histoire de S. Germain, pages 1. & 2.

ut

ut missi nostri scabinios Advocatos, Notarios per singula loca eligant, &c. Depuis ce temps il y en a toûjours eu, & en assez grand nombre; les Evêques, les Abbez & les Seigneurs avoient ordinairement leurs Notaires, ou Chanceliers, qui servoient pour tous leurs Vassaux, car il ne leur étoit pas permis de faire des Chartes, c'est ce qui fait que celles ausquelles ils sont interessez soit pour vente ou donation aux Eglises, sont toûjours au nom du Seigneur, qui donne, ou qui vend comme proprietaire, après avoir marqué qu'un tel son Vassal, *resignavit in manus suas*, &c.

Ainsi les Chartes ne se faisoient point par le premier venu, comme l'Auteur l'insinuë, mais par des Chanceliers ou Notaires qui étoient publics. Et ces Offices étoient exercez communément par des Clercs, ou des Moines qui étoient les moins ignorans de ces temps-là, & qui servoient en même temps de Chapelains à ces Seigneurs.

Il étoit si necessaire pour la validité des Chartes qu'elles fussent écrites par des personnes, dont le nom & l'écriture fussent si connuës, qu'elles fussent censées personnes publiques que le Pape Innocent III. (a) regarde comme nul

(a) Innoc. III. liv. 1. Epist. 35

un privilege de l'Empereur Henry, *quia nec erat publica manu confectum, nec sigillum habebat authenticum.*

Suite de la Réponse.

La negligence avoit tellement pris le dessus, que les personnes de la premiere distinction ne sçavoient pas assez bien écrire pour signer leur nom, ce qui a donné lieu aux sceaux, &c.

Ce n'est point à l'ignorance d'écrire ou de signer que l'on doit l'usage d'apposer des sceaux, & des cachets sur les titres. Cet usage est de l'antiquité la plus reculée. Lorsque Pharaon donna à Joseph le Gouvernement de l'Egypte, (*a*) *tulit annulum de manu sua & dedit eum in manu ejus.* Les Lettres d'Assuerus, Roy des Perses & des Medes, accordées à Esther en faveur des Juifs, (*b*) *annulo ipsius obsignatæ sunt & missæ per veredarios*, &c. Les Romains s'en servoient aussi, ainsi que les Historiens, & les cabinets des curieux qui en sont remplis en font foy. Et nos premiers Rois, dont il s'agit ici plus particulierement ont eu des cachets, ausquels les sceaux ont succedé. On garde encore dans le

(*a*) Genes. 41.
(*b*) Esther. c. 8.

cabinet

cabinet du Roy l'Aneau de Childeric, pere du grand Clovis. Mais ce qui fait voir que ce n'est point pour suppléer à la signature (*a*) qu'on s'est mis à sceler les titres; c'est que les Chartes sous la premiere race de nos Rois, sont presque toutes signées & scelées. Et non-seulement celles de nos Rois, mais encore celles des Evêques & des Seigneurs particuliers.

Il est vrai qu'il y a un temps & des lieux où les sceaux suppleoient aux signatures; mais l'usage de signer & de sceller en même temps étoit bien plus ancien. C'est ce qui paroît certain par le témoignage de Gregoire de Tours qui dit (*b*) que Mummole envoyé par le Roy Theodebert vers l'Empereur Justinien, étant à l'extrémité fit faire son

(*a*) L'on peut ajoûter que les sceaux suppleoient encore moins aux dattes, & que l'Auteur de la Lettre écrite d'Evreux dans le Mercure d'Octobre 1723. quoique bien mieux au fait des Chartes que celui-ci, n'y a pas fait assez d'attention, lorsqu'il a avancé que dans l'onziéme & douziéme siecles, *il n'y avoit pas une Charte qui n'eut son sceau*, &c. il en pourra voir un grand nombre sans dattes & sans sceau dans les Recüeils des Chartes; & en particulier dans les pieces justificatives de la nouvelle Histoire de l'Abbaye de Saint Germain.

(*b*) *Greg. Turon. de Glor. Mart. lib. 1. c. 31.*

testa-

testament, & le fit munir de signatures & de sceaux. *Fecit testamentum suum scribi, munitum subscriptionibus ac sigillis*, &c. Dans le siecle suivant Berthramn, Evêque du Mans fit mettre sur son testament les signatures, & les sceaux de sept personnes illustres. *Septem virorum honestorum subscriptionibus & sigillis.*

Charlemagne signe & scelle la Charte (a) pour l'Abbaye de S. Germain, *manu nostræ subscriptionis subter decrevimus roborare, & de annulo nostro subter sigillare.* Chez les Anglois même les sceaux, quoique communs à tout le monde, au moins depuis Guillaume le Conquerant, ne tenoient pas lieu de signatures, mais bien de Tabellions qui n'y étoient pas en usage lorsque ce Prince conquit l'Angleterre; *quoniam Tabellionum usus* (dit (b) Matthieu Paris) *in eo regno non habebatur.* Cependant il faut convenir que depuis Gregoire de Tours jusqu'à l'onziéme siecle, il se trouve bien des Chartes des Rois, d'Evêques & de Seigneurs qui n'ont aucunes marques de cachets, ni de sceaux. Or la veritable marque qu'une Charte ait été scellée, n'est pas qu'il y ait des trous, par lesquels les

(a) Boüillard. Hist. de l'Abbaye de S. Germain, p. 11.

(b) *Math. Paris. ad an.* 1237.

lacs

lacs ou cordons du sceau auroient été passez, ou quelques restes de cire appliquée dessus; mais c'est lorsqu'il est énoncé dans l'Acte qu'elle a été scellée. Car sans cela les sceaux seroient une preuve de fausseté.

Suite de la Réponse.

L'on se servoit dans le même temps des Chartes parties ou coupées, c'est-à-dire qu'après avoir fait une Charte, on la coupoit en pieces, dont chaque contractant en prenoit une pour la representer lors de l'execution des conventions, &c.

Ceci est dit d'une maniere si décisive, qu'on croiroit que tout cela est vrai, & que l'Auteur a vû de ces Chartes parties; mais il permettra que l'on assure qu'il n'en connoît que le nom, & qu'on n'a jamais coupé en pieces les Chartes comme il s'imagine.

Les Chartes parties ou coupées tirent leur origine des Chartes appellées dans les formules (a) de Marculse *Chartæ paricla & paricula*, parce que c'étoient des doubles copies d'un même acte fait entre deux parties égales *inter pares*, ou plutôt parce qu'elles étoient de pareille forme, grandeur & écriture. A ces Char-

(a) *Marculfi formulæ, lib. 2.*

tes

tes succederent les Chartes parties ou coupées, autrement Chartes endentées, *Chartæ indentatæ*, ou *identatæ*, que l'on appella dans les 11. 12. & 13e siecles Chirographes ou Cirographes. C'étoient aussi deux copies d'un même acte écrites sur une même peau, & de même maniere, entre lesquels on écrivoit en grands caracteres une ligne, qui ne contenoit souvent qu'une partie des Lettres de l'Alphabet, quelquefois une Sentence, & quelquefois le nom du principal des contractans; & l'on separoit ces deux copies, en coupant la peau par le milieu & le long de ces caracteres. A peu près de la même maniere que l'on faisoit les premiers billets de banque, autour desquels on voyoit une partie de plusieurs traits entrelacez.

Ces sortes de Chartes n'etoient gueres en usage que pour les échanges, transactions & accords entre deux ou plusieurs parties, & l'on y marquoit la datte de la maniere qu'on avoit coutume de la marquer dans le temps, & les lieux où elles étoient dressées. Lorsqu'il y avoit plus que deux parties interessées au même Acte, & que l'on étoit obligé d'en faire trois ou quatre copies, on les écrivoit en même temps sur la même peau, & l'on écrivoit l'endenture sur les lignes,

par

Digitized by Google

des jugemens, des transaction

Digitized by Google

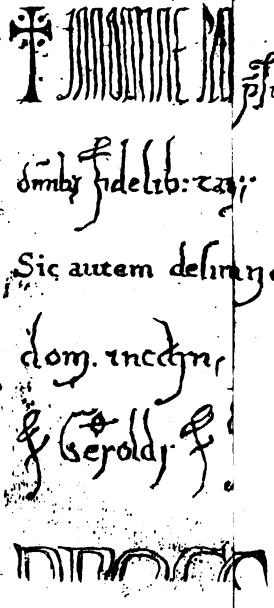

ivoit l'endenture sur les lignes,
par

Digitized by Google

par lesquelles on les devoit separer.

L'Auteur de la Réponse, qui sans doute n'en a jamais vû sera bien aise d'en voir ici une, & il y a lieu d'esperer qu'elle fera plaisir au public, parce qu'elles sont assez rares; on l'a réduite de grande en petite, & l'on n'en a fait copier que le commencement & la fin, ce qui suffira pour en donner une idée, & pour faire voir à l'Auteur que l'on dattoit ces Chartes, & que chaque partie étoit une copie entiere du même Acte. Cette piece dont l'original est dans les Archives de l'Abbaye de Saint Bertin, a pour *endenture*, ces mots DROGO TARWANENSIS EPS. & c'est un accord fait entre cet Evêque & l'Abbé de S. Bertin en l'année 1040.

Suite de la Réponse.

D'ailleurs le sujet dont on composoit la Charte ne rouloit pour l'ordinaire que sur des conventions qui n'avoient pas besoin d'un temps fixé, &c.

On sçait quels sont les sujets des Chartes, c'étoient des privileges accordez aux Villes, aux Eglises, & aux particuliers par les Souverains, des donations faites par eux, ou par les Seigneurs, des jugemens, des transactions, des

Digitized by Google

baux à ferme, &c. Voilà le sujet dont on composoit les Chartes. Or je demande *s'il ne rouloit que sur des conventions qui n'avoient pas besoin d'un temps fixé?* La chose est si claire qu'il suffit d'y faire faire attention. Nous en avons dit assez pour faire voir que l'on ne doit pas ajoûter foy indifferemment aux Chartes non dattées, pour marquer en quel temps, & quels lieux on les dattoit, & on ne les dattoit pas, pour montrer l'antiquité des signatures, des sceaux & des Notaires, & pour expliquer ce que c'étoit que les Chartes parties. Nous esperons que l'Auteur ne trouvera pas mauvais que l'on aît un peu éclairci cette matiere, & que l'on ne se soit pas rencontré de son sentiment.

Nous croyons que le public éclairé pensera comme nous sur le merite de cette piece, il seroit à souhaiter qu'on nous en envoyât souvent de semblables : la Republique des Lettres, & nôtre Journal en particulier y gagneroient infiniment.

L'IM-

Digitized by Google

L'IMMORTALITE PAR LES MUSES.

ODE.

DEscendez de la double cime,
Chastes sœurs : venez m'inspirer.
Je cede à l'ardeur qui m'anime :
C'est vous que je veux celebrer.
Si vous approuvez mon audace,
Tels que ceux d'Homere & d'Horace,
Mes vers vont charmer nos neveux.
C'est vôtre gloire que je chante ;
Accourez donc, Troupe sçavante,
Venez & remplissez mes vœux.

Les plus grands Heros de la terre,
Toûjours avec avidité,
Et dans la paix, & dans la guerre,
Ont cherché l'Immortalité :
Mille Monarques, dont l'Histoire
N'a pas celebré la memoire,
Ont laissé de beaux monumens ;
Ils ont crû que ces Edifices,

A leur ambition propices,
Les feroient triompher du temps.

Vain propos! frivole esperance!
Le temps de tout victorieux,
Bien-tôt, malgré leur résistance,
Les a dérobez à nos yeux.
Les ans aux plus grands noms funestes,
Nous ont enlevé ces beaux restes;
Nous les cherchons: soins superflus!
Mais leur marbre fut-il durable,
C'est un monument déplorable:
Il nous apprend qu'ils ne sont plus.

Jaloux d'obtenir la victoire,
Dans les champs du terrible Mars,
D'autres ont mis toute leur gloire,
A voler dans tous les hazards.
Audace vaine! avec leur vie,
Leur gloire s'est évanoüie;
On ne sçait rien de ces combats,
Où remplis d'une ardeur guerriere,
Couverts de sang & de poussiere,
Ils ont affronté le trépas.

Si

Digitized by Google

Si de vous, Muses, avoüée,
D'un Poëte la docte voix,
A les celebrer dévoüée,
Avoit chanté leurs beaux exploits;
Vantez du couchant à l'Aurore,
Parmi nous ils vivroient encore;
Sans craindre l'injure des ans,
Les faits qu'enfanta leur courage,
Vainqueurs passeroient d'âge en âge
Jusqu'à leurs derniers descendans.

Seriez-vous connus sans les Muses,
Vaillans défenseurs d'Ilion,
Et vous dont les fatales ruses
Causerent sa destruction;
Heros* dont Thetis fut sa mere,
Que serois-tu sans un Homere?
Tes exploits seroient dans l'oubli;
Envain tu fus infatigable:
Sans les vers ton nom peu durable,
Seroit sous Troye enseveli.

C'est envain, ô Sœurs immortelles,

* *Achille.*

Digitized by Google

Qu'un Heros par tout redouté,
Prétend sans l'appui de vos aîles
Passer à la posterité.
Fut-il mille fois plus grand homme,
Que ceux de la Grece & de Rome,
Qu'un Hector, qu'un Agamennon,
Sous sa puissance par la guerre,
Eut-il rangé toute la terre,
Le temps abolira son nom.

Cette Déesse aveugle & triste,
Qui détruit tout dans l'univers,
La mort à qui rien ne résiste,
Ne peut attenter sur vos vers.
Par vous bravent la main des Parques,
Les plus fiers, les plus doux Monarques,
Vous les dérobez à leurs coups;
Ces noires filles des lieux sombres,
Des lieux habitez par les ombres,
N'ont aucun empire sur vous.

Les Heros & les Heroïnes,
Qui vous ont sçû favoriser,
Ont trouvé des bouches divines,

Prêtes

Digitized by Google

Prêtes à les éterniser.
Tu leur fus toûjours favorable,
Grand Roy, * dont le bras redoutable,
Fit par tout triompher les lys ;
Du temps peux-tu craindre l'outrage ?
Reçois un immortel hommage,
Les Muses te doivent ce prix.

Roy, qu'on voit courir sur les traces,
Des Achilles & des Cesars,
Comblez les Muses de vos graces,
Fixez sur elles vos regards.
Justes arbitres de sa gloire,
Seules au Temple de memoire,
Elles font vivre les grands cœurs ;
Sans elles, têtes couronnées,
Ne croyez pas que des années,
Vos noms puissent être vainqueurs.

P. L. S. J.

* *Loüis XIV.*

Digitized by Google

LETTRE écrite aux Auteurs du Mercure pour servir de réponse aux Remarques sur les figures du Portail de l'Eglise de l'Abbaye S. Germain.

VOus avez inseré, Messieurs, dans vôtre Journal du mois de May de l'année derniere, *les Remarques* d'un Auteur Anonyme, *sur les figures du grand Portail de l'Eglise Saint Germain des Prez*, par lesquelles il prétend détruire le sentiment du R. P. Dom Jean Mabillon, qui dit dans ses Annales (*a*) que l'Eglise de S. Germain a été bâtie, & fondée par Childebert I. & que les figures qui sont au Portail de la même Eglise du côté gauche en entrant, sont S. Germain, Clovis, Sainte Clotilde & Clodomir, & au côté opposé, Chilperic, Childebert, Ultrogothe, sa femme, & Clotaire I.

L'Auteur des Remarques refute aussi Dom Thierry Ruinard, qui prétend à la fin de son Edition de S. Gregoire (*b*) de Tours, que les figures qui sont à gauche en entrant representent Saint

(*a*) Annal. Bén. tom. 1. pag. 169.
(*b*) Greg. Turon.

Remy,

Remy, Clovis, Sainte Clotilde & Clodomir, & que celles qui sont à droite, sont Thierry, Childebert, Ultrogothe & Clotaire.

Ces deux sentimens ne sont pas du goût de l'Auteur, parce qu'il prétend 1° que c'est Clotaire, & non pas Childebert, qui a achevé de bâtir l'Eglise, & il cite pour ses garants l'Auteur de la vie de S. Droctovée, (a) & l'Histoire interpolée d'Aimoin, l. 2. c. 29. & 36. & l. 3. c. 32.

2° Il ajoûte que ce Portail étant bien posterieur à la construction de l'Eglise, les figures qui y sont representées ne sont point celles que Dom Mabillon & Dom Ruinard ont prétendu; mais celles de S. Germain, de Pepin, de Bertrade, sa femme, de Charlemagne & Carloman leurs fils, de Childebert, & d'Ultrogothe, sa femme, & de Clotaire.

Voici les raisons qui confirment l'Auteur dans cette idée. 1° La donation du Domaine de Palaiseau, & de ses dépendances faites à l'Eglise de l'Abbaye par Pepin, le jour de la Translation de Saint Germain, & confirmée par Charlemagne en 779. Cette Eglise, selon lui, eut un nouveau Patron en même temps que la France eut des Rois d'une nou-

(a) SS. Ord. S. Bened. tom. 1.

velle race, & les Moines de l'Abbaye, pour éterniser la memoire d'un si grand changement, firent construire un Portail, où ils placerent les figures de ces Princes, en conservant toûjours la memoire de leurs premiers Fondateurs. 2° Le peu de vrai-semblance que l'on ait mis à la porte d'une Eglise les Statuës du pere, de la mere & des freres du Fondateur. *Et à quelle porte d'Eglise*, dit-il, *a-t'on representé ainsi des genealogies* ? 3° Les Couronnes de gloire qui sont derriere la tête des sept figures, ne se mettoient qu'à ceux qui étoient décedez, & que l'on croyoit dans la beatitude; par consequent celui qui n'en a point ne peut être que Charlemagne qui vivoit alors. 4° La difficulté de trouver des Couronnes du sixiéme siecle semblables à celles que portent les figures du Portail de Saint Germain. Enfin le peu de certitude que le tombeau de Fredegonde, qui a une semblable Couronne, soit veritablement d'elle.

Ce sont là, Messieurs, les principaux argumens que l'Auteur des Remarques propose dans vôtre Journal contre les sentimens de Dom Mabillon, & de Dom Ruinart au sujet de ces figures. Il seroit à souhaiter qu'il eut apporté des autoritez tirées de bons Auteurs, au lieu de

ses

ses simples conjectures qui ne peuvent servir de preuves dans les difficultez dont il est ici question.

Dom Jacques Bouillart, qui vient de mettre au jour l'Histoire de l'Abbaye de Saint Germain des Prez a répondu dans son ouvrage aux objections que l'on vient de raporter. Il prouve d'abord que l'Auteur des Remarques s'est trompé considerablement, en citant la vie de Saint Droctovée, & l'Histoire interpolée d'Aimoin, & qu'il n'y a pas un seul mot dans les endroits par lui citez où il soit marqué que l'Eglise fut achevée par Clotaire. Dom Bouillart prouve au contraire par les mêmes Auteurs, que Childebert acheva cet Edifice avant sa mort, & que Saint Germain la dédia, à la sollicitation de Clotaire, le jour même des funerailles de Childebert.

Pour ce qui est du Portail, le même Auteur soutient qu'il est aussi ancien que l'Eglise : sa situation sous la grosse tour, faisant corps avec elle, le goût du temps, le jugement qu'en ont porté jusqu'à present les personnes sçavantes dans la connoissance des anciens monumens, sont des autoritez plus que suffisantes pour prouver ce qu'il avance.

L'Historien de Saint Germain répond aussi à l'Auteur des Remarques, sur ce

Digitized by Google

qu'il avance que l'Eglise de l'Abbaye eut un nouveau Patron, après la Translation de Saint Germain. Il avouë que Pepin donna alors le Domaine de Palaiseau, & ses dépendances avec une entiere franchise de tous peages, & que cette donation fut confirmée par Charlemagne en 779. mais il nie que l'Eglise ait eu dans cette occasion un nouveau Patron, & que les Moines de S. Germain ayent fait construire un Portail pour y placer les Statuës de S. Germain, de Pepin, de Bertrade, &c. pour éterniser la memoire du grand changement arrivé en France. Il prouve d'une maniere solide & convaincante que l'Eglise, quoique dédiée en l'honneur de Sainte Croix, & de Saint Vincent, a eu aussi le nom de Saint Germain dès la mort du même Saint, à cause des frequens miracles que Dieu operoit à son tombeau, nom qui lui est resté dans les siecles suivans. Il cite pour ce sujet le testament de Bertrant, ou Bertieram Evêque du Mans, S. Gregoire de Tours, Saint Ouen, Archevêque de Roüen qui a écrit la vie de Saint Eloy, l'Auteur de la vie de Sainte Batilde, & plusieurs Chartes très-anciennes, qu'il a mises parmi les preuves à la fin de son Histoire. Il soutient de plus que l'Eglise de S. Germain n'a eu que

deux

deux dédicaces, la premiere faite par Saint Germain, & la seconde par le Pape Alexandre III. en 1163, & que dans ces deux dédicaces il n'est fait mention que de Sainte Croix & de Saint Vincent. Or comme l'on ne donne un Patron aux Eglises que dans cette ceremonie, Dom Bouillart demande à l'Auteur des Remarques qu'il lui fasse voir une autre dédicace faite en 754. ou environ, dans laquelle l'on ait changé le nom de Saint Vincent, ou ajoûté celui de Saint Germain.

Quant à la seconde objection, qu'il n'est pas vrai-semblable que l'on ait placé à la porte d'une Eglise les Statuës du pere, de la mere & des freres du Fondateur, Dom Bouillart répond que ce n'est pas une chose inusitée, puisque l'on en voit de semblables au Portail de Nôtre-Dame la Réposte, dont l'Auteur même des Remarques fait mention, & dont il paroît reconnoître l'antiquité.

Enfin l'Auteur de l'Histoire de Saint Germain dit que l'Auteur des Remarques fait une question inutile, lorsqu'il demande à quelle porte d'Eglise a-t'on representé ainsi *des genealogies* ? puisqu'il les admet lui-même dans le Portail de S. Germain, en disant qu'il *s'imagine y voir Pepin, Bertrade, sa femme,*

Char-

Charlemagne & Carloman ses fils. N'est-ce pas là en effet une genealogie à sa maniere, & suivant ces propres idées.

Un des principaux argumens de l'Auteur des Remarques est, comme on l'a déja dit, que ces Statuës du Portail de Saint Germain ont des Couronnes de gloire, qui ne se mettoient qu'aux personnes décedées, que l'on croyoit dans la beatitude, d'où il conclut que la huitiéme Statuë, qui n'en a point, represente Charlemagne qui vivoit encore alors, & par consequent que le Portail de Saint Germain n'a été construit que de son temps.

Dom Bouillart lui répond que les Couronnes de gloire se mettoient aux vivans aussi bien qu'aux morts, d'où il conclut que ceux qui sont representez au Portail de Saint Germain, pouvoient être vivans dans le temps de sa construction. Il donne plusieurs exemples de cet usage. (*a*) L'Empereur Trajan est representé deux fois dans l'Arc de Constantin, qui est à Rome, comme vivant avec une Couronne de gloire derriere sa tête. (*b*) Dans les siecles suivans l'Empereur

(*a*) V. l'Antiquité expliquée, &c. tom. 2. p. 186. & tom. 3. pagg. 325. 330. & tom. 4. p. 167.

(*b*) *Ibid.* Supplement.

Valen-

Valentinien II. paroît avec une Couronne de gloire faisant des largesses au peuple. On voit aussi des Medailles (a) frapées du vivant des Empereurs Justin, Justin le jeune, Maurice, Phocas, & de quelques Imperatrices, où ils sont representez de même. Il ajoûte après M. le Blanc dans son Traité des Monnoyes, que les Gaulois ayant été subjuguez par les premiers Rois de la Monarchie Françoise, ont gardé pendant quelque temps les usages des Romains leurs derniers maîtres. Les Rois même de la premiere race les ont aussi conservez, principalement dans leurs Monnoyes. Ainsi il ne faut pas s'étonner si dans les temps de la premiere race l'on mettoit des Couronnes de gloire derriere la tête des Rois, & même des Evêques qui étoient encore en vie. L'on en trouve une preuve dans le premier tome des Annales de Dom Mabillon, (b) où il est fait mention de S. Armand, Evêque de Mastric, lequel fit son testament en presence de Rieul, Archevêque de Rheims, de Mommolen, Evêque de Noyon, de Vendicien de Cambray, de Bertin, Abbé de Sithiu, & des Prêtres Jean & Baudemond. Ils ont tous des Couronnes de Gloire derriere leurs

(a) *Numism. Imp. Rom. Anselm. Banduri* 2.
(b) Pagg. 528. & 529.

têtes,

têtes, comme on le peut voir dans la planche que Dom Mabillon a fait graver, laquelle a été tirée des anciens monumens de l'Abbaye de S. Amand. Ce sçavant homme fait là-dessus la même observation que l'Auteur des Remarques, & il s'étonne que ces figures portent des couronnes de gloire, quoique ceux qu'elles representent fussent encore vivans. L'on doit donc conclure necessairement de ces exemples, que l'on mettoit souvent des couronnes de gloire aux personnes vivantes, & que ce n'est pas une preuve que ceux qui sont representez au Portail de S. Germain, fussent decedez.

Dom Bouillart ajoûte : (a) l'Auteur des Remarques admet, sans y penser, la même chose ; car en mettant la construction du portail dans le huitiéme siecle, il dit que les Religieux de S. Germain le firent faire pour éterniser la mémoire du grand changement arrivé en France, en 754. lorsque le corps de S. Germain fut transferé, que l'Eglise eut un nouveau Patron, & que Pepin la combla de biens. Or s'il est vrai que les figures du Portail representent Pepin, sa femme & ses Enfans, l'Auteur des Remarques doit convenir que l'on donnoit des couronnes

(a) Hist. de S. Germ. pag. 306.

de gloire aux Rois & aux personnes illustres, lorsqu'elles vivoient; puisque Pepin & les Princes qu'il soûtient être representez par ces figures, vivoient en 754. & que cependant ils ont des couronnes de gloire, ou des nimbes derriere leurs têtes. Il est inutile de dire que Charlemagne n'en a point, parce qu'il étoit encore vivant, & que les autres étoient morts. Il en avoit aussi; mais celui qu'il avoit est tombé dans la suite, ou pour n'avoir pas bien été attaché, ou pour avoir été rompu; en effet on voit encore derriere sa tête un crampon de fer qui le retenoit, & il est couché horisontalement contre la muraille.

Il ne s'agit plus que de la difficulté que forme l'Auteur des Remarques, qui est de faire voir des couronnes du sixiéme siecle semblables à celles que portent les figures du Portail de S. Germain, & que le tombeau de Fredegonde qui a une semblable couronne, soit veritablement d'elle. C'est ce que Dom Bouillart développe avec solidité, en disant d'abord que les anciens Historiens ont fait mention de la sepulture de Fredegonde dans l'Eglise de S. Vincent, maintenant de S. Germain des Prez. Il le prouve ensuite par la situation & la distinction des tombeaux des Rois & des Reines de la premiere race,

Digitized by Google

inhumez dans la même Eglise, dont les inscriptions, quoique moins anciennes, sont restées jusqu'en 1656. par la tradition des Religieux de l'Abbaye, & par le jugement des personnes les plus éclairées dans l'Antiquité, qui ont regardé le tombeau de Fredegonde, comme un monument aussi ancien qu'elle. Il répond enfin aux objections que l'on pourroit faire au sujet des Fleurs-de-lys qui sont à la couronne & au sceptre de cette Reine, & rapporte quelques exemples qui font voir que les fleurs de lys étoient en usage sous les Rois de la premiere race; d'où il conclut que le tombeau & la couronne de Frédegonde étant aussi ancien qu'elle, les couronnes des statuës du Portail de S. Germain sont aussi anciennes que sa construction & du sixiéme siecle.

Je suis, Messieurs, &c.

A Paris le 13. Janvier 1724.

Digitized by Google

ARIANE, ET BACCHUS,

CANTATE.

ARiane adoroit le volage Thesée;
Il répondit long-temps à ses soins assidus:
Mais d'un amour si doux, sa constance est lassée;
Il l'abandonne seule en des lieux inconnus;
Dans son cruel dépit, cette amante abusée,
Exprime par ces mots ses regrets superflus,
Implorant, mais en vain, la tendresse passée
D'un amant qui la fuit, & ne l'écoute plus.

Plus cruel que le Minotaure,
Tu ris, ingrat, de mes douleurs,
Tu me trahis, & je t'adore,
Tu m'abandonnes, & je meurs.

Je n'éxige plus que tu m'aimes,
La haine est trop forte en ton cœur:
Ah! pour prix de mes feux extrêmes,
Viens, prends pitié de mon malheur.

Plus

Plus cruel, &c.

Oüi, dans mon desespoir, le seul bien qui me reste,
C'est vous, ô mort, je vole au-devant de vos coups;
Venez me délivrer du jour que je deteste,
Les malheureux humains ne redoutent que vous;
Mais l'amour a rendu mon destin si funeste,
Que le plus grand des maux me sembler a trop doux.

Mais quel Dieu fait fremir les ondes?
Quel éclat embellit les mers?
Jusques dans leurs grottes profondes,
Les Tritons sont charmés par les plus doux concerts,
Sur ces bords écartés Bacchus descend lui-même;
Les ris & les amours volent devant ses pas,
Ariane, quel est votre bonheur extrême!
Pour vous seule les Dieux visitent ces climats.

Regnez, adorable mortelle,

Vous

Digitized by Google

Vous triomphez du plus charmant des Dieux ;
Rendez graces à l'infidelle
Qui vous assure un sort si glorieux.

Lorsqu'un mortel vous abandonne,
Vous enchaînez le cœur des immortels ;
Si vous perdez une couronne
Tout l'univers vous dresse des autels.

Regnez, &c.

L'amour de la plus douce chaîne,
Unit ces illustres amans;
Bacchus changea la plus affreuse peine
En des plaisirs durables & charmans.
Ariane joüit d'une gloire immortelle,
Sa couronne à l'instant s'éleve jusqu'aux cieux;
Elle y brille à jamais d'une clarté nouvelle,
Monument éternel d'un sort si glorieux.

Si vos amans brisent leurs chaînes,
Beautez, n'implorez que Bacchus ;
Courez, courez, noyez vos peines,
Dans les flots charmans de son jus.

L'a-

Digitized by Google

L'amour toûjours rempli d'allarmes,
Tourmente les plus tendres cœurs,
Bacchus lui prête mille charmes,
Ou console de ses rigueurs.

Si vos amans, &c.

Par M. P....

EXTRAIT d'un Discours Latin prononcé au College de Louis le Grand, sur la longue durée de la paix dont jouit la France, sous le Regne de Louis XV.

LE 21. Decembre, le Pere de la Sante, Jesuite, l'un des Professeurs de Rethorique, au College de Louis le Grand, fit l'éloge de la Paix, dont jouit la France depuis plusieurs années, sous le regne de Louis XV. La salle où se passa cette action, étoit magnifiquement parée. Ce discours fut prononcé en presence de M. le Cardinal de Bissy, de quantité de Prélats, & de personnes de distinction, & il répond parfaitement à la reputation que s'est acquise l'Auteur par d'autres

tres ſemblables Pieces d'Eloquence, dont nous avons donné l'Extrait les années precedentes.

L'Orateur commence par inſinuer, que comme chaque Roi de l'auguſte Maiſon de Bourbon, a merité un nom diſtinctif, qui caracteriſe les principaux évenemens de ſa vie, chaque Regne devroit auſſi avoir un nom particulier qui le diſtinguât des autres. Sur ce principe il voudroit qu'on appellât le regne de Henry IV. le regne de la clemence, celui de Louis XIII. le regne de la juſtice, celui de Louis XIV. le regne de la victoire, enfin celui de Louis XV. le regne de la paix, puiſqu'elle eſt née, puiſqu'elle a crû avec ce Monarque, & que vrai-ſemblablement elle durera autant, ou plus que ſon regne.

Ce début conduit naturellement le Panegyriſte à la diviſion de ſon diſcours, où il prétend faire voir la naiſſance, le progrès, & la durée de la derniere paix, dont il meſure en quelque ſorte les differens âges, ſur ceux même du Roi. Il montre qu'elle a commencée ſous d'heureux auſpices, qu'elle s'eſt avancée par de ſages conſeils, qu'elle eſt fondée ſur des conditions propres à la perpetuer. Ces trois propoſitions partagent l'éloge de la paix.

I.

Digitized by Google

I.

Les commencemens de cette paix semblent d'autant plus heureux à l'Orateur, qu'on entra en négociation dans un tems où la paix étoit plus inesperée, & où elle pouvoit être plus glorieuse & plus avantageuse à la France.

Paix inesperée, vû la difference de caractere & d'interêt des nations qui étoient alors en guerre, & que l'Orateur concilie toutes, en les faisant se regarder chacune par l'endroit le plus capable de réünir tant de genies opposés, & en leur faisant trouver un interêt commun dans cette réunion. Cet endroit a été pour l'habile Orateur, un de ces morceaux que l'éloquence embellit de tout ce qu'elle peut emprunter de la beauté du style, de la délicatesse des pensées, de la solidité des reflexions & de la vivacité de l'action.

Paix glorieuse, parce que ce n'est qu'après nous être glorieusement relevez de nos pertes par la victoire de Denain, par le recouvrement de la plupart de nos places de Flandre, par la prise de quelques-unes des plus fortes Villes de l'Allemagne, qu'on a procedé tout de bon à la paix generale. Ceci donne lieu à un magnifique éloge du Maréchal de Villars,

Digitized by Google

lars, & à une élegante description de la conference qu'il eut à Rastad avec le Prince Eugene, dont le caractere est heureusement pris. L'Orateur fait un gracieux paralelle de ces deux grands Generaux avec Scipion & Annibal réunis pour traiter de la paix; mais il fait voir l'avantage qu'ont les deux Heros modernes sur les deux anciens. Ce trait est nouveau.

Enfin, paix avantageuse, vû le besoin qu'en avoient les nations d'Europe, qui toutes y ont trouvé leur compte, comme l'Orateur le prouve, & vû les conjonctures où elle a été negociée, c'est-à-dire, quand la France étoit sur le point de perdre un grand Roi, & à la veille d'une minorité, source feconde de troubles, sur tout quand le Royaume n'est pas en paix au dehors.

Rien de plus interessant pour le Roi, que la conclusion de cette premiere partie. L'Orateur felicite ce Prince d'avoir goûté les prémices de la paix avec celles du Trône; en cela plus heureux qu'Auguste, qui ne pût joüir des douceurs de la paix que sur la fin de son Empire, encore fut-ce une paix achetée au prix de bien des cruautez, au lieu que celle-ci n'a point coûté de sang au Roi, qui l'a vûë naître avec lui, & a eu le bonheur

d'avoir ce trait de ressemblance avec le Roi des Rois, dont il est la vive image sur la terre.

Ce premier point ne rapprochant que des objets pour la plupart éloignés, avoit besoin de toute l'adresse & de toute l'éloquence de l'Orateur, pour être reçû aussi favorablement qu'il l'a été.

II.

Le second est beaucoup plus piquant, il a les graces de la nouveauté par la proximité des choses qu'on y traite. L'Orateur y peint les progrès merveilleux que fit la paix, par les soins du feu Duc d'Orleans. Il represente ce Prince comme un habile & grand politique, qui fait servir à la paix un rare genie soûtenu d'une admirable fermeté d'ame; genie qu'il employe à presenter sans cesse de nouvelles amorces de paix; fermeté dont il use pour en écarter les obstacles.

Le premier article est un portrait naturel de cet heureux genie occupé à examiner & à connoître à fond les divers interêts des Puissances étrangeres, à penetrer leurs vûës, à discerner le fort & le foible de chaque nation, à les amener toutes par differentes voyes à son but, à se rendre lui-même impenetrable aux esprits les plus clair-voyans, à déguiser les

les plus importans projets sous un air aisé, ouvert & ingenu ; à couvrir ses desseins d'un espece de jeu ; à faire du secret l'ame de ses entreprises, & à inspirer la même dexterité, la même sagesse, & la même aisance à tous ceux qui le servoient dans les négociations de paix.

Le second article est une peinture allegorique, mais des plus brillantes de la manœuvre que fit cet habile Pilote qui tint toûjours ferme le gouvernail, qui sembla s'être rendu maître des vents, qui sçut le grand art de prévenir ou d'écarter les tempêtes, d'éviter ou de braver les écueils, d'entretenir le calme & de conduire son vaisseau à bon port.

La mort de ce grand Prince, les larmes de la pieuse Princesse, son épouse, les regrets d'un auguste fils, si digne de sa tendresse, & si cher à toute la France, terminent ces deux articles qui furent maniés par le Panegyriste avec une finesse d'expressions, & un goût de pensées, dont l'Assemblée fit l'éloge par ses applaudissemens. Il retombe ensuite sur l'heureux choix qu'a fait le Roi de Monsieur le Duc, pour remplacer le Prince, que la France vient de perdre. Le caractere de cet auguste Ministre n'est des plus brillans que parce qu'il est vrai. Outre plusieurs grandes qualitez dont l'ex-

Digitized by Google

trait ſeroit trop long, il prouve ſa bonté pour le peuple par le premier uſage qu'il a fait de ſa nouvelle autorité, pour le ſoulager, ſon diſcernement pour le vrai merite, & ſon amour pour la juſtice, par le ſoin qu'il a eu de preſenter au Roi un digne ſujet pour mettre à la tête du premier Parlement du Royaume. Tout le monde a reconnu avec d'autant plus de plaiſir cet illuſtre Magiſtrat au portrait tracé par l'Orateur, qu'il l'avoit orné de ſes veritables couleurs, & qu'il l'avoit placé dans le jour, où M. de Novion, bien qu'ennemi de la loüange, aimeroit lui-même à ſe reconnoître. Il finit ce ſecond point par la douce eſperance dont il flatte ſes Auditeurs, que Monſieur le Duc mettra la derniere main au grand ouvrage de la paix, ſi fort avancé par le genie & la fermeté de ſon Predeceſſeur de glorieuſe mémoire.

III.

La troiſiéme partie ne cede en rien à la ſeconde, quoi qu'elle ſemble beaucoup moins fournir à l'éloquence de l'Orateur. Il y parle des fondemens ſur leſquels eſt appuyée la paix, & qui la doivent rendre durable; il les reduit à trois principaux: 1°. à l'exacte fidelité avec laquelle les Puiſſances intereſſées ob-

observent les conventions & les traitez reglez entr'elles. 2°. Aux Alliances contractées entre les Maisons des Souverains & des Princes. 3°. Aux congrès pacifiques établis pour donner à la paix la derniere perfection, & en prévenir la rupture.

Comme nous apprenons que le discours de l'Auteur est sous la presse, & va bien-tôt paroître, nous n'entrerons point dans les preuves de ces trois articles. Qu'il nous soit seulement permis d'ajoûter un mot sur la conclusion de toute la Piece. C'est une idée des plus ingenieusement imaginées & des plus noblement remplies. L'on y represente les Plenipotentiaires des Couronnes, envoyés à Cambray, comme d'excellens Ouvriers qui travaillent à la structure du Temple de la Paix, où chacun d'eux pose sa pierre, jusqu'à ce que ce grand ouvrage projetté par un second David, soit consommé par le pacifique Salomon, c'est-à-dire, par le Roi, que l'Auteur invite à consacrer ce monument au Dieu de la paix, & d'y réünir par les liens sacrez de la même Religion tous les François, & tous les autres Peuples, en sorte qu'il n'y ait plus qu'une seule bergerie & un seul Pasteur. Il lui fait envisager cette double paix de l'Eglise & de l'Europe, com-

comme un œuvre digne de sa pieté, de sa prudence, de sa qualité de Roi très-Chrétien, & de Fils aîné de l'Eglise. Enfin il propose le dessein d'une Inscription que l'on pourra graver sur le frontispice de cet auguste édifice à la gloire du Monarque.

Ce seroit défigurer cette inscription, que de vouloir la mettre ici, après l'avoir simplement entenduë reciter. Un mot ou transposé, ou traduit peu correctement, lui feroit perdre son prix. Nous renvoyons les Lecteurs à l'imprimé des Discours, aussi-bien que pour les autres endroits que nous n'avons osé toucher. Il est vrai que le papier n'aura pas tout l'agrément de l'action vive & animée; mais en recompense il donnera le temps de goûter à loisir ce que le feu de l'Orateur dérobe quelquefois à l'attention de l'auditeur; d'ailleurs ce n'est que dans une lecture qu'on admire, comme il faut, ces traits que le Pere de la Sante a sçû rendre inimitables; j'entends les caracteres. Un caractere achevé dans l'éloquence, & un portrait fini dans la peinture, ex itent le même sentiment, je veux dire, ce cri d'applaudissement universel causé par l'agréable surprise de voir la copie heureusement semblable en tout à l'original. Telles étoient les acclamations qu'on

Digitized by Google

qu'on donnoit à tous ceux qu'a touché l'Orateur dans le Discours Latin, dont il seroit difficile de rendre la majesté & la pureté de stile en François.

TRADUCTION de la quatriéme Ode du 1. Livre d'Horace.

LE Printemps commence d'éclorre,
L'Hiver fuit, & l'Amant de Flore
Ramene en ces lieux les beaux jours;
Trop long-temps oisifs sur l'arene,
Déja sur la liquide plaine,
Nos vaisseaux reprennent leurs cours.

Après un hyver redoutable,
Les troupeaux vont quitter l'étable,
Et le Laboureur ses tisons;
La terre s'ouvre, & les prairies
Cessent enfin d'être flétries
Par les frimats & les glaçons.

Venus au mileu des campagnes,
Danse avec ses cheres compagnes;
Diane se prête à leurs jeux;

Tandis qu'en des antres terribles,
Avec ses Cyclopes horribles,
Vulcain excite mille feux.

Célebrons de riantes fêtes,
De mille fleurs ornons nos têtes,
Cueillons les myrthes les plus beaux,
Rendons Faune à nos vœux propice,
Dans nos bois, par le sacrifice,
Ou des Brebis ou des chevreaux.

Sexte, en vain, la fortune amie,
Vous accorde une heureuse vie:
Il faut subir de tristes loix,
Grands & petits, la mort fatale,
Moissonne d'une faux égale,
Les jours des pauvres & des Rois.

Illustre ami, les destinées,
Nous accordent trop peu d'années;
Pour former de vastes projets;
La Parque de nos jours avare,
Peut être déja se prépare
A fermer nos yeux pour jamais.

Et

Et quand victime de la Parque,
Caron vous aura dans sa barque,
Fait passer sur les sombres bords,
Vous n'y trouverez point de treille,
Bacchus & sa liqueur vermeille,
Ne sont point connus chez les morts.

Ce fils autour de qui s'empresse
Toute votre aimable jeunesse,
Licidas tendre & gracieux,
Dont toutes nos jeunes Romaines,
Vont bien-tôt recevoir les chaînes,
N'ira point là charmer vos yeux.

Digitized by Google

EXTRAIT d'une Lettre de l'Auteur du voyage de Syrie & du Mont-Liban, imprimé à Paris chez Cailleau, en l'année 1722. pour servir de réponse à l'Ecrit qui a paru dans le Mercure du mois de Novembre dernier, sous le nom du sieur Paul Lucas.

L'Ecrit dont vous me parlez, Monsieur, ne demande pas une grande attention; on ne peut le regarder que comme un fruit de la prévention & de l'amour propre, mais il suffit que vous daigniez vous y interesser, en faveur de la verité, pour m'engager à rompre le silence que j'avois résolu de garder. J'ai donné dans le Mercure du mois de Septembre dernier une Dissertation sur une Medaille de la Ville d'Apamée, dans laquelle il est beaucoup parlé du Fleuve Oronte, lequel, comme je le prouve, a été un sujet d'erreur à quelques Auteurs distinguez dans la Republique des Lettres, à commencer par Pline qui a erré dès sa source. J'ai de plus fait connoître en passant une erreur des Editeurs du Dictionnaire Historique dans la position d'Apamée, & en finissant j'ai pris

la

la liberté de parler aussi d'une méprise de M. Paul Lucas, au sujet du même Fleuve, méprise deux fois repetée dans sa Relation, & qu'on s'efforce neanmoins de défendre, & de soutenir dans l'Ecrit inseré dans le Mercure.

Ce voyageur en décrivant les ruines de Laodicée, aujourd'hui nommée *Lataquie* & son territoire, prétend qu'il y passe un bras de l'Oronte, qui arrose, dit-il, en serpentant une bonne partie de tout ce pays, & en allant par terre de Lataquie à Tripoli, c'est-à-dire, en s'éloignant toûjours davantage de l'Oronte, il le retrouve encore sur sa route. Quand nous eûmes marché environ une heure, dit l'Auteur, nous passâmes l'Oronte sur un très-beau pont. Voilà, dis-je, ce qu'il prétend, & je prétends précisément tout le contraire; car je soutiens que ce Fleuve ne se divise point, qu'il ne forme aucun bras, & qu'il passe au moins à quinze lieuës loin de la Ville, & des campagnes que M. Lucas lui fait arroser. Je prétends aussi que pour sçavoir qui de lui ou de moi se trompe, il n'est pas necessaire de faire le voyage de Syrie, & je vous prens, Monsieur, pour juge de la contestation, & avec vous toutes les personnes d'un certain esprit qui iront ma lettre.

Voici d'abord à quoi se réduisent les preuves de nôtre Voyageur. *J'ay appris*, dit-il, *des habitans de Laodicée, que la riviere en question étoit un bras de l'Oronte*, & plus bas dans le même écrit. *J'ai traversé plusieurs fois cette partie de la Syrie, j'ai été à l'embouchure de cette riviere par mer en venant de Tourtouse, je l'ai passée sur un beau pont en allant par terre à Tripoli.* Je m'abstiens ici de réflexions sur la qualité de ces preuves, afin d'abreger, & pour laisser aux vôtres une plus grande liberté.

Mes preuves seront un peu plus étenduës, quoique réduites à d'étroites bornes; mais je me flatte que vous les trouverez d'une autre espece. Je n'assure rien sur des *oüi-dire*, & si je me donne moi-même pour témoin de ce que j'avance, mon témoignage sera si solidement appuyé, que je crois que l'ignorance seule, & l'entêtement, seront en droit de ne pas s'y rendre.

Vous sçavez, Monsieur, mieux que personne ce qui me donna lieu de parcourir l'Oronte depuis sa source jusqu'à la mer. J'en ai instruit le public dans deux differens ouvrages, vous sçavez de plus que j'ai fait cette course, & dressé la Carte en question avec l'un des plus habiles hommes du pays, & des plus

doctes

doctes parmi les Maronites, que le Patriarche Etienne, dont il étoit Secretaire, m'avoit bien voulu donner, pour m'accompagner par tout où j'aurois des éclaircissemens à prendre, & des memoires à verifier sur le Liban, & sur la Syrie Maritime. C'est le même que vous avez vû à Paris en l'année 1701. envoyé à la Cour par le Patriarche pour des affaires importantes de sa nation, le même enfin dont il est parlé sur la fin du second volume de mon voyage. J'ose vous assurer que rien ne nous est échapé sur le fait dont il s'agit ici, & que nous n'avons point vû que l'Oronte se divise dans aucun endroit de son cours.

Et comment l'aurions-nous vû, Monsieur, puisque de tous les Auteurs que j'ai lûs, Historiens, Geographes, Voyageurs, &c. anciens & modernes, qui ont parlé de ce Fleuve, & de la Ville de Laodicée, aucun n'a observé la division soutenuë par M. Lucas, & le passage prétendu d'un de ses bras par les lieux marquez dans sa Relation. Ils s'accordent au contraire tous à conduire l'Oronte sans division, & à le faire tomber enfin dans la Mer presque en droite ligne au dessous d'Antioche.

Il seroit aussi ennuyeux qu'indiscret de vous faire de longues citations de ces

Auteurs, une seule autorité nous suffira, mais elle est ici d'un merite particulier ; c'est celle d'Abulfeda, Prince ou Sultan de *Hamah* en Syrie, Historien & Geographe Arabe fort estimé. Il y a dans la Bibliotheque du Roy un beau manuscrit de sa Geographie, & j'ai quelque obligation à M. Lucas de m'avoir engagé par sa contestation, à consulter cet Auteur sur le cours de l'Oronte, & sur la Syrie Maritime, qu'il devoit connoître mieux qu'un autre, la Syrie, où il a regné, comme je viens de le dire, étant son propre pays. Aussi entre-t'il là-dessus dans un grand détail, mais il ne dit nulle part que l'Oronte à qui il donne trois differens noms, se divise & forme quelque bras de riviere. Il le suit avec exactitude depuis son origine jusqu'à la Mer, nommant tous les lieux qu'il arrose, décrivant tous ses contours, & fixant enfin son embouchure au même lieu où tous les Auteurs, qui en ont parlé avant & après lui, l'ont reconnuë, c'est-à-dire, à Seleucie, dont il nous donne aussi la position Astronomique.

Le même Auteur parle aussi de Laodicée, ou *Lataquie*, & de ses environs, en parcourant la côte de la Mer de Syrie. C'étoit, Monsieur, le lieu de reconnoître & de nommer ce bras de l'Oronte, qui,

Digitized by Google

qui, selon M. Lucas, arrose tout ce pays. Cependant il n'en dit rien, il ne dit pas même positivement qu'il y ait une riviere près de Laodicée, se contentant de remarquer qu'il y a des eaux aux environs, qui rendent le pays humide & fertile, & certainement Abulfeda a raison; car qu'est-ce en effet que la riviere, méprisée & omise par plusieurs Geographes, qui passe aux environs de cette Ville? si ce n'est une espece de Torrent, qui sans avoir rien de commun avec l'Oronte, prend son origine dans cette partie de montagnes, marquée dans nôtre Carte, & qui par l'abondance des pluyes, la fonte des neiges, & la jonction de quelques ruisseaux, s'enfle, grossit & se décharge enfin dans la Mer de Syrie, comme toutes les rivieres, & les autres torrens, qu'on trouve sur cette côte.

Ainsi, Monsieur, si dans nôtre Carte nous nous sommes contentez de marquer, auprès de Laodicée, une riviere de cette qualité, sans lui donner de nom, il ne s'ensuit pas, comme le veut M. Lucas, que ce soit un bras de l'Oronte, qui nous a été inconnu, &c. Il y a sur toute cette côte une grande quantité de ces prétendues rivieres, qui n'ont aucun nom, & comme parle un Voyageur * moderne des

* Henry Maundrell, Voyageur Anglois du 1696.

plus

plus éclairez, qui les a toutes remarquées avec soin. *Ces rivieres des montagnes sont d'ordinaire très-peu considerables, mais les grosses pluyes les enflent tellement*, &c.

Enfin ce que dit M. Lucas de la riviere d'Arquis, qui lui est inconnuë, de la transposition prétenduë de trois autres rivieres dans nôtre description, & le reste de sa critique; tout cela, dis-je, n'est pas mieux fondé que ce qu'il a prétendu sur l'Oronte, & vous en conviendrez, Monsieur, quand vous aurez lû ce que je vous prepare là-dessus, & qui entrera naturellement dans la réponse que je vous dois, sur le Fleuve Sabbathique des Juifs, qui vient aussi du Liban, & sur le monument érigé par un Roy de Syrie, sur les bords du Fleuve Lycus. Cette Lettre n'est déja que trop longue; je renvoye tout ce qui me resteroit à dire sur cette matiere au troisiéme volume de mon voyage de Syrie & du Mont-Liban, qui est déja bien avancé, & à la Carte generale du même pays, qui sera à la tête de ce volume.

Je suis, Monsieur, &c.

A Paris, ce 15. Decembre 1723.

EPI

ÉPITRE A M.

A Pollon, ce Dieu que je sers,
Et qui dans de doctes concerts,
Quelquefois accorda ma Lyre,
Me refuse aujourd'hui des airs,
Dont le chant puisse vous séduire;
Un Dieu qui regit l'Univers,
Dont pourtant j'ignorois l'empire,
A son tour me force à vous dire,
Qu'en vain je demande des vers,
Si pour vous il ne les inspire.

Ecoutez pourtant le recit,
De ce que chez nous il se fit,
Quand quittant vôtre compagnie,
Vous dressiez vos pas vers la Brie,
Pour arriver sur le minuit,
Malgré le Tonnerre & la Pluye.

L'Hôte & l'Hôtesse de ces lieux,
Ne crurent point expliquer mieux,

Les

Digitized by Google

Les regrets que devoit leur causer vôtre absence,
Que par un assez long silence,
Et le chagrin peint dans leurs yeux.

L..... étoit inconsolable,
Et nous dit le reste du jour,
Qu'il brûleroit pour vous d'amour,
Si d'amour pour lui seul il vous sentoit capable.

Cependant M.... sans cesse commençoit,
Quelque gentille ritournelle,
Que jamais il ne finissoit;
Soudain avec le même zele,
Les transports, les épanchemens,
Qui secondoient tous les sermens,
Qu'il vous faisoit d'être fidele;
Le départ, dit-il, de la belle,
Me détache enfin de son char,
Mon amour s'est enfui comme elle,
Et je la quitte à jamais, car
Elle me tournoit la cervelle.

A l'égard du garçon dont la naïveté,

Par

Par fois vous apprêtoit à rire,
En Berger dont le cœur soupire,
Il s'est parmi nous comporté.
A nos Dames enfin, contre son ordinaire,
N'ayant plus aucun soin de plaire,
Il prit un mouchoir d'une main,
De l'autre une livre de pain;
Et conservant toûjours son même caractere,
Il soulageoit son cœur & contentoit sa faim.

Adieu, cruelle, dont l'absence,
Eteint le brillant de ces feux,
Qu'en mon ame allumoient vos yeux,
Parmi la joye & l'abondance.
Vous avez emmené les plaisirs & les jeux;
Helas! pour essuyer mes larmes,
L'amour seul m'est resté sans eux,
Ce Dieu m'entretient de vos charmes,
Mon sort en est-il plus heureux?

Digitized by Google

LETTRE d'un Gentilhomme de Bourgogne écrite à M. Moreau de Mautour.

JE vous ai caché jusques à present, Monsieur, le dessein que j'avois de rechercher des Memoires, tant sur l'origine de la Fête des Foux, que sur celle de l'Institution de la Compagnie de la Mere Folle de Dijon, dont vous avez oüi parler souvent. Je ne me flattois pas malgré mes recherches de trouver sur cette matiere les éclaircissemens que j'ai découvert; c'est ce qui m'engage aujourd'hui à rompre le silence sur cet article.

Je formai le dessein de cette recherche, par rapport à la découverte que je fis d'une representation d'un Char parfaitement bien figuré, ayant pour tête le Chariot de la Mere-Folle de Dijon, lequel est le dernier qui parut en cette Ville l'an 1610. & duquel il est fait mention dans une Relation imprimée à Dijon en 1638. par Paillot, ayant pour titre: Recit de ce qui s'est passé à Dijon pour l'heureuse naissance de Monseigneur le Dauphin, depuis Loüis XIV.

Je m'affermis d'autant plus volontiers dans

ans ce dessein que dès 1695. j'avois vû l'Etendart original, dont cette Compagnie de la Mere-Folle de Dijon se servoit lorsqu'elle marchoit par la Ville les jours de réjoüissances.

Il y a lieu même de conclure qu'il se portoit à des Processions que cette Compagnie avoit coutume de faire, & cela par rapport à un Bâton qui se portoit pareillement à ces Assemblées, duquel ainsi que du Chariot, & de l'Etendart, j'ai donné des representations au naturel dans mes Memoires.

Ces preuves réelles se soutiennent par deux écrits authentiques; sçavoir, la confirmation accordée à celui qui étoit Bâtonnier de cette Societé, par le Duc de Bourgogne Philippe le Bon en 1454. & une accordée en 1482. par Jean d'Amboise, Evêque de Langres, alors Lieutenant pour le Roy en Bourgogne, conjointement avec Jean de Baudricourt, Gouverneur de la Province, à la requête du Protonotaire des Foux. Les Lettres du Duc scellées de son sceau en cire verte, & les autres signées de l'Evêque & du Gouverneur, & scellées du sceau de leurs armes en cire rouge, se conservent en original dans le Trésor de la Sainte Chapelle de Dijon.

De ces deux titres qui ne laissent plus de

Digitized by Google

doute sur cette Institution, il resulte qu'on en doit chercher la source dans un temps plus reculé.

L'Institution de la Compagnie de la Mere-Folle de Dijon peut s'attribuer l'an 1381. auquel un certain Adolphe, Comte de Cléves, établit dans ses Etats une Societé qu'il nomma la Societé des Fous, laquelle étoit composée de 36. Gentilhommes ; la traduction de la Patente institutive de cette Societé se trouve dans l'Histoire des Ordres Religieux, composée par le Pere Helpot du Tiers-Ordre de S. François, dit Picpus, mort à Paris en 1716.

Comme il se trouve tant de rapport entre les Regles & les Statuts de cette Societé de Cleves, & celles qui s'observoient par la Societé de Dijon, j'ai crû pouvoir dire avec assez de probabilité que celle-ci avoit pû prendre naissance de l'autre, & cela fondé sur ce que les Princes de la Maison de Cleves ont contracté de grandes alliances avec celles des Ducs de Bourgogne, dans la Cour desquels ils étoient le plus souvent, & que d'ailleurs un nommé Engilbert, étant pour lors Gouverneur de Bourgogne, qui pourroit bien étant du temps de Cleves, avoir introduit à Dijon cette même Societé qui étoit dans son pays.

L'on

Digitized by Google

L'on peut encore tirer la source de cet établissement sur ce qui se pratiquoit à Autun, comme le raporte le Secretaire Rhotarius dans son Registre, qui commence en 1411. & finit en 1416. où il est parlé de la Fête des Foux. Il le dit fol. 1° qu'à la Fête dite *Follorum*, on conduisoit un âne, & que l'on chantoit hé, tire âne, hé, hé, &c. que plusieurs alloient à l'Eglise déguisez, & avec des habits grotesques, ce qui fut défendu depuis & abrogé.

Au surplus l'existence de cette Compagnie de Sainteté folle, qui étoit composée en partie d'Infanterie, & en partie de Cavalerie, le confirme par l'original du Guidon qui se portoit lorsqu'elle étoit en marche. Duquel j'ai fait joindre la representation à mes memoires. J'y ai fait joindre de plus le Bonnet des trois couleurs, jaune, rouge & vert, que portoient les Associez en ladite Compagnie, dont les habillemens devoient être de même, mais dont les Officiers se distinguoient par la forme de l'habit, & la qualité des étoffes, les galons, & l'arrangement des grelots & des sonnettes. Toutes ces curiositez se sont trouvées chez plusieurs particuliers de la Ville de Dijon.

Le Chef de cette Compagnie qui s'appelloit

Digitized by Google

pelloit Mere-Folle, avoit sa Cour composée d'Officiers de même que les Princes & les Souverains ont la leur, & on ne pouvoit pas faire aucune *Montrée*, (c'est ainsi que le nommoit les Merches de cette Compagnie,) ni le service des habits des trois couleurs, sans la permission de ce Chef : ce qui resulte d'une Lettre écrite à ce sujet en 1617. au sieur des Champs, pour lors Mere-Folle, de laquelle Lettre ensemble de celle des invitations qui se faisoient, soit en general, soit en particulier, la teneur est inserée dans les Memoires.

Les jugemens qui se rendoient par le Chef étoient Souverains, & executez nonobstant l'appel, & le Parlement les a tous confirmez, lorsque les appels y ont été portez ; ce qui se trouve verifiez par un Arrest du 6. Fevrier 1579. par les conclusions que prit le Fiscal vert, c'étoit le Procureur Fiscal de cette Compagnie.

Au surplus les Convocations, les Receptions, les Jugemens, & autres Actes, de même que les entretiens pendant que duroient les Assemblées devoient se faire en vers burlesques ou comiques, en la maniere & en la forme que je les ai décrites dans mes Memoires, même jusqu'aux Lettres qu'on s'écrivoit l'un à l'autre,

Digitized by Google

l'autre, comme celles écrites au sieur des Champs en 1617. & 1627.

Enfin pour ne rien omettre de tous les éclaircissemens qui me sont venus sur l'existence de cette Compagnie, j'ai inseré tout au long dans le petit ouvrage les Lettres de reception de feu Jean de Vandenesse du mois de Mars 1604. qui étoit gendre dudit sieur des Champs, & ayeul du sieur Gaspard de Vandenesse, qui m'a communiqué des Memoires très-curieux sur cet article.

Au reste, on ne recevoit en cette Compagnie, quoique composée de plus de 500. hommes, que des notables, tant des Cours Superieures, que de la Bourgeoisie de la Ville, & des environs des personnes de la plus haute consideration, y reçûrent en 1626. le Bonnet, & la Marolle par les mains du sieur des Champs, Mere-Folle.

Leurs Lettres Patentes sont inserées dans mes Memoires avec les desseins figurez des Sceaux; & pour achever tout ce que j'ai allegué au sujet de cette Societé de la Mere-Folle à Dijon, j'ai rapporté ce qu'en a écrit le P. Menestrier, Jesuite dans son Livre des Representations en Musique, ancienne & moderne.

Si cette Compagnie a eu des agrémens dans son origine, on peut dire qu'elle

Digitized by Google

a eu ses chagrins dans la suite, je rapporte à ce sujet les Arrests de la Cour, rendus le 18. Janvier 1552. le 16. Juin 1578. 16. Avril 1616. 31. Janvier 1626. Ils m'ont été communiquez par plusieurs personnes de consideration de la Ville de Dijon.

Enfin, par un Arrest rendu le 21. Juillet 1630. en la Ville de Lion, & homologué au Parlement de Dijon le 25. du même mois, cette Compagnie fut entierement abolie sous de grosses peines.

Voilà, Monsieur, tous les eclaircissemens que j'ai découverts sur les deux Societez, & le produit des soins qu'il a fallu prendre pour rassembler des preuves aussi solides qu'elles le sont dans l'ouvrage même, je souhaite que cela puisse vous amuser un moment, & vous prouver de plus en plus les sentimens d'estime avec lesquels j'ai l'honneur d'être, &c. Monsieur, vôtre très-humble, & très-obéissant serviteur.

LE

Digitized by Google

LE SONGE.

CANTATE à voix seule, mise en Musique par le sieur Bordier.

JE goûtois du sommeil les attraits gracieux.
Ses tranquilles pavots suspendoient mes allarmes,
Lorsqu'un Songe enchanteur vint offrir à mes yeux,
Iris, l'aimable Iris, dont j'adore les charmes.
Etoit-il sous le Ciel un mortel plus heureux!
Je lui parlois d'amour, elle daignoit m'entendre,
A mes empressemens elle sembloit se rendre,
Et par ces mots flateurs, elle approuvoit mes feux.

Tircis, je cede à ta constance,
Tu triomphes de ma fierté;
Il est temps que je récompense,
Tes soins, & ta fidelité.

C'est assez éprouver ta flamme,
Je connois ta sincere ardeur;

L'amour qui regne sur ton ame,
S'est rendu maître de mon cœur.

A cet aveu si doux de la jeune Bergere,
Que je m'applaudissois! que je fus enchanté!
Non, non, le sort du Dieu qui lance le Tonnerre,
N'étoit pas comparable à ma felicité!

Illusion douce & trompeuse,
Pourquoi flattes-tu mes desirs?
Helas! à mon ame amoureuse,
Que tu vas couter de soupirs!

Pour ce délicieux mensonge,
Sommeil, tes momens sont trop courts,
Je ne puis voir Iris qu'en songe,
Ah! laisse-moi réver toûjours.

Mais déja c'en est fait, Morphée inexorable,
Va bien-tôt dissiper les douceurs que je sens;
Il dérobe à mes yeux le Fantôme adorable,
De l'objet qui charme mes sens.

Un songe qu'amour fait paroître,

Peut

Digitized by Google

Peut offrir un plaisir charmant ;
Mais pour n'être heureux qu'un moment
Il vaudroit mieux ne le pas être.

Lorsqu'on croit voir une inhumaine
Répondre à notre vive ardeur,
L'instant qui chasse notre erreur,
Sert à redoubler notre peine.

Le Maire.

EXTRAIT d'une Lettre écrite par M. Jean Frederic Guib, Docteur ès Droits, à M. le Marquis de... sur l'origine & les Antiquitez de la Ville d'Orange.

C'Est une tradition dans ce Pays qu'Orange a été fondée en même temps qu'Avignon, & que ces deux Villes doivent leur origine aux Phocéens ou Grecs Asiatiques ; mais c'est une chose bien difficile, pour ne pas dire impossible, que de vouloir aujourd'hui marquer précisément le temps auquel elles ont été fondées. Pline le Naturaliste, livre 3. chap. 5. en parlant des Villes de l'Italie qui lui

Digitized by Google

devoit être un païs très-connu, puisque c'étoit la partie du monde la plus polie & la plus éclairée, & dans laquelle même il étoit né, avoüe néanmoins qu'il lui sera très-difficile de fixer la situation des Villes d'Italie, & de marquer leur origine, *Nec situs originesque persequi facile est.* Si un Ecrivain de cette importance confesse une telle chose à l'égard des Villes de l'Italie, comment sera-t-il possible aujourd'hui qu'il s'est écoulé un si grand nombre de siecles, de pouvoir désigner le tems de la fondation de la plûpart des anciennes Villes de ces Provinces habitées par des Peuples qui n'avoient aucun soin d'écrire les évenemens dignes d'être transmis à la posterité.

Tout ce donc qu'on peut dire, est qu'en l'année (*a*) six cens avant la naissance de notre Seigneur Jesus-Christ, des Habitans de Phocée, ville de l'Ionie dans l'Asie Mineure, étant sortis de leur Patrie, vinrent fonder la ville de Marseille, & que dans la suite d'autres Phocéens étant également venus à Marseille, ils sortirent de cette Ville, qui étoit déja extrêmement peuplée & fonderent les Villes de Nice, d'Antibes, d'Agde, & peut-être même la Ville d'Orange, &c. Mais

(*a*) Cette année concourt avec la premiere année de la 45. Olimpiade.

soit

Digitized by Google

soit que ces Phocéens en ayent été les fondateurs ou qu'ils y ayent seulement envoyé une Colonie, on peut assurer qu'Orange n'a commencée d'être opulente & renommée que depuis qu'elle fut assujettie à la domination Romaine; car environ 216. ans avant l'Ere vulgaire, cette Ville n'étoit encore qu'un Bourg. Je me fonde sur ce que Tite-Live parlant du païs que nous habitons a écrit dans le Livre 21. chap. 28. que dans ce tems-là les Gaulois de la Rive gauche du Rhône, habitoient dans les Bourgs. La Ville d'Orange qui par sa situation ne se trouve éloignée du Rhône que d'une lieuë, ne pouvoit pas être, suivant les apparences, ni plus puissante, ni d'une plus vaste étenduë que les habitations des peuples du voisinage.

Environ cent vingt-quatre ans avant la naissance de notre Sauveur, les Romains étant sollicitez par les Marseillois de leur envoyer des Troupes pour les secourir, ils profiterent habilement de cette occasion, & ayant eu le bonheur de battre les ennemis dans deux grandes & celebres batailles, la conquête de la Provence, du Languedoc, de la Savoye & du Dauphiné, fût à peu-près le fruit de leurs victoires. Le Territoire de cette Ville ayant été le Théatre sur lequel ces mémorables

& glorieuses actions s'étoient passées, les Romains pour éterniser des faits si considerables, firent construire notre Arc de Triomphe, comme je l'ai prouvé dans la Dissertation qui a été inserée dans le Mercure de Paris du mois de Decembre 1721. page 13. & suiv. Voilà l'origine de cette particuliere prédilection & de ce tendre attachement que ces superbes Vainqueurs ont toûjoûrs depuis ce tems-là cherement conservé pour cette Ville.

Elle est devenuë Colonie Romaine environ 45. ans avant la naissance de Jesus-Christ par le ministere de Tibere Neron Pere de l'Empereur Tibere; car ce fut sous les auspices de ce grand Homme que des soldats de la seconde legion vinrent dans cette Ville, & lui procurerent par-là le nom d'*Arausio Secundanorum*.

L'an 64. ou environ de l'Ere vulgaire les Romains auroient envoyé une seconde Colonie dans cette Ville, si ce que Goltzius a écrit étoit veritable. Cet antiquaire assure dans son Trésor des Medailles qu'il y a une Medaille de l'Empereur Neron sur laquelle on lit ces paroles suivantes: *Colonia Arausio Secundanorum cohortis 53. voluntariorum*. Ce qui signifieroit que sous le regne de cet Empereur on envoya dans cette Ville une Colonie pri-

se

se des soldats de la cohorte 33. de la (a) seconde legion. Mais comme l'illustre M. de Peiresc n'a jamais pû deterrer une semblable Medaille, quelques recherches qu'il ait faites, au rapport de Gassendi *in vita Peireskii, pag.* 45. il y a lieu de soupçonner que Goltzius ne s'est pas exprimé avec l'exactitude convenable. Cependant je ne voudrois pas assurer que cette Medaille n'ait jamais existé, il peut bien être que M. de Peiresc avec toutes ses recherches, n'aura pas trouvé ce qu'un heureux hazard pourroit procurer à un Curieux de Medailles. Ceux qui ont cette passion doivent s'enflammer d'une nouvelle ardeur pour tâcher de découvrir une piece d'une si grande rareté, & ils seroient bien payez de leurs peines & de leurs soins par le plaisir de posseder une Medaille qui auroit été inconnuë à une personne d'un merite aussi distingué que M. de Peiresc.

Quoiqu'il en soit les Romains ayant honoré cette Ville d'une Colonie Militaire, ils lui accorderent les privileges & les prérogatives qui y étoient attachez. Aulu-gelle, au livre 16. chap. 13. de ses Nuits Attiques, a judicieusement remarqué que les Colonies étoient en petit une

(a) La Legion n'étoit ordinairement divisée qu'en dix cohortes.

Digitized by Google

image & une representation de la majesté & de l'opulence de la ville de Rome. *Amplitudinem, Majestatemque Populi Romani . . . . Coloniæ quasi effigies parvæ, simulacraque esse quædam videntur.* Par consequent Orange avoit des Pontifes pour regler toutes les affaires concernant la Religion, des Augures qui observoient le tems favorable pour commencer quelque affaire, soit par le vol, chant, ou le manger des oiseaux, des Aruspices pour predire l'avenir en regardant les entrailles des Victimes, des Censeurs, pour regler les mœurs, retrancher les abus, faire le dénombrement des Citoyens & leur assigner un rang à proportion de leur revenu; des Quêteurs ou Trésoriers pour exiger & avoir soin des deniers publics; des Ediles pour veiller à la conservation des Edifices publics tant Saints que Profanes, pour avoir l'œil à l'entretien des grands chemins, des Ponts, des Bains publics, des Aqueducs, &c. pour taxer les Denrées qui se vendoient dans les places publiques, pour punir ceux qui usoient de faux poids & de fausses mesures, &c. Les Romains en relevant de cette maniere la gloire de cette Ville par la création de ses dignitez, n'oublierent pas aussi de l'embellir par un grand nombre de som-

somptueux Bâtimens, des Temples dédiez à Mars (a), Diane, Hercule, &c. furent des preuves de leur zele pour le culte de ces fausses Divinitez; des bains publics & particuliers, des pavez à la Mosaïque, des Arenes, un Capitole, un Champ de Mars, un Théatre & des Aqueducs, furent des marques de leur luxe ou de leur magnificence. Ce qui nous reste aujourd'hui de ces ouvrages, ne nous fait pas moins admirer la somptuosité du Bâtiment que l'excellent genie de ceux qui précedoient à la construction de ces travaux si utiles & si necessaires aux peuples qui étoient soumis à leur domination.

Je passerois de beaucoup les bornes que je me suis prescrites dans cet abregé, si je parlois avec l'étenduë necessaire de tous ces divers Edifices; cependant je ne sçaurois m'empêcher d'en dire quelque chose, quand ce ne seroit que pour indiquer l'état dans lequel on les voit présentement.

Les Temples de Mars, de Diane & d'Hercule sont à present entierement détruits. Les uns assûrent que le Temple de Diane étoit situé à l'endroit où est au-

(a) Il y a des gens qui croyent que les Temples de Mars, & d'Hercule furent bâtis avant qu'Orange devint Colonie Romaine.

jourd'hui l'Eglise Cathedrale ; les autres disent qu'il étoit sur le derriere du logis des trois Oranges ; mais d'autres prétendent qu'en ce dernier endroit l'on voyoit les Temples de Mars, & d'Hercule, & que dehors la Ville, à la plaine appellée Martignan, il y avoit un autre Temple consacré au Dieu Mars.

Les Bains publics se trouvent maintenant éloignez d'environ 250. pas de la Porte de Tourre. Ce n'est presque plus des mazures, nommées vulgairement la Tour-Ronde.

Les Arenes sont entierement détruites; elles étoient placées dans une Terre à environ 460. pas de la Porte de Saint Martin. C'étoit là que les Gladiateurs se battoient avant la construction de notre Theatre.

Le Capitole, qui étoit ainsi appellé, parce qu'il étoit situé dans un lieu le plus élevé de la Ville, étoit placé sur notre Montagne ; car Orange étoit pour lors située partie sur la Montagne & partie dans la plaine. C'est dans cet endroit que deux Magistrats appellez Duumvirs rendoient la Justice ; on les élisoit du corps des Decurions qui étoient à peu près ce que sont à present nos Conseillers politiques. *Is qui non fit Decurio, Duumvirato, vel aliis honoribus fungi non*

non potest. liv. 7. §. 2. ff. *de Decurion. & filiis eorum. Decuriones*, dit le Jurisconsulte Pomponius au §. 5. de la loi 239. du Titre du Digeste *de verbor. signif. Quidam dictos aiunt ex eo, quod initio, cum coloniæ deduceretur, decima pars eorum, qui ducerentur consilii publici gratiâ, conscribi solita sit.*

Le Champ de Mars étoit situé dans l'endroit où est aujourd'hui le Couvent des Religieux Capucins, qui étoit autrefois le Fauxbourg Saint Florent, & auparavant le Bourg de la Clastre. C'étoit dans ce champ qu'on s'exerçoit à la course, à la lutte, à tirer de l'arc, &c. qu'on bruloit les corps, &c.

Notre Théatre appellé communément le *Cirque* servoit pour les courses des chariots, les combats des Gladiateurs & des bêtes feroces, & pour donner les naumachies par le moyen de l'eau que l'on y faisoit venir en abondance, toutes les fois qu'on le souhaittoit, en ouvrant des conduits destinez à cet usage. Il a 108. pieds de hauteur & 124. de largeur. Je dirai ailleurs qu'il a été bâti sous le regne de l'Empereur Adrien, environ 121. ans après la naissance de notre divin Sauveur.

L'Aqueduc avoit son origine à quelques lieuës de cette Ville dans le Ter-

Digitized by Google

roir de Malaussenne, petite Ville du Comtat. Il servoit à conduire l'eau qui étoit necessaire pour les bains & pour les naumachies, &c. On en voit encore des débris assez considerables.

Si à tous ces precieux restes ont joint les bas-reliefs, les pavez à la Mosaïque, &c. qui se voïent chez divers particuliers, on conviendra facilement qu'Orange devoit être une Ville bien magnifique & bien opulente. Quelle perte n'est-ce pas pour la Republique des Lettres, si quelque Auteur ancien avoit entrepris une Description exacte & fidele de cette Ville dans le tems qu'elle étoit dans sa splendeur, qu'un tel Ouvrage ne soit pas parvenu jusqu'à nous? Combien de Coûtumes & de ceremonies, tant sacrées que prophanes, qui étoient usitées parmi les Romains, & qui nous sont à present inconnuës, n'apprendrions-nous pas par la lecture d'un semblable Ouvrage? Plus l'Auteur auroit été judicieux, & plus nous y découvririons des Faits curieux & interessans. La perle de Cleopatre qui fut mise aux oreilles de la Statuë de la Déesse Venus, ou la cassette ornée de pierreries dans laquelle Alexandre le Grand mettoit les Ouvrages d'Homere, ne seroient pas capable de payer un tel Livre. Si on étoit assez heureux

pour

Digitized by Google

posseder une semblable production, on auroit le plaisir de voir d'une maniere claire & convaincante que les Scaligers, les Saumaisses, les Menage, les Spon, les Vossius, les Spanheim, les Dacier, & en un mot, que la plupart de ceux qui se sont attachez à expliquer les Antiquitez Romaines, ont heureusement rencontré la verité, & nous ne serions plus dans l'incertitude s'ils se sont quelquefois trompez dans leurs raisonnemens, ou dans leurs conjectures.

Les autres Anciens qui ont parlé d'Orange l'ont fait d'une maniere si succinte, que cela ne donne pas de grands éclaircissemens à ceux qui font une étude particuliere de l'Histoire ancienne de cette Ville. On en pourra juger, si on lit ce que les Auteurs suivans en ont dit.

Strabon, celebre Geographe, qui vivoit sous les regnes des Empereurs Auguste & Tibere, est le plus ancien Auteur qui ait fait mention d'Orange.

Pomponius Mela qui vivoit sous le regne de l'empereur Claude a aussi parlé de cette Ville.

Pline le Naturaliste en a également parlé. Il vivoit sous le regne de l'Empereur Vespasien.

Ptolemée, le Prince des Astronomes qui fleurissoit sous le regne de l'Empereur

reur Adrien a pareillement fait mention de cette Ville, de même que l'Itineraire que l'on attribuë à l'Empereur Antonin, &c.

Peut-être ne seroit-il pas inutile avant que de finir de donner l'étimologie du nom d'*Orange*. Je le ferois avec plaisir, si je ne croyois qu'il y a trop d'incertitude dans cette science, pour pouvoir s'y arrêter avec quelque fondement. Une rencontre, un rien sont quelquefois les motifs du nom que l'on donne à une Ville; qu'on aille après cela donner une raison de ce qui est un pur effet du hazard. Ainsi, Monsieur, j'aime mieux employer le peu d'espace qui me reste à vous supplier très-humblement de me pardonner la liberté que j'ai prise de mettre vôtre illustre nom à la tête de cet Ecrit, &c.

A Orange, ce 1. Septembre 1723.

L'Epigramme suivante a été faite en l'honneur du Roy & de l'Infante.

Heroum, Lodoix, & tu Victoria proles,
Vivite, quos patrius consociavit amor!
Borbonidum proles ambo, sacrisque jugandi
Vinclis: Borbonio dignus uterque toro.

EX-

EXTRAIT d'une Lettre écrite aux Auteurs du Mercure, par M. l'Abbé de Vienne, Chanoine de la Cathedrale de Châlons en Champagne, le 22. Decembre 1723.

J'Ay l'honneur de vous informer, Messieurs, d'un évenement qui a eu pour témoins tous les habitans de cette Ville, & que j'ai vû moi-même dans toutes les circonstances que je vais vous détailler.

On trouva le 14. du present mois de Decembre 1723. en l'Eglise Paroissiale de S. Alpin, un corps sain & entier après vingt-trois ans, & quelque mois de sepulture; les yeux & lévres qui sont les parties les plus délicates, & par consequent les plus sujettes à corruption, n'avoient aucune apparence de pourriture, le visage étoit si peu changé, que l'on reconnut sans peine les traits de M. Braux du Locton, vivant Ecuyer, President du Bureau des Trésoriers de France en Champagne. On raisonna differemment sur un fait aussi singulier, les uns le regardent comme la récompense du merite & de la vertu du défunt,

sunt, qui en effet a vêcu en bon Chrétien, & en honnête homme, d'autres l'attribuent à une veine de terre; mais ce dernier sentiment me paroît peu plausible, attendu que le terrain de cette Eglise est très-humide, & que d'ailleurs l'on n'a jamais trouvé sous la tombe de la Famille des Braux de corps sain dans aucune de ses parties, peu de temps même après avoir été inhumé. Au reste, Messieurs, quelque cause que puisse avoir un effet aussi extraordinaire, je l'ai crû digne de l'attention des curieux. Je suis, &c.

EXPLICATION des Enigmes du Mercure de Novembre 1723.

TU naîtras comme tu voudras,
Mâle, femelle, blanche, ou grise,
Tu n'auras qu'un corps & deux bras,
Couvriras peau blanche ou peau bise,
Rois, gens, ou d'Epée ou d'Eglise,
Ce n'est pas-là mon embarras.
Que cent fois mieux on te déguise,
Je te nommerai sans méprise,

Et

Et mieux que ne feroit Circé ;
Mais j'y serois embarrassé,
Si Capucin portoit *chemise*.

A ne te voir que le museau,
D'un faux devot aurois la mine ;
Mais puisque c'est à la sourdine,
Qu'on te fabrique bien & beau,
Faut qu'autre chose j'imagine.
Ton pere assez souvent chemine,
Vers l'autre monde en tombereau,
Celui qui son métier exerce,
Meurt rarement la plume au cul,
Me condamne à la fiévre tierce,
Si tu n'es pas *un faux écu*.

Vous qui passez par un temps nebuleux,
Devant la porte d'un College,
Serez bien fins, ou bienheureux,
Si pouvez éviter les *pelotes de neige*.

Digitized by Google

EPIGRAMME servant d'explication à la seconde Enigme du 1. volume du Mercure de Decembre.

CErtain Bourgeois un soir ridant le front,
Au coin du feu se donnoit la torture,
Pour déchiffrer l'Enigme du Mercure :
Quel est ce corps que l'on nous dépeint rond,
Fait en un jour, & d'immense structure ?
Mais le bon homme étoit bien loin du but ;
Or il advint que sa femme mourut,
Le lendemain la voilà dans la bierre :
Et quand tout fut bien scellé ; bien cloué,
Ah ! je la tiens enfin, Dieu soit loüé,
Dit-il, voyant qu'on l'alloit mettre en terre.

EXPLICATION des trois Enigmes du Mercure de Decembre 1723.

Sur l'Air de *Joconde.*

IRis, dont mon cœur suit les loix,
Veut qu'aujourd'hui j'explique,

Les

Les Enigmes du dernier mois,
En langage Lyrique.
Tous mes soins doivent aspirer,
Au bonheur de lui plaire,
Tâchons donc de les penetrer,
Et de la satisfaire.

Je vais en définir le Plan,
Sur le ton de Joconde,
La premiere, est le jour de l'an;
La terre est la seconde;
On doit par la Chaise à Porteurs
Expliquer la troisiéme,
Tous Oedipes Speculateurs,
Devineront de même.

Le Maire.

AUTRE explication de la premiere Enigme. Par un Gascon.

LE premier jour de l'An, est l'aîné de ses freres,
Il est plus desiré des enfans que des peres,
Et l'avare le haït avec juste raison,
Pour lui, le mot d'étrenne est un fâcheux langage,

Ainsi

Ainsi mon oncle riche, avare & vieux garçon,
Quand je vais en ce jour le voir selon l'usage,
Me dit pour m'étrenner, mon neveu soyez sage :
Cadedis, est-ce là contenter un Gascon ?

*Par M. A. ****

PREMIERE ENIGME.

JE sers & la nuit, & le jour,
A chacun je fais mes largesses,
Et sans considerer pauvreté ni richesses,
Je prodigue à tous tour à tour.

De moi l'on ne peut se passer,
Et quoique le bien que je donne,
Soit utile à toute personne,
Peu de gens le viennent chercher.

Je cesse quelquefois de ne plus rien donner,
Voulez-vous en sçavoir la cause ?
Je ne puis vous dire autre chose,
Sinon qu'il faut loin de moi la trouver.

SE-

Digitized by Google

SECONDE ENIGME.

DAns un double & sombre parterre,
Eclairé de rayons divers,
J'allume une soudaine guerre;
Entre deux amis que je sers.
J'interesse dans leurs querelles
Un grand nombre de Demoiselles,
Qui font mille cris éclatans.
Cependant toute la dispute
Finit entre les combattans,
Par la bizarre culebutte,
Des restes d'un squelette affreux,
Brusquement sortis de leurs creux.

TROISIE'ME ENIGME.

TIrée du sein de ma mere,
Je dois ce que je suis aux enfans de Vulcain,
Mille coups redoublez d'une grossiere main,
Me font souvent plus grande que mon pere,
Peu précieuse, aujourd hui necessaire,
Quoiqu'inutile au premier des humains,
Je cheris tant la bonne chere,
Que je sers à tous les festins,

Digitized by Google

A tous Escamoteurs, à tous maîtres Gonins.
Je donne le défi des tours qu'on me voit faire.
Il est vrai qu'un Agent me prête ses efforts,
Et je suis, qui pourra penetrer ce mistere ?
Inutile aux vivans sans le secours des morts.

On doit expliquer les cinq Enigmes des deux volumes du mois dernier, par le *premier jour de l'An*, *la Terre*, *la Chaise à Porteurs*, *la Bierre*, *& le Panier des Dames*.

LETTRE écrite aux Auteurs du Mercure.

J'Eus le plaisir il y a quelques jours, Messieurs, de souper avec des personnes d'esprit & de merite, qui s'entretinrent long-temps sur le Mercure. On en dit du bien & du mal, comme vous sçavez que l'on en dit des meilleurs ouvrages quand on en parle en pleine liberté.

L'un des convives dit qu'il manquoit un article essentiel au Mercure, c'est l'*Article des bons mots*. Nôtre nation, dit-il, est naturellement vive, & feconde en reparties plaisantes, & sensées,

qui

qui meriteroient d'être exactement recüeillies. Mais par malheur ce ſont des fleurs qui meurent d'abord qu'elles ſont écloſes. Le Mercure devroit les faire vivre éternellement. Il arriveroit même, continua-t'il, que s'il y avoit tous les mois un Recüeil judicieux de cinq ou ſix bons mots, on pourroit au bout de quelques années extraire des Mercures un juſte volume, qui en ce genre auroit ſon prix.

Cet avis fut generalement applaudi, & je fus chargé, Meſſieurs, de vous le communiquer, & de vous prier d'inviter le Public, & ſur tout les habitans des pays qui ſont au-delà de la Loire de vous envoyer les bons mots qui échapent en tout genre dans les converſations, dans les plaidoyers, dans les lettres, &c.

Je vais, Meſſieurs, en attendant vous en communiquer quelques-uns qui ne ſont pas dans les Recüeils publiez.

Un Seigneur d'Angleterre haï d'un Miniſtre, fut injuſtement accuſé d'avoir trempé dans une conſpiration contre le Roy. En conſequence de cette accuſation il fut injuſtement puni de mort. Pendant le procès ſa femme ne fit aucune démarche pour travailler à ſa juſtification. Quelque temps après ſes enfans tramerent une veritable conſpiration contre le

Ministre, & résolurent de l'assassiner. Ils furent découverts, & pendant qu'on leur faisoit leur procès la mere sollicitoit vivement pour eux. Le Ministre lui dit un jour : *D'où vient, Madame, que vous sollicitez si vivement pour vos enfans, & qu'on ne vous a point vûë ici pendant l'affaire de vôtre mari. C'est que mon mari n'étoit point coupable*, répondit elle.

Une Dame de Provence disoit qu'elle n'aimoit pas les hommes de belle taille, qu'elle auroit plus de goût pour un homme d'une taille un peu au-dessous de la mediocre. Un homme fort grand qui étoit present à ce Discours en fut piqué, & s'en vengea en rendant des soins à cette Dame. Les mêmes Discours continuerent long-temps de la part de la Dame, & les soins furent redoublez de la part du Cavalier. Un jour qu'il la trouva seule, après quelques discours generaux, la conversation tomba, & la Dame parut réveuse, le Cavalier lui demanda poliment à quoi elle révoit, *songi*, lui dit-elle en Provençal, *qué vous fé tous les jours plus pichon*; c'est-à-dire, *je songe que vous devenez tous les jours plus petit.*

Un Bourgeois de Paris voyoit rire un Savetier qui demeuroit auprès de chez lui

lui presque toutes les fois qu'il passoit. Un jour que cela l'impatienta plus qu'à l'ordinaire : d'où vient, lui dit-il, que tu ris toutes les fois que je passe ? & d'où vient, lui répondit brusquement le Savetier, que vous passez toutes les fois que je ris.

Un Prédicateur qui prêchoit avec beaucoup de feu, faisoit des grimaces à ses Auditeurs. Ce défaut lui fut reproché confidemment par un autre Prédicateur concurrent. Le premier lui repartit d'un ton doux : Mon pere, vous voyez les grimaces que je fais à mes Auditeurs, mais vous ne voyez pas celles que vos Auditeurs vous font.

Un Gentilhomme de Caen avoit un procès considerable au Parlement. Son Rapporteur aimoit passionnément la Musique. Il avoit beau le solliciter, il le trouvoit toûjours à son Clavecin, un livre de Musique devant lui, & son procès ne se raportoit point. Enfin las de solliciter, & las des promesses sans effet du Rapporteur, il le pria de lui rendre son sac, sous quelque prétexte ; le Rapporteur n'en voulut rien faire, & promit de nouveau de raporter l'affaire. Le client revient à la charge, & trouvant encore M. le Conseiller avec un livre de Musique, le pressa plus vivement de

Digitized by Google

lui remettre le ſac du procès ; mais qu'en voulez-vous faire, dit le Rapporteur ? je veux le faire noter, repartit le Normand, & le faire mettre en partition par un habile Muſicien que je connois.

M. de S. H. Capitaine de Galere perdit cent Loüis à Genes contre un Italien avec qui il avoit joüé au Trente & Quarante. Un de ſes amis l'avertit qu'il avoit été friponné, & que ſon joüeur ne manquoit pas d'arranger quatre Cartes qui faiſoient juſtement quarante, & quand il donnoit à couper, il mettoit fort habilement la coupe deſſus. M. de S. H. bien inſtruit, ſe munit d'une quantité d'as dans une de ſes poches, & va demander ſa revanche à ſon fripon, qui croyant avoir trouvé ſa dupe ne ſe fait pas prier. On joüe, l'Italien fait ſa manœuvre, & nôtre Marin fait la ſienne, qui étoit en coupant de gliſſer finement un as au-deſſus des Cartes. Il regagna ces cent Loüis, plus de cent piſtolles au-delà, & quitta. L'Italien outré de colere & de dépit, en voulut ſçavoir la raiſon, c'eſt que je n'ai plus d'as, lui répondit froidement M. de S. H.

CHAN-

Digitized by Google

Digitized by Google

Janvier 1724.

Air à Boire.

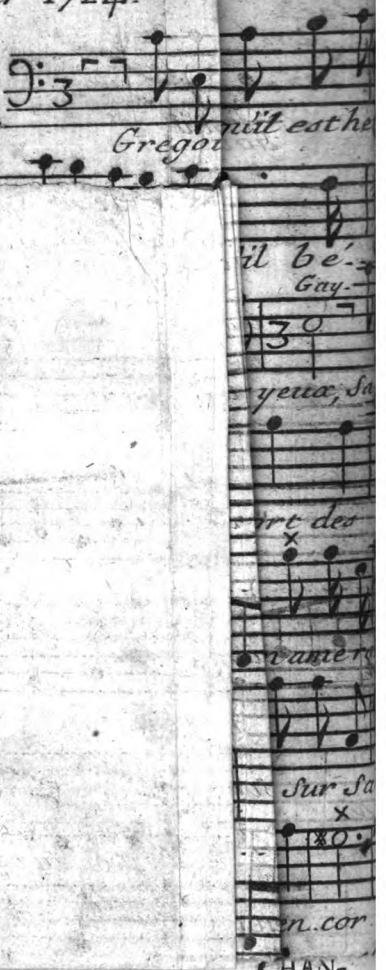

Digitized by Google

CHANSON.

GRegoire est yvre, amis, celebrons ses louanges,
Ah! qu'il est heureux!
Le Dieu des Vandanges
A comblé ses vœux.

Quoiqu'il bégaye, & qu'il chancelle,
Quoique le vin lui sorte par les yeux.
Sa gloire n'en est pas moins belle,
Tel fut souvent le sort des Dieux.

Il se couche, il s'endort; & son ame ravie,
Va joüir d'un parfait bonheur.
Bacchus qui veille sur sa vie,
Nous rendra dès demain cet insigne buveur.
Nous le verrons encor plein d'une ardeur nouvelle,
Se couvrir en buvant d'une gloire immortelle.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTERAIRES.

DES BEAUX ARTS, &c.

LES JEUX de Quadrille & de Quintille, de la maniere dont on les joüe presentement, avec les regles établies par l'usage, & un Recüeil de décisions nouvelles sur les difficultez, & incidens qui peuvent survenir. Au Palais, chez le Gras 1724. brochure in 12. pag. 103.

C'est ici une suite des Jeux Historiques & Académiques. Les hommes ne sçauroient être desœuvrez. Le sang qui circule toûjours dans nos veines porte les esprits animaux dans les muscles qui servent à divers mouvemens ; & lorsque ces esprits ne sont point déterminez par des occupations utiles ou indifferentes, il est dangereux qu'ils n'excitent des mouvemens nuisibles.

Les Jeux ont donc leur utilité, parce qu'ils occupent, pourvû qu'ils n'occupent point trop. Mad. Deshoulieres, a dit *qu'il faut seulement que le jeu nous a use.* Les jeux sans regles, sont une source de dispute, chacun croit & veut

avoir

avoir raison, c'est pour prévenir cet inconvenient qu'on nous donne ici les regles du Quadrille, & du Quintille, qui depuis quelques années sont devenus à la mode en ce pays-ci. Il y a à la fin un petit Recüeil de décisions sur les cas difficiles, & un petit Dictionnaire des termes du Jeu de Quadrille. On peut dire des Jeux comme des alimens : *Omnia bona bonis, omnia mala malis.*

ECOLE DE MARS, ou Memoires instructifs sur toutes les parties qui composent le Corps Militaire en France, avec leur origine, & les differentes manœuvres ausquelles elles sont employées. *Par M. Guignard, Chevalier de S. Louis, Lieutenant Colonel du Regiment d'Infanterie de Thil.* 2. vol. in 4°. enrichis d'un grand nombre de figures. *A Paris*, chez Simart, ruë S. Jacques 1723.

L'HISTOIRE Ecclesiastique & Civile de la Ville & du Comté d'Evreux. *Par M. le Brasseur, Aumônier du Conseil, & Bibliothecaire de M. le Chancelier Daguesseau.* A Paris, chez Barrois, vol. in 4°.

HISTOIRE GENERALE DE LA DANSE, sacrée & profane, &c. avec un supple-

ment de l'Histoire de la Musique, & le paralelle de la Peinture & de la Poesie. *Par M. Bonnet, ancien Payeur des Gages du Parlement.* A Paris, chez d'Houri, ruë de la Harpe, in 12. de 269. pages.

BIBLIOTHECA SACRA, &c. Bibliotheque Sacrée, divisée en deux parties. *Par le Pere le Long, Prêtre de l'Oratoire.* A Paris, chez F. Montalant, Quay des Augustins 1723. 2. vol. in fol.

SUITE DE PIECES de Dessus & de Pardessus de Viole, & trois Sonates, avec les Basses-continuës qui se peuvent joüer sur la Viole, la Flute Traversiere, & autres Instrumens. *Par M. Marc.* Livre 1. dédié à S. A. S. Mademoiselle de la Roche-sur-Yon. *A Paris, chez l'Auteur, ruë du Haut-Moulin, derriere S. Denis de la Chartre, à la Croix d'Or, chez M. Barré, Orfévre, & chez le sieur Boivin, ruë S. Honoré, à la Regle d'Or* 1724. in fol. de 41. pages. Le prix est de 6. liv.

LIVRE de Pieces de Clavecin, contenant plusieurs Divertissemens, dont les principaux sont, les caracteres de la Guerre, ceux de la Chasse, & la Fête de Village. Dédié au Roy. *Par François Dan-*

Dandrieu, Organiste de la Chapelle de S. M. & de la Paroisse S. Merry 1724. A Paris, chez l'Auteur, ruë Sainte Anne, près le Palais, & à la Regle d'Or, ruë S. Honoré, chez Boivin, in fol. de 65. pages, sans l'Epître, la Preface & la Table. Le prix est de 15. liv. en blanc.

Ce livre est orné d'un très-beau frontispice, gravé par C. Simonneau, où la Guerre, la Chasse, & la Fête Champêtre sont très-bien caracterisées. Cet ornement, la propreté dont tout l'ouvrage est gravé, & plus que tout, le merite & la réputation de l'Auteur, doivent faire rechercher ces Pieces avec empressement, par les Musiciens, & par les amateurs de Musique, qui sont aujourd'hui en si grand nombre.

TRAITÉ PHILOSOPHIQUE de la foiblesse de l'esprit humain. *Par M. Huet, ancien Evêque d'Avranches.* A Amsterdam, chez H. du Sauzet 1723. *in* 8° *de* 296. *pages, sans l'avertissement, l'éloge de M. Huet, & la Table des Chapitres, qui contiennent* 40. *pages.*

LE GAGE TOUCHÉ, Histoire Galante, *chez le même Libraire*, 2. vol. in 12. avec figures.

HISTOIRE DU CONCILE DE TRENTE; & des choses qui se sont passées en Europe touchant la Religion, depuis la convocation de ce Concile jusqu'à la fin. *Par feu M. Louis Elies du Pin, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & Professeur Royal en Philosophie.* A Bruxelles, chez S. Tserstevens 1721.

ENTRETIENS DES OMBRES aux Champs Elisées, sur divers sujets d'Histoire, de Politique, & de Morale: *Ouvrage traduit de l'Allemand, par M. Valentin Jungerman.* A Amsterdam, chez Herman Vytwerf. *Les six premiers mois qui font le premier volume contiennent 624. pages.*

On attribue cet ouvrage à diverses personnes: les uns croyent qu'ils sont de l'Auteur qui est nommé dans le titre, d'autres l'attribuent à une Damoiselle de beaucoup d'esprit qui s'est cachée sous ce nom, & d'autres enfin croyent y reconnoître un homme de Lettres qui fait son séjour en Hollande. Quoiqu'il en soit de l'Auteur de ces Entretiens, qui paroissent tous les mois, on peut juger par son stile qu'il a beaucoup de feu & d'agrément, & qu'il merite assez le nom qu'il s'est donné, supposé que ce ne soit pas le sien.

Ce Traducteur nous apprend dans le pre-

mier avertissement, que depuis qu'il est naturalisé en France, il doit regarder ce Royaume comme sa Patrie, & en procurer la gloire par tous les moyens honnêtes qui sont en son pouvoir. *Ce n'est pas d'aujourd'hui*, dit-il, *que j'ai remarqué que Messieurs les Allemands se sont enrichis aux dépens de la Litterature Françoise. Il ne paroît pas un bon livre qu'ils ne traduisent presque aussi-tôt. Il est temps d'user de represailles à nôtre tour, & lorsque nous les trouverons pillables, il ne faut pas se faire un scrupule de profiter des ouvrages qu'ils publient en leur langue.* Il declare ensuite que son dessein n'est pas de traduire en Notaire, & de mot à mot. Il tient parole, & son ouvrage n'est rien moins qu'une traduction, car il n'a tout au plus pris de son original que les noms des interlocuteurs.

ŒUVRES de M. l'Abbé de S. Real, *nouvelle édition.* A la Haye, chez les freres Vaillant, & N. Prevost 1722. 5. *vol. in* 12.

DE LA PLURALITE' DES MONDES. Par Chrétien Huyghens. *A la Haye, chez J. Neaulme, vol. in* 12. Le même Libraire imprime in 12. la vie de M. Bayle, avec des remarques curieuses.

LUCÆ TOZZI, Opera Medica omnia, &c. *Traitez de Medecine, de M. Tozzi, Medecin Napolitain, divisez en cinq volumes. in 4°.* A Venise, chez Nicolas Pezzana 1721.

On trouve dans ce livre une infinité de remedes pour toutes sortes de maladies. On a eu soin de faire remarquer ceux qui sont les plus efficaces, & les plus éprouvez.

GATINETTO ARMONICO pieno d'instromenti sonori, indicati, spiegati, e di nuovo corretti ed accresciuti dal *Padre Philippo Bonanni della Compagnia di Giesu*, offerti al S. Rè David. In Roma, nella Stamperia di Giorgio Plack 1723. Ce curieux ouvrage est accompagné de quantité de figures.

On a imprimé à Verone chez Jacques Vallarsi un *Teatro Italiano*. C'est un choix des plus excellentes Tragedies Italiennes pour l'usage de la scene. Le premier tome qu'il donne au public contient la *Sophonisbe* du Trissin, l'*Oreste* du Rucellai, qui a été representée, & qui a été fort applaudie, mais qui n'a jamais été imprimée; l'*Edipe* de Sophocle, traduite par le Justinien, & la *Merope* du Torelli.

On

On donne avis au public qu'il va paroître une nouvelle édition de l'Histoire de la Bible, volume in-folio avec 267. planches par souscription en faveur des pauvres, le prix sera de 4. liv. 10. sols pour ceux qui auront souscrit ; & 6. liv. pour ceux qui n'auront pas souscrit ; elles seront ouvertes depuis le premier Fevrier jusqu'à la fin du mois de Mars. On délivrera les exemplaires au mois de May prochain, chez Alexis de la Roche, Quay des Augustins, proche la ruë Gille-cœur, à l'Esperance, & chez Desclapart, du côté du Pont S. Michel, à l'Esperance couronnée.

Le nouveau Coutumier general, pour lequel on a souscrit est en vente, & l'on délivrera les exemplaires aux Souscripteurs, le 15. Fevrier à Paris, chez les sieurs Brunet & le Gras, Libraires au Palais, & Cl. Robustel, Libraire, ruë S. Jacques.

Voici le Titre du Livre.

NOUVEAU COUTUMIER GENERAL, ou corps de toutes les Coutumes Generales & particulieres de France, & des Provinces connuës sous le nom de Gaules, avec des Notes de Messieurs Toussaint Chauvelin, Julien Brodeau, & Jean-Marie Ricard, Avocats au Parlement, jointes

jointes aux annotations de MM. Charles Dumolin, François Ragueau, & Gabriel Michel de la Roche-Maillet, mis en ordre, & accompagné de sommaires en marge des articles, d'interpretations des Dictions obscures employées dans les textes de Listes Alphabetiques des lieux regis par chaque Coutume, & enrichi de nouvelles Notes, tirées des principales observations des Commentateurs, & des jugemens qui ont éclairci, interpreté ou corrigé quelques points & articles des Coutumes. Par M. Charles Antoine Bourdot de Richebourg, Avocat au Parlement, 4. vol. in-folio.

On imprime actuellement chez Cailleau, Place de Sorbonne, des Meditations Chrétiennes pour chaque jour de l'année en deux tomes in-douze; ce Livre est dédié à Madame la Duchesse de Vantadour. Le Pere Chappuis, Jesuite de la Province de Lyon, qui est l'Auteur de ce Livre, est déja connu par d'autres ouvrages, & par ses succès dans la Prédication.

Le nouveau Journal des Sçavans que nous avons annoncé, a paru au commencement de l'année, après une interruption de sept mois, sous la forme in 12.

& in 4° l'un & l'autre en caracteres de *Cicero*. L'in-quarto est à deux colonnes, & contient 65. pages sans l'avertissement, & la Table. Cet ouvrage qui doit paroître regulierement tous les mois sous cette double forme, se vend 30. sols, chez N. Pissot, Libraire, Quay des Augustins, lequel n'a rien épargné pour la beauté du papier & des caracteres. L'empressement avec lequel le Public commence à rechercher cet ouvrage periodique, fait assez sentir que la beauté de l'impression n'en est pas le seul merite, son succès est dû en effet à un autre changement, que celui de la forme exterieure.

On apprend dans l'avertissement que les Journalistes renoncent désormais aux vacances, & qu'on donnera toûjours sans interruption 12. Journaux par an.

Nous nous éloignerons également, « & de la basse flaterie, & de la censure « amere (nous dit-on dans cet avertisse- « ment) nous voudrions pouvoir toûjours « loüer, mais l'équité s'y oppose. Le bon « goût & le progrès des sciences sont in- « teressez au discernement des ouvrages. « Ainsi nous loüerons, & nous censure- « rons aussi quelquefois; mais quand nous « ne pourrons donner des éloges, on s'ap- « percevra du moins que nous ne préten- « dons

» dons pas rendre des Arrests. A propre-
» ment parler nous ne jugerons point ;
» nous ne voulons être que les échos des
» sçavans, & dresser tout au plus le dis-
» positif des jugemens qu'ils auront ren-
» dus avant nous, &c.

» Nous dirons à la loüange des Jour-
» naux Litteraires en general, que tous
» les Païs où les Lettres fleurissent, pro-
» duisent aujourd'hui de ces ouvrages.
» Comme leur nature est de ne pouvoir
» naître que parmi les nations sçavantes,
» ils interessent en quelque sorte la ré-
» putation des Etats & la gloire du Prin-
» ce. On peut dire même que tous les
» Journaux, de quelque pays qu'ils nous
» viennent, font un honneur particulier
» à nôtre nation, parce qu'ils sont tous
» en quelque façon originaires de Fran-
» ce. C'est à Paris que le premier Jour-
» nal est né, & ce premier Journal a
» dans la suite servi, de modele à tous
» les autres, aussi bien qu'à tous les Me-
» moires des Académies de l'Europe. Le
» nôtre est donc comme le pere de tous
» les Journaux. On ne sçauroit au moins
» lui contester le droit d'aînesse. Puisse-
» t'il avoir encore la préeminence du
» merite, qui n'est cependant pas toû-
» jours le partage des aînez.

Le

Digitized by Google

Le Jeudi 30. Decembre dernier M. l'Abbé Alary, prit séance à l'Académie Françoise qui l'avoit élû pour remplir la place de feu M. de Mesmes, Premier President du Parlement de Paris. M. l'Abbé Alary a eu l'honneur d'être un des Instituteurs choisis pour les études du Roy, & on peut avancer hardiment qu'il est plus glorieux pour lui de s'être presenté avec ce titre qu'avec des ouvrages même applaudis. Quoique sa modestie semble seule lui avoir dicté sa harangue; on sent pourtant bien que son esprit s'en est mêlé, & que ses soins ont parfaitement réüssi. Ce discours finement & délicatement écrit, met le public en droit de faire de justes reproches à celui qui l'a composé; ne doit-on pas tenir compte de ses talens à ce public qui les perfectionne? L'Exorde de M. l'Abbé Alary, fait autant honneur à son cœur qu'à son esprit. C'est un monument de sa reconnoissance pour M. le Marquis, & M. l'Abbé de Dangeau, & l'aveu genereux qu'il fait des bienfaits qu'il en a reçûs n'est pas moins une loüange pour lui, que pour ces deux illustres freres.

Les Portraits du Cardinal de Richelieu & de Loüis le Grand, quoique traitez déja par mille pinceaux paroissent ensuite avec des couleurs nouvelles, & cepen-

cependant justes. *Toute l'Europe attentive à ses desseins*, dit-il, en parlant du Cardinal de Richelieu, *& executant ses ordres dans le temps même qu'elle croyoit le plus y résister, auroit suffi à l'ambition du politique le plus consommé, mais les vastes projets d'Armand alloient encore plus loin ; toûjours plein des siecles futurs quand le sien sembloit épuiser tous ses soins, & l'occuper tout entier, il comptoit que.... la gloire de la Nation seroit ensevelie, si la langue qui la devoit immortaliser n'étoit portée à sa plus haute perfection.* Voici un trait qui seul caracterise Loüis XIV. *il respectoit sa place, il la faisoit respecter aux autres ; il étoit homme pour les malheureux, il étoit Roy quand il falloit reprimer l'injustice, & vanger l'innocence.* On ne peut peindre les vertus de ce grand Roy, sans penser à celles de son arriere-petit-fils. *A peine sorti de l'enfance, il marche déja sur les traces de son prédecesseur ; l'amour de l'ordre, la bienseance qui regle ses discours & ses actions, cette discretion si necessaire pour le gouvernement, cette douceur, ces graces majestueuses, tout nous rappelle son auguste Bisayeul.*

M. l'Ancien Evêque de Fréjus ne sçauroit être oublié quand on parle d'un Prince aimable, *précieux dépost confié à*

ses

Digitized by Google

ses soins. Ce Prelat qui dans le sein de la Cour a fait éclater un desinteressement digne des premiers siecles de l'Eglise ne songe qu'à donner un pere à la Patrie.

Après ces éloges suit celui de M. le Premier President de Mesmes, qui est manié avec un art infini ; celui de Monsieur le Duc d'Orleans défunt n'a pas moins de force & de finesse. *Quelle sorte de connoissance avoit échapée à sa penetration ? chaque art lui avoit découvert ses délicatesses, & l'acciueil le plus affable, la simplicité la plus modeste, rehaussoient encore le prix de ses plus rares qualitez. Quelle superiorité ne falloit-il pas pour s'attirer le respect sans l'appareil de la grandeur ? l'hommage forcé que les places exigent approche-t'il de celui qui ne se rend qu'à la personne ? Vous n'en connoissez point d'autre*, ajoûte-t'il, en s'addressant à ses nouveaux Confreres, *& c'est l'unique qu'il vous convient de recevoir & de rendre. Le merite seul a des droits sur vous ; il doit justifier les faveurs de la fortune, ou accompagner l'éclat de la naissance ; vous voulez toûjours que les dignitez soient la preuve des talens ou la récompense de la vertu.*

Cet Extrait de la Harangue de M. l'Abbé Alary, & le peu d'usage qu'il a fait jusqu'à present pour le public d'une

élo-

éloquence si brillante & si neuve, démontrent clairement que ce ne sont pas toûjours les meilleures plumes qui écrivent davantage. La réponse de M. l'Abbé Dubos, Secretaire perpetuel de l'Académie Françoise soutient cette proposition en faveur de M. l'Abbé Alary. *Il est vrai*, lui dit-il, *Monsieur, que vous n'apportez pas ici les titres qui déterminent ordinairement l'Académie dans les élections. Vos ouvrages n'ont paru encore qu'aux yeux de vos amis, mais vous nous apportez des talens qui justifient bien nôtre choix : une érudition capable de faire honneur à des sçavans qui auroient vêcu deux fois l'âge où vous êtes : un jugement aussi solide que si vous aviez employé tout vôtre temps à l'étude des sciences, dont le principal merite est de nous accoûtumer à raisonner avec justesse, &c.*

La précision ne nous permet pas de donner un abregé plus étendu de la réponse de M. l'Abbé Dubos qui rassemble bien des traits dignes d'être citez.

Nous ne rappellerons que celui-ci au sujet de M. le Duc, chargé par le Roy des fonctions de Principal Ministre. *C'est un Prince*, dit M. l'Abbé Dubos, *trop juste pour prendre des résolutions qui ne soient pas équitables, & trop ferme pour varier dans celles qu'il aura prises.*

SUJET

SUJET que propose l'Academie des Belles-Lettres, Sciences & Arts, établie à Pau pour l'Ouvrage qui doit remporter le Prix de l'Année 1724.

LEs Etats Generaux de Bearn, toûjours attentifs à tout ce qui peut procurer quelque utilité à la Province, ont bien voulu accorder aux Messieurs de l'Académie, établie à Pau, une somme annuelle pour son établissement, augmentation, & pour la rendre plus stable.

Cette liberalité a engagé les Messieurs qui composent cette Compagnie, à adjuger pour prix, chaque année, une Medaille d'Or, où seront gravées d'un côté les Armes de la Province, avec ces mots (*Ex liberalitate Provinciæ*) & de l'autre, la Devise de l'Academie.

Elle avertit le Public qu'elle le destine à une piece d'Eloquence d'une demi-heure de lecture, tout au plus, sur,

LE BONHEUR DE L'HOMME NE CONSISTE PAS A ESTRE SANS PASSIONS, MAIS A S'EN RENDRE LE MAÎTRE

Toutes les Personnes du Royaume pourront remporter le Prix; l'Académie ayant en vûë de faire naître par là plus d'émulation

Digitized by Google

lation parmi ses Habitans. On le distribuera le 24. Août 1724. à l'Auteur de la Piece qui sera trouvée la plus digne.

Ceux qui voudront travailler doivent envoyer leurs Ouvrages avant le premier de Juin prochain ; s'ils arrivent plus tard, ils n'entreront point en concours. Il y aura au bas de chacun une Sentence, & l'Auteur, dont l'Academie veut ignorer le nom jusqu'à ce qu'elle ait donné son jugement, mettra dans un Billet separé & cacheté, la même Sentence, avec son Nom & son adresse.

Les Ouvrages que l'on envoyera de la maniere cy-dessus expliquée, seront adressez aux Messieurs de l'Academie à Pau. On aura soin de faire affranchir le port de ceux qu'on mettra à la Poste, sans quoi ils ne seroient pas retirez.

Le sieur Martin, Libraire, imprime le Catalogue des Livres de feu M. Fessart, celebre Avocat, dont la Bibliotheque est principalement recommandable par les Livres de Jurisprudence, qui sont en grand nombre, & par les collections & les études du défunt, si estimé du Public, par sa droiture & sa grande capacité.

On a soutenu depuis peu dans les Ecoles

Digitized by Google

Ecoles de Medecine, à Paris, une grande These, contre la pratique de l'inoculation de la petite verole.

Nous apprenons de Berlin que le nouveau College de Medecine s'assembla pour la premiere fois le 29. du mois passé. Tous les Membres y furent introduits par M. de Printzen, Curateur de toutes les Academies Royales. Les Leçons s'y feront en Langue Allemande.

On apprend de Madrid, que le Roi d'Espagne, considerant l'utilité & la gloire de la Nation, a accordé à l'Academie Royale Espagnolle qu'elle a fondée depuis son avenement à la Couronne, une rente annuelle de 60000. réales, pour les frais de l'impression de son nouveau Dictionnaire, & lorsque l'édition en sera achevée, les arrerages de cette rente seront employées à fournir aux frais de ses correspondances.

On mande de Rome qu'on y a inhumé depuis peu dans l'Eglise de Jesus, le corps de Ferdinand Padrone, fameux Architecte, qui sous le Pontificat d'Innocent XII. trouva le moyen de faire conduire les eaux d'une source de la montagne de Tolfa, dans la Ville de *Civita-Vecchia*.

Le

Le Trésorier de la Chambre Apostolique a fait porter dans une des Salles du Palais Pontifical, une statuë de marbre blanc de Jules-Cesar qui a été trouvée dans les fondemens qu'on a creusez depuis peu pour construire les fortifications du Port de Sainte Felicite.

Le Prince Borghese a fait present au Pape d'un Crucifix d'or, du poids de douze mares.

On apprend de Lisbonne que les conferences de Medecine qui avoient été interrompuës pendant quelque tems, furent recommencées le 12. de l'autre mois, dans la maison de Joseph Gomez, Professeur en Chymie & en Pharmacie. On y lut une Dissertation sur les fractures des os, & sur les meilleurs moyens qui en procurent la réunion. La Séance finit par la lecture de quelques pieces de Poësie, à la loüange de l'Anatomie.

On a exposé à Venise dans une des Cours du nouveau Palais des Procurateurs de S. Marc, un groupe de marbre blanc, representant le tems qui découvre la verité. Ces deux figures sont l'ouvrage d'Antoine Corradini, fameux Sculpteur Venitien. Ce beau morceau est destiné pour le Palais du Roi de Pologne, à Dresde.

LET-

Digitized by Google

EXTRAIT de diverses Lettres.

DEpuis 1720. il s'est trouvé ici (*Ganderheim*) dans quelques œufs de poule, que des femmes étrangeres & inconnuës ont vendu, quatre, cinq & six lentilles ou pois entre le blanc & le jaune, qui ayant été semez, ont pour la plûpart levé & produit à l'ordinaire. Nos Sçavans ont beaucoup travaillé par l'ordre de S. A. S. Mad^e l'Abbesse Elisabeth Ernesse, pour expliquer comment ces grains ont pû passer dans ces œufs, & n'ont rien dit qui satisfasse l'esprit. Pour les autres ils n'y ont pas tant cherché de finesse; ils attribuent le tout à la sorcellerie. Nous rapporterons à ce sujet ce qui arriva il y a quinze ans à la femme d'un Marchand de Venise. Elle étoit tourmentée d'une tumeur en forme d'œuf de pigeon, situé en un endroit que la pudeur empêche de nommer. Après qu'on y eut appliqué quelque tems un emplâtre, on fut surpris d'en voir sortir une petite branche de romarin, dont les feüilles étoient aussi vertes que si elle venoit d'être coupée sur la plante. On communiqua le fait à Mrs Senachi, Hartman, Pasol, & Matthini; mais, à mon avis, ils ne réussirent pas mieux que nos Sçavans.

Notre Recteur M. J. Cristophe Ha-

Digitized by Google

remberg a fait imprimer une Dissertation sur un Passage d'Amos, chap. 5. v. 25. 26. 27. & sur celui des Actes des Apôtres, chap. 7. v. 42. & 43. sous ce titre : *Disquisitio conjecturalis propemtica de Idolo Chiun & Rephan.* L'Auteur prétend prouver par quelques Antiquitez Egiptiennes, qu'on ne doit entendre par ces mots autre chose que le Fleuve du Nil, que les Egyptiens désignoient par Saturne dans le Ciel. Il fait voir de plus la conformité des noms en plusieurs Langues Orientales. Il fortifie son opinion d'autoritez ausquelles il joint de frequentes reflexions. Si son Ouvrage est bien reçu du Public, il fait esperer de donner des éclaircissemens sur plusieurs Idoles inconnuës jusqu'à present ; & de fait, il promet dans l'Epître dédicatoire une Dissertation particuliere de *Jove Casio* qui a été adoré à Seleucie de Sirie, sous la forme d'un écuëil.

Enfin il a paru ici, (*Milan*) à la grande satisfaction du Public, deux Tomes, *Rerum Italicarum* du sçavant *Ludovico Antonio Muratore*, Bibliothecaire de son A. S. le Duc de Modene, & l'on attend avec impatience les autres qui sont sous la presse.

Almoro Albrizzi vient de nous donner (*Venise*) le premier Tome des Extraits

des

des Principaux Journaux des Sçavans de l'Europe ; il est tiré de la Bibliotheque ancienne & moderne, Amsterdam. 1. part. tom. XIX. & des Actes des Sçavans de Lipsic. part. LXXXVII. Le second, qui est tout prêt, est extrait des Journaux des Sçavans.

M. Berger, Conseiller du Duc de Wirtemberg, fait imprimer ici, (*Vvirtemberg*) une Dissertation Critique, Historique, Morale & Juridique sur les Masques, accompagnée de 180. figures en taille-douce, gravées par Wolffgang, celebre Graveur à Berlin. Elle paroîtra sous ce titre : *Commentatio de Personis, seu Larvis, Critica, Historica, Moralis ac Juridica.*

On nous écrit de la Haye que M. de la Grange, Poëte François, y a publié un Recueil de ses Oeuvres mêlées, dont nous pourrons donner un Extrait le mois prochain.

L'Eglise & la Republique des Lettres ont perdu le 11. de ce mois M. Jacques de Poisson, seul Chevalier Noble & Commandeur Ecclesiastique des Ordres Royaux de S. Lazare, & de Notre-Dame de Mont-Carmel. Le feu Roi l'avoit honoré des principales Charges de sa Chapelle pendant plus de trente ans, & l'avoit ensuite donné à Madame la Dauphi-

Digitized by Google

ne, Adelaïde de Savoye. Pendant ce tems-là il fut pourvû des Abbayes de Bournet & de Beüil. Il joignoit à une naissance illustre un goût & une délicatesse pour les sciences qui l'avoient fait souhaitter dans toutes les Academies d'Italie & de presque toute l'Europe, & il ne s'étoit excusé d'y entrer que par le travail immense qu'il avoit entrepris ; sçavoir, de donner une Traduction fidelle des Conciles compilez en 1606. par Bini. Cet Ouvrage qu'il disposoit pour la presse avec un Suplement eut été d'un grand secours aux gens de lettres pour discerner dans les Actes des Conciles ce que l'ignorance des siecles grossiers, ou la malice des heretiques ont pû introduire d'apocriphe ou de supposé. Il avoit encore entrepris de traduire en Latin la grande histoire de France par Mezeray qu'il vouloit aussi traduire en Grec, en faveur des Orientaux. Ce Sçavant joignoit à son érudition une politesse & une generosité qui rendoient sa maison & sa Bibliotheque ouvertes à tous ceux qui en avoient besoin. On assure qu'il a refusé plusieurs Evêchez dans les tems où ses Sermons l'ont fait desirer des plus grands Diocèses, content de donner son tems à la priere, à l'étude, & à éclairer ceux qui venoient le consulter. Il est mort à l'âge de 80. ans. regretté

des

Google

des gens de la plus singuliere distinction, & on a crû qu'un homme de ce caractere meritoit d'être inhumé, comme il l'a été dans l'Eglise Metropolitaine de Paris. On attend avec impatience que ses heritiers donnent au public les fruits de plus de soixante ans, d'un travail assidu, utile à l'Eglise & honorable à nôtre nation.

Michel Boyer, Peintre ordinaire du Roy, pour l'Architecture & la Perspective, pensionnaire de Sa Majesté, demeurant aux Galleries du Louvre, Conseiller de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, mourut à Paris le 15. de ce mois, âgé de 56. ans, dans de grands sentimens de Pieté & de Religion; outre son rare talent, il étoit très-bon & fidele ami, ce qui le faisoit estimer de tous ceux qui le connoissoient.

La pension de 600. liv. qu'avoit M. Boyer, a été donnée à M. de Chavanes, fils d'un Notaire de Paris, Peintre du Roy, excellent Païsagiste aux Gobelins.

L'Abbé Molaire, nouveau Professeur du College Royal, fit le 20. de ce mois, l'ouverture d'un cours de Phisique, par un Discours préliminaire qui fut fort applaudi.

Digitized by Google

EXPLICATION des Types & Legendes des Jettons frappez pour le premier Janvier 1724. dont la planche est ci à côté.

TRE'SOR ROYAL.

LA figure d'un Fleuve, qui avec son Urne répand des eaux dans un grand Ballin, *Legende.* Recipitque refertque. *Il rend ce qu'il reçoit.*

PARTIES CASUELLES.

Un grand Chesne qui laisse tomber quantité de glands, *Legende* : Sic manet Immortale genus. *C'est ainsi que sa race s'immortalise.*

CHAMBRE AUX DENIERS.

Un Arrosoir répandu sur de jeunes Lauriers, *Legende* : Certior imbre. *Cette pluye assure leur vie.*

BASTIMENS DU ROY.

Apollon bâtissant les murailles de Thebes, en joüant de la Lyre, *Legende* : Saxa aurita moventur. *Les Pierres entendent, & se meuvent d'elles-mêmes.*

ORDI-

Digitized by Google

JETTONS DE L'A

I.

II.

IV.

VI.

Digitized by Google

Digitized by Google

ORDINAIRE DES GUERRES.

La tête de Meduse representée sur un Bouclier, *Legende* : Contra quid possent ruentes ! *Que pourroient contre elles les efforts ennemis !*

EXTRAORDINAIRE DES GUERRES.

La Massuë d'Hercule. *Legende* : Etiamque per otia terret. *Elle inspire la crainte, même dans son repos.*

MARINE.

Un Vaisseau en plaine Mer conduit par les étoiles de Castor & Pollux. *Legende* : Sub amico sidere tuta. *Je vogue en sureté sous cet astre protecteur.*

GALERES.

Des Oiseaux de Proye qui semblent s'égayer en volant sur une mer calme. *Legende* : Discuntque per otia bellum. *Ils apprennent la guerre dans le calme même.*

Digitized by Google

SPECTACLES.

LE 7. de ce mois les Comediens François ont remis au Theatre la Tragedie de *Nithetis* de M. Danchet, de l'Académie Françoise, dont nous donnâmes un Extrait, lorsqu'elle parut l'année passée. L'Auteur y a fait quelques changemens qui ont contribué à la faire encore plus goûter du Public. La distribution des rôles a été la même, à la réserve de celui de Nithetis, que la Dlle Lecouvreur n'a pas été en état de joüer d'abord, & que la Dlle Labat a rempli au gré des Spectateurs. Cette jeune personne promet beaucoup, l'intelligence, les graces, la Noblesse, & beaucoup de décence entrent également dans son jeu. Le Public l'a encouragée par ses applaudissemens.

Le 8. la Dle la Chaise, qui avoit déja été de la Troupe des Comediens François, reparut comme postulante, & joüa les rôles de Suivante dans *Democrite*, & dans les *Folies amoureuses*, ainsi que dans *Tartuffe*, & la *Serenade*.

Le 19. de ce mois les Comediens Italiens donneront une Piece nouvelle d'un Acte en prose, avec des Vaudevilles & des

des Chants, intitulée : *Le mariage d'Arlequin avec Silvia*, ou *Thetis & Pelée déguisé.*

Cette piece ne fut point goûtée du Public, qui trouva cependant à se dédommager à la *Double Inconstance* qu'on representa d'abord ; c'est une des meilleures Comedies de M. de Marivaux.

Le 22. il parut un autre Actrice au Theatre François, dans le rôle de la suivante *des Folies amoureuses* de feu M. Renard. La Dlle Nesmond qui donne lieu à cet article, est une jeune personne qui n'a jamais joüé la Comedie.

Le 26. on donna sur le même Theatre la premiere representation de l'*Impatient*, Comedie en cinq Actes, & en vers avec un Prologue, par M. de Boissi, Auteur de la *Rivale d'elle-même*, qui fut joüée avec succès il y a trois ans. La premiere representation de cette Piece a été fort applaudie. Nous en parlerons plus au long, & nous en donnerons un Extrait.

On apprend de Venise que le 26. de l'autre mois tous les Theatres furent r'ouverts, & l'on representa sur celui de S. Chrisostome, un Opera nouveau intitulé *le plus fidele des Amis.*

Le 5. de ce mois on representa sur

Digitized by Google

celui de S. Moyse, un nouvel Opera, qui a pour titre : *les Effets de l'Amour & de l'Ambition.*

NOUVELLES ETRANGERES.

Turquie.

L'Envoyé du Roy de Perse à Constantinople, eut audience du Grand Visir au commencement de l'autre mois. Il se plaignit de l'entrée des Troupes du G. S. dans la Georgie, & dans d'autres Provinces de la Perse. Ce Premier Ministre lui répondit que S. H. s'étoit crûë obligée de s'assurer de ces Provinces pour arrêter le progrès des Troupes du Czar, dont la grande puissance causoit de l'ombrage à la Porte. Le G. V. a assuré cet Envoyé que S. H. ne feroit retirer ses troupes, que lorsque le Roy de Perse se seroit mis à sa discretion, & qu'il n'auroit plus de liaison particuliere avec Sa Majesté Czarienne.

On assure que l'armée Othomane, qui est commandée par Hassan, Bacha de Bagdat, s'est emparée de Schirmanshach & de Hamedan, Villes considerables sur la route d'Ispahan ; que l'autre armée du

Grand

Digitized by Google

Grand Seigneur, de 40000 hommes, commandée par le Bacha de Bassora, fils du Bacha Hassan, est entrée dans la Province de Schiwan, & qu'elle se dispose à faire le siege d'Erivan, après s'être emparée de la Ville de Gangia.

La troisiéme armée du G. S. commandée par Achmet, Bacha, est en Georgie où elle a fait de très-grands progrès, & on croit qu'elle va marcher vers la Capitale de la Perse. L'armée de l'Usurpateur Miry-Mamouth, n'est, dit-on, composée que de 30000. hommes.

Quelques lettres portent qu'une partie des troupes du Grand Seigneur qui avoient penetré dans la Georgie, avoient été attaquées par celles du Roy de Perse; que ces dernieres avoient eu l'avantage, & que les Turcs avoient été contraints de se retirer du côté de Tiflis.

On mande de Constantinople que si le Divan prend la résolution de declarer la guerre à la Russie, on arborera la grande queue de cheval dès que le Grand Visir sera prêt à partir pour aller se mettre à la tête de l'armée qui sera, dit-on, composée de 120000. hommes, outre 45000. Tartares.

On ajoûte que Gianum Coggia, est en grande faveur à la Porte, qu'il a la direction des affaires de la Marine, & qu'il est admis au Divan.

Nouvelles de Constantinople du mois d'Octobre 1723.

SUr la fin du mois passé une des Sultanes a mis au monde une Princesse, dont la naissance a été celebrée à l'ordinaire par le bruit du canon du Serrail, de l'Arcenal, des Vaisseaux, & des Galleres qui sont dans ce Port.

M. Gritti, nouveau Bayle, ou Ambassadeur de Venise qui vient relever M. Emo, est arrivé le 7. de ce mois en ce Port sur deux Galeres que sa Hautesse avoit envoyées au Tenedore, suivant le ceremonial ordinaire pour recevoir ce Ministre, & le transporter en cette Ville; les deux Vaisseaux de la République, sur lesquels ce Ministre étoit parti de Venise iront hiverner à Corfou, en attendant le départ de M. Emo. M. Gritti fera incessamment son entrée publique en cette Ville, il aura ensuite son audience du Grand Visir, & du Grand Seigneur. M. Emo, ancien Bayle, a été suivant l'usage recevoir & complimenter son successeur sur les Galeres du Grand Seigneur, l'a conduit au * Baylage de Venise, à Pera, où il l'a regalé pendant trois jours, & s'est retiré ensuite dans une maison par-

* C'est le Palais de ces Ministres.

ticu-

ticuliere qu'il s'étoit fait preparer avant l'arrivée de ce nouveau Ministre, dans laquelle il restera jusques à son départ pour Venise.

Il n'y a eu aucune nouvelle conference entre les Ministres de la Porte, & le Résident de Moscovie au sujet des affaires de Perse, depuis celle qui avoit été tenuë le 19. Aoust: on peut juger delà que ces conferences auront été suspenduës jusqu'à ce que M. Nepluyeff, Résident de Moscovie, ait reçû la réponse aux Lettres que portoit le Courier qu'il avoit dépêché en Moscovie après cette conference.

Le 17. de ce mois il est arrivé en cette Cour un Ambassadeur de la part de Tamas Chah, fils du Sophi qui est toûjours à Tauris avec un corps de troupes considerable qu'il a ramassé. Ce Ministre qui avoit été retardé près de six mois sur les frontieres pendant que l'on déliberoit à la Porte si on devoit le recevoir, a vaincu cette premiere difficulté, par le moyen des representations du Pacha de Van. Il est venu en poste accompagné de huit ou dix personnes, & a eu son audience du Grand Visir peu de jours après son arrivée. On écrit qu'il est déja entré en conference avec les Ministres de cette Cour, & que le sujet de son Ambassa-

Ambassade est pour demander du secours à la Porte contre Miri-Mamouth.

Les Turcs n'ont encore agi que foiblement sur les frontieres, on en attribuë la cause aux divisions qu'il y a eu entre les Commandans. Ibrahim Pacha qui étoit Seraskier, a été déposé à cette occasion, & cette Charge donnée à Aresi-Mehemet Pacha qui commande en même temps dans toute la Georgie.

Il est venu depuis peu de jours quelques Seigneurs ou principaux des peuples appellez Abassa pour se mettre sous la protection de la Porte, & servir en même temps d'ôtage de la fidelité de leurs Chefs.

Les pluyes frequentes qu'il fait en ce pays dans cette saison ont fait revenir à Pera tous les Ministres des Puissances Etrangeres qui étoient dispersez dans des maisons de plaisance aux environs de cette Ville, pour laisser passer le temps de la contagion, quoiqu'elle ne soit pas totalement finie.

Russie.

LE Grand Chancelier a fait dire aux Ministres Etrangers, que le Czar ayant dessein de se faire couronner incessamment à Moscou, il croyoit qu'aucun d'eux ne refuseroit de se trouver à cette ceremonie.

On

Digitized by Google

On a envoyé à Revel des ordres du College de l'Amirauté pour faire équiper les trois Vaisseaux de Guerre, & les quatre Fregates qui avoient été destinées pour l'Ocean, & qu'on avoit fait desarmer depuis environ deux mois.

Les Metropolitains du pays se sont rendus à Moscou pour se trouver à la ceremonie du Couronnement de leurs Majestez Czariennes; les principaux Generaux des Cosaques s'y sont aussi rendus pour recevoir les ordres du Czar à son arrivée, & delà rejoindre leurs troupes qui sont campées du côté de Pultova, où les Tartares sont venus camper à six lieuës, au nombre de vingt mille hommes. On a posté un corps de dix mille Cosaques, & de quatre mille Moscovites dans les environs de cette Forteresse pour observer la contenance & les démarches de ces Tartares.

Les douze Regimens qui devoient passer en revûë à Moscou, ont reçû de nouveaux ordres de se mettre en marche; neuf de ces Regimens ont pris la route de Pultova, & trois, celle d'Astracan.

On apprend de Turquie que le Grand Visir avoit fait assurer M. Dierling, Résident de l'Empereur à Constantinople, que sa Hautesse ne feroit rien contre les Traitez conclus avec Sa Majesté Impériale,

Digitized by Google

riale, qu'avec le Roy & la République de Pologne, & qu'il n'avoit rassemblé ses troupes que pour s'opposer aux entreprises du Czar sur la Perse.

Suede.

ON écrit de Dantzich que M. Erdeman, Commissaire du Czar, avoit fait partir pour Petersbourg une très-grande quantité de bled, & qu'il avoit reçû ordre depuis quelques jours d'en acheter encore mille Larts, & de les faire partir aussi-tôt que la saison le permettra.

Les Lettres de Curlande & de Livonie portent que les Bailliages de ces Provinces devoient fournir à leurs frais à Sa Majesté Czarienne un nombre considerable de jeunes gens; mais que cette levée se faisoit très-difficilement, & que la jeunesse abandonnoit les Villages, & se sauvoit vers les frontieres.

Le Comte de Tarlo ayant obtenu de la derniere Assemblée des Etats du Royaume les subsides qu'il sollicitoit pour le Roy Stanislas, est parti le premier Decembre pour l'aller rejoindre dans le lieu de sa Résidence.

On apprend encore de Coppenhague qu'on y imprimoit actuellement le nouveau Reglement pour les Peages du passa-

ge

ge du Sund, auquel on travailloit depuis très-long-temps. Le bruit court qu'il est avantageux aux négocians étrangers.

On a arrêté pour dettes à Berlin le Ministre de Suede à la Cour de Prusse, & le Senat s'est assemblé extraordinairement le 20. Decembre après-midy, afin de prendre les mesures necessaires pour lui procurer la liberté.

Pologne.

LA Diette generale s'assemblera peu de temps après l'arrivée du Roy, qu'on attend incessamment à Varsovie. On compte que les Protestans du Royaume y presenteront le Memoire qu'ils ont dressé contre les Catholiques, pour demander la restitution des biens fonds, & des revenus dont ils prétendent que le Clergé s'est emparé. Les Evêques, & les Ecclesiastiques du second Ordre se disposent à leur répondre, & à détruire leurs prétentions. On croit que cette affaire sera la principale occupation de la Diette.

Le parti attaché au Roy fait des perquisitions pour découvrir les Nobles qui épousent encore les interests du Roy Stanislas; cela fait conjecturer qu'on prendra des mesures dans la Diette prochaine contre les desseins qu'ils pourroient former en sa faveur.

Le

Le Roi de Pologne partit de Dresde pour Warsovie le 10. de ce mois. Quelques jours auparavant sa Majesté donna l'Ordre de l'Aigle-Blanc au Prince de Neustadt. C'est le premier Seigneur Ecclesiastique auquel elle ait accordé cette faveur.

S. M. P. a nommé le Baron Wederkorp, l'un de ses Chambellans, pour son Envoyé extraordinaire à la Cour de France.

Allemagne.

Le six de Decembre on afficha à Vienne deux Ordonnances contre les Mandians & autres gens sans aveu, par lesquelles les personnes charitables sont invitées à porter leurs aumônes dans le tronc public des Eglises, afin que la distribution s'en fasse avec connoissance par le Comte de Khevenhuller, Lieutenant de cette Ville.

On mande de Hambourg que le Capitaine Pretorius, soupçonné d'être le principal Auteur de l'assassinat du feu Comte de Rantzau, avoit été arrêté à Crossen en Silesie, & de-là conduit dans les prisons de Rendesbourg.

Le Comte Mersch, Plenipotentiaire de l'Empereur dans le Cercle de la Basse-Saxe, a été choisi par S.M.I. pour assister en qualité de son Commissaire à l'élection de l'Evêque

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

vêque de Hildeim. On ne doute pas que le Prince Theodore de Baviere, Evêque de Ratisbonne, & Coadjuteur de Freysingen, ne soit élu. Le Comte de Curteni a été revêtu du même caractere, de la part de l'Empereur, à l'élection de l'Evêque de Liege.

Hollande, & Pays-bas.

Leurs Hautes Puissances qui avoient chargé leur Ministre à Lisbone de traverser la négociation du Traité de commerce proposé par l'Empereur pour l'avantage de la Compagnie Orientale de Trieste, n'ont pû réussir. Le Roi de Portugal leur a fait répondre par le Comte de Taronca, son Ambassadeur, qu'il n'avoit aucun engagement avec la Republique de Hollande qui pût l'empêcher d'user de son droit de Souveraineté par rapport aux Indes Orientales; qu'il pouvoit aussi disposer du commerce de ses Etats, selon son bon plaisir; que les Portugais ne fournissoient point de vaisseaux à la Compagnie de Trieste, mais qu'ils les lui rendoient ainsi qu'ils pouvoient juger par le Pavillon Imperial qu'on mettoit aux Bâtimens aussi-tôt que la vente en étoit faite; & qu'enfin le dernier Traité de commerce, conclu avec l'Empereur, ne contenoit rien qui pût préjudicier aux droits de la

Re-

Republique, tant aux Indes Orientales, qu'ailleurs.

Tous les Commandans des Places possedées par l'Empereur dans les Païs-Bas, ont reçu ordre de renforcer les gardes, de faire faire des patroüilles hors de leurs Villes, avant que d'en ouvrir ou d'en fermer les portes, de n'y laisser entrer qu'un certain nombre de personnes à la fois, d'arrêter toutes celles qui leur paroîtront suspectes, & de faire éxactement visiter tous les chariots chargez de paille ou de foin qui se presenteront pour entrer.

On apprend de Liege que l'Electeur de Cologne y étoit arrivé le 31. Decembre vers les quatre heures après-midi, accompagné du Baron de Plettembourg, son premier Ministre, & que le Cardinal de Saxe-zeits s'étoit déclaré son competiteur pour cet Evêché, vacant par le ministere du Baron de Fiow, Commandeur de l'Ordre de Malthe qui est arrivé à Liege, chargé des Lettres de créance de ce Cardinal.

Le 19. de ce mois on publia à la Haye une nouvelle Ordonnance des Etats Generaux concernant les naufrages, & portant peine de mort contre tous ceux, qui sous pretexte de donner du secours à un vaisseau en danger, se rendront à bord de ce Bâtiment, sans avoir été appellés par le

Capi-

Capitaine, le Pilote, ou par l'equipage en leur absence.

Grande-Bretagne.

La tempête du 20. Septembre dernier qui a été mentionnée dans tous les Journaux, a fait perir plus de trente vaisseaux Marchands aux environs de l'Isle d'Antigoa.

Le 17. Décembre les Lords Regens firent publier une Proclamation pour proroger l'Assemblée du Parlement jusqu'au 20. Janvier suivant, auquel jour tous les Membres des deux Chambres sont sommés de se trouver à Westminster, pour déliberer sur des affaires très-importantes.

Le 24. Decembre les Directeurs de la Compagnie de la Mer du Sud firent afficher que le Livre de transport des Actions de cette Compagnie seroit fermé jusqu'au 21. Février prochain pour leur donner le temps de faire la balance des profits & des pertes de la Compagnie, afin d'annoncer ensuite le dividend dû aux Actionnaires pour la demi-année échûë au terme de Noël ; ils firent publier en même temps qu'ils payeroient incessamment leurs obligations dattées du 26. Decembre 1715. 1717. 1718. & 1719. qui sont échûës.

Le 8. de ce mois le Roi d'Angleterre arriva heureusement à Margare à six heures

res du soir. Cette agréable nouvelle fut annoncée à Londres le 9. à dix heures du matin par une décharge generale du canon du Parc de S. James, & de la Tour. Le 9. sa Majesté coucha à Chatham ; elle y fit le 10. au matin la visite de ses vaisseaux de guerre & des magazins de la Marine, & elle arriva vers les 7. heures du soir à Londres avec les Seigneurs de sa Cour, & plusieurs Ministres Etrangers. Il y eut le soir dans toutes les ruës des feux & des illuminations.

On assure que les Communes du Parlement d'Irlande ont passé un Bill très-rigoureux contre les Catholiques de ce Royaume. Par le premier article de cet Acte, il est ordonné que tous les Archevêques, Evêques, Vicaires Generaux, Doyens, Jesuites, Moines, Religieux ou autres Ecclesiastiques Reguliers Catholiques, exerçant Jurisdiction Ecclesiastique, ou qui depuis le premier jour de May 1698. ont exercé Jurisdiction Ecclesiastique dans ce Royaume, seront obligez d'en sortir avant le 25. Mars 1724. & que toutes les personnes cy-dessus designées, qui après ce terme indiqué, seront trouvées dans le Royaume, seront jugées coupables de haute trahison : que tout particulier qui recevra, soulagera, entretiendra, ou donnera au-

Digitized by Google

aucune retraite, azile ou secours à aucun de ces Ecclesiastiques proscrits, à l'exception de ceux qui ont prêté les sermens d'abjuration, sera puni de mort, sans esperance de grace, & que tout dénonciateur qui donnera avis du lieu où ils se tiendront cachez, & des particuliers qui leur donneront retraite, sera récompensé aussi-tot que son avis aura été trouvé certain. Par le second article, il est défendu à tout particulier Catholique de recevoir en pension aucune femme ni fille, à peine de 3000. livres d'amende pour chaque contravention. Par le troisiéme, tout Maître d'Ecole Catholique, ou Précepteur de cette Communion, même dans une famille particuliere, qui sera découvert dans le Royaume après le terme indiqué, sera puni de mort, ainsi que le particulier qui le garderoit dans sa maison malgré la défense. Le quatriéme ordonne que tout enfant Catholique né hors du Royaume d'un pere Catholique qui aura pris les armes contre le feu Roy Guillaume, & la Reine Marie, & qui se sera ensuite retiré dans les Etats de quelque Puissance Catholique, ne pourra en revenant dans ce Pays, être reputé veritable sujet de ce Royaume, ni joüir des Privileges accordez par les Actes Parlementaires en faveur des enfans

ſans Proteſtans nez hors du Royaume. Comme toute perſonne parvenuë à l'âge de 16. ans, eſt obligée ſous peine de priſon perpetuelle, & de confiſcation de ſes biens, de prêter le ſerment d'abjuration en vertu d'un Acte du Parlement de la troiſiéme année du Regne de la Reine Anne, & que cependant on a remarqué que cette obligation étoit ſouvent éludée par pluſieurs particuliers qui ſe cachoient pour n'être point citez par les Juges de paix, il eſt ordonné par le cinquiéme article qu'il ſuffira d'afficher la citation de ces Juges à la porte des Catholiques citez, & que ſi dans le terme preſcrit ils ne ſe preſentent pas pour faire le ſerment, ils ſeront punis conformément à l'Acte dont on vient de parler. Enfin par le ſixiéme, il eſt dit que tout Proteſtant qui prêtera ſon nom à un Catholique pour l'acquiſition de quelque terre, ſera condamné à une amende de 3000. liv. à la confiſcation des terres acquiſes ſous confidence, & à perdre la joüiſſance des Privileges accordez aux Proteſtans.

Eſpagne & Portugal.

ON a défendu dans ce Royaume l'uſage des dorures, tant ſur les habits qu'aux caroſſes, & autres équipages

pages ; on n'a excepté que les ornemens des Eglises.

On mande de Malaga que plusieurs bâtimens en étoient partis sous l'escorte de deux Galeres, pour transporter sur les côtes d'Afrique les troupes destinées à relever la Garnison de Mellille.

La Cour doit prendre pour trois mois le deüil, à l'occasion de la mort de Monsieur le Duc d'Orleans.

Le Roy a donné la Charge de Juge-Conservateur des Boucheries au Marquis d'Aranda, Membre du Conseil d'Etat, & de celui de la Chambre: celle de Directeur des Hôpitaux & des Comedies à Don Pascal de Villa-Campa, Conseiller aux mêmes Conseils, & celle d'Inspecteur des Fontaines publiques à Don Joseph de Castro.

Le Roy d'Espagne que Sa Majesté Portugaise a prié d'être le Parain du dernier Infant, dont la Reine est accouchée, a nommé le Prince du Bresil pour le tenir en son nom sur les Fonts de Baptême.

Le Czar a nommé deux Officiers Generaux de ses troupes pour ses Envoyez extraordinaires en Espagne, & en Portugal.

Le 5. Decembre le Marquis de Capichelatro, Ambassadeur du Roy d'Espagne à la Cour de Lisbone, eut sa pre-

Digitized by Google

miere audience publique du Roy, étant conduit par M. le Marquis de Angeja, Conseiller d'Etat, & Visiteur des Finances. Son cortege étoit magnifique & nombreux, & on admira la richesse & la beauté de ses équipages.

Italie.

LE 20. du mois passé le Pape tint un Consistoire, dans lequel S. S. proposa l'Archevêché de Cambray pour l'Evêque de Laon; le Cardinal Ottoboni, Protecteur des affaires de France, proposa l'Evêché d'Autun, pour l'Abbé de Blitersvich de Moncley, Grand Vicaire de Besançon. Il préconisa ensuite l'Evêque de Nantes, Premier Aumônier de feu Monsieur le Duc d'Orleans, pour l'Archevêché de Roüen; l'Evêque de S. Papoul, pour l'Evêché de Mende; l'Abbé de Froulay, Comte de Lion, & Aumônier du Roy, pour l'Evêché du Mans; l'Abbé Boucaud, pour l'Evêché d'Alet; l'Abbé de Bussi-Rabutin, pour celui de Luçon; l'Evêque d'Alais, pour l'Abbaye de Montebourg; l'Abbé d'Harcourt Beuvron, pour celle de Signi, & l'Abbé d'Alegre, pour celle de Bourgueil.

A la fin du Consistoire, le Pape declara au Sacré College, qu'ayant fait exami-

Digitized by Google

examiner l'affaire du Cardinal Alberoni, elle avoit donné un Bref pour sa décharge. Le Cardinal Olivieri fit la lecture de ce Bref, qui fut generalement approuvé.

Le 16. de l'autre mois le feu prit à Milan, au Bureau de la Secretairerie de la Guerre, lequel fut entierement consumé, ainsi que la salle d'audience des Ministres Etrangers, & quelques autres appartemens du Palais Ducal. Trois hommes ont peri dans cet incendie, & plusieurs autres personnes ont été blessées. La Comtesse de Colloredo fut contrainte de se sauver chez la Princesse Trivulce, avec ses pierreries, & tout ce qu'elle avoit de plus précieux.

L'Ambassadeur de Venise, M. Pierre Capello fit son entrée publique à Rome le 28. du mois passé, accompagné de plus de cent carosses. Le Cardinal Ottoboni le conduisit à l'audience du Pape avec les ceremonies accoutumées.

Le jour de Noël le Pape fit la ceremonie ordinaire de benir l'Estoc & l'Epée que les Pontifes ont coûtume d'envoyer aux Princes qui font la guerre contre les Infideles.

Digitized by Google

MORTS, BAPTESMES & Mariages des Pays Etrangers.

MR. Jagozinski a épousé à Petersbourg Mad^e la Comtesse Golosfskin, fille du Grand Chancelier de Russie. Ces nôces ont été celebrées avec beaucoup de magnificence, en presence du Czar, representant avec le Duc d'Holstein, les peres des deux nouveaux époux, de la Czarine, accompagnée de la Princesse Menzikoff, representant les meres, M. Tolstoy, Conseiller d'Etat, & M. le General Butterling representoient les freres, Mad^e la Comtesse de Mattueof & Mad^e . . . . . épouse du Vice-Amiral Sinets representoient les sœurs.

Mad^e Albertine, Michelle, Comtesse d'Althan, est morte à Vienne le 24. Novembre, âgée de 17. ans.

Le R. Pere Frederic Confbrug, Jesuite, Confesseur de l'Imperatrice, est mort à Vienne le 29. Novembre.

Mad^e de Geminghen, Gouvernante du jeune Prince Guillaume-Auguste, & de la jeune Princesse, & Dame d'Honneur de la Princesse de Galles, est morte à Londres le premier Decembre.

La

La Comtesse de Marlborough, épouse de M. le Comte de Godolphin, est accouchée d'une fille à Londres le 4. Decembre.

On mande de Londres que le Roy d'Angleterre doit declarer la conclusion du mariage du Prince Frederic, son petit-fils, avec la Princesse, fille aînée du Roy de Prusse, que S. M. a arrêté pendant son séjour en Allemagne.

Le R. Pere Joseph Diasde Moura, Beneficier dans l'Eglise Paroissiale de S. Barthelemy, à Lisbone, y est mort le 6. Novembre, âgé de cent douze ans.

Dom Joseph Hogan, Irlandois, Chevalier de l'Ordre de Christ, & Sergent Major de bataille dans les armées du Roy de Portugal, est mort à Lisbone le 30. Octobre.

Dom Jerôme de Camera, quatriéme fils du feu Comte de Ribeïra-Grande, Ambassadeur à la Cour de France, est mort à Lisbone, & c'est le quatriéme heritier mâle que cette Maison a perdu dans le courant de cette année.

Le 6. Decembre le Patriarche de Lisbone baptisa le quatriéme Infant dans l'Eglise Patriarchale. Ce Prince fut porté par Don Gaston Joseph de Camera Coutinho, Contrôleur de la Maison de la Reine, & il fut tenu sur les Fonts par

Digitized by Google

le Marquis de Capichelatro, au nom du Roy d'Espagne, & pour la Reine Douairiere d'Espagne par Don Numa Alvares Pereira, Duc de Cadanel, Conseiller d'Etat, Majordome-Major de la Reine, President du Desembargo du Palais, & Mestre de Camp General de la Cour & de la Province d'Estremadoure. Il fut nommé *François-Joseph-Antoine-Nicolas*. Après la ceremonie le Patriarche entonna le *Te Deum*, qui fut chanté par la Musique, ensuite ce Prélat donna la benediction au peuple. La nuit suivante il y eut des illuminations, & autres marques d'une fête publique dans les deux Villes. L'Ambassadeur d'Espagne pour y contribuer donna un concert d'instrumens, avec des rafraîchissemens à tous ceux qui le reconduisirent à son Hôtel.

Le Comte François Malacerta est mort à Florence sans enfans. Il ne reste plus de cette ancienne famille que le Marquis Malaterra, qui est actuellement Gouverneur de Volterra.

La Princesse Christine-Amelie, dont la Reine de Dannemark accoucha il y a deux mois, est morte le 8. de ce mois à Coppenhague.

Le 5. de ce mois le corps du feu Electeur de Cologne y fut porté de Bonn dans un Carosse à 8. chevaux caparaçonnez

nez de deüil. Le Clergé Seculier & Regulier de Cologne, alla le recevoir hors de la Porte de S. Severin, & le conduisit à l'Eglise Metropolitaine, où il fut mis sous un Dais magnifique. Le 4. le Nonce du Pape accompagné des Prélats Mitrez de Krechsteden, de Steinfeld, d'Altemberg, de Gladbach, de Deutz, de Brauveiller, de S. Martin & de S. Pantaleon, des Ministres Etrangers qui sont à Cologne, de la principale Noblesse de cet Electorat, & des Magistrats de cette Ville, se rendit à l'Eglise Metropolitaine, où il celebra pontificalement la Messe, qui fut suivie de deux Oraisons funebres, l'une prononcée en Allemand par le P. Averhausen, Jesuite, & l'autre en Latin, par le Curé de Saint Albin, après quoi le corps de l'Electeur de Cologne fut inhumé au bruit d'une triple salve de l'artillerie des remparts.

JOURNAL DE VERSAILLES & de Paris.

LE 5. Janvier Monsieur le Duc d'Orleans alla voir Madame la Duchesse d'Orleans, sa mere, *à la Magdelaine de Trenel.* Cette Princesse y restera jusqu'au lendemain de la ceremonie qui se fera à S. Denis pour les obseques de feu S. A. R.

M. Charron, Gentilhomme ordinaire a fait present à S. M. de plusieurs Arcs, Fléches & Carquois, venus de Turquie, avec lesquels le Roy s'exerce souvent avec les Princes & Seigneurs de sa Cour, à tirer au blanc dans la grande Gallerie du Château de Versailles, Sa Majesté récompense de quelque bijoux ceux qui mettent le plus près du noir.

La Cour a quitté le deüil depuis le 20. de ce mois.

Le 26. le Maréchal de Tessé partit de Paris pour se rendre à la Cour d'Espagne.

Le 27. M. Talon fut reçû Avocat General du Parlement, par le President d'Aligre, en l'absence du Premier President

Le

Le 12. de ce mois l'Abbé Bause, Chanoine d'Evreux, prit possession du Prieuré de S. Martin des Champs, au nom du Prince Frederic de Boüillon.

On dit qu'on a arrêté près de Nanci, en Lorraine, les voleurs qui assassinerent au mois de Septembre dernier, près de Calais, les quatre Gentilhommes Anglois, dont nous avons parlé dans ce temps-là. On ajoûte que leur Chef étoit un Receveur de quelques droits dans la Lorraine, & que l'un des Officiers de Justice qui étoient entrez dans le Château où il s'étoit retiré, avoit été tué d'un coup de fusil par la fille de ce scelerat, dont les complices s'étoient défendus avec beaucoup d'opiniâtreté.

On a arrêté au Fort-l'Evêque environ vingt joüeurs qui s'y étoient assemblez pour joüer au Pharaon, dans la Chambre de quelques prisonniers arrêtez pour le jeu.

L'Abbaye Royale des Dames Religieuses de Poissy, de l'Ordre de S. Dominique, est un des plus beaux monumens de la pieté de nos Rois; Philippe le Bel la fonda en 1304. & la dotta pour six vingt filles Nobles, & ses successeurs l'ont comblée de biens & de privileges; l'Eglise en est des plus belles & des plus magnifiques, le tonnerre l'avoit presque

Digitized by Google

détruite il y a quelques années. Il en a coûté quatre cent mille livres au Roy pour la rétablir parfaitement ; il n'y manquoit plus que les Cloches, la benediction s'en fit avec beaucoup de dignité le 23. du mois passé; S. M. a bien voulu donner son nom à la premiere, avec l'Infante-Reine; M. le Duc de Gesvres & Mad^e la Princesse de Soubise y furent envoyez à leur place. M. le Comte de Clermont, Prince du Sang y tint la seconde le même jour, avec Mad^e la Marquise de la Vrilliere, & la troisiéme y fut tenuë par M. le Duc d'Antin, & par Mad^e la Marquise de Nesle, niéce de Mad de Mailly, sœur du feu Cardinal de ce nom, qui en est la digne Abbesse, & sous le gouvernement de laquelle on voit refleurir le bon ordre & la paix dans ce fameux Monastere ; beaucoup de Princesses du Sang y ont pris autrefois le voile ; & il y a encore à present nombre de Demoiselles, qui s'y distinguent par leur vertu, & par l'amour de leur Etat. Mad^e l'Abbesse qui ne manque à rien, fit servir un grand repas, & fit entrer dans son Couvent tous ceux qui assisterent à cette ceremonie, quoique la Cloîture soit si étroitement gardée dans cette maison, qu'elle n'y donne pas même l'entrée à ce qui lui est le plus proche,

proche, montrant en cela, & par sa vie reguliere, l'exemple d'un grand mépris, & d'un parfait détachement du monde.

Le Roy a fait depuis peu une nouvelle distribution des appartemens du Château de Versailles ; sçavoir, celui de Monsieur le Duc d'Orleans a été donné à M. le Duc de Bourbon, qui n'a point pris la Surintendance, comme le bruit en avoit couru. Celui de M. de Clermont, Capitaine des Suisses de S. A. R. au Comte de Bussy. Celui du Marquis de la Farre, au Maréchal Duxelles. Celui du Marquis de Simiane, au Duc de Sully. Celui de M. Coche à M. Chirac, Premier Medecin de Monsieur le Duc d'Orleans. Celui du Comte de Nocé au Marquis de Nangis. Celui du Marquis d'Etampes au Chevalier de Beringhen, Premier Ecuyer. Celui de M. & de Mad^e de Segur au Marquis de Nesles. Celui de M. des Essars au Duc Daumont. Celui de M. de Cours au Duc de la Feüillade. Celui de Mad^lle de Villefranche au Marquis de Beauveau. Celui du Comte de Bellisle au Duc de la Valliere. Celui de M. le Duc au Prince de Dombes, & au Comte d'Eu. Celui du Comte de Sabran au Marquis d'Alegre. Celui de M. Chirac au Vicomte de Tavannes. Celui de M. Bontemps à M.

Desavaret. Celui de M. des Marets à M. Bontemps, & celui du Duc de Tresmes au Duc de la Roche-Guyon.

ETAT de la Maison de Monsieur le Duc d'Orleans, premier Prince du Sang, reglé par la Declaration du Roy, en date du 6. Janvier 1724.

LOüis, &c. à tous ceux, &c. l'affection singuliere que nous avons pour nôtre très-cher, & très-amé Oncle, Loüis d'Orleans, Duc d'Orleans, nous avoit fait desirer de pouvoir lui continuer la même Maison qu'avoit feu nôtre très-cher, & très-amé Oncle le Duc d'Orleans, son pere; mais l'ordre de tout temps établi pour le premier Prince de nôtre Sang, nous obligeant de suivre les Etats de ceux qui ont précedemment tenu ce haut rang, en fixant sa Maison au même nombre d'Officiers; Nous y avons seulement ajoûté quelques titres que nous avons jugé plus convenables, & voulant qu'ils joüissent des Privileges de nos Officiers commensaux: à ces causes, &c. & de nôtre grace speciale, pleine puissance, & autorité Royale, Nous avons dit & declaré, & par ces

Pre-

Presentes signées de nôtre main, disons, declarons, voulons, nous plaît, que les Officiers dont sera composée la Maison de nôtredit Oncle le Duc d'Orleans, comprise dans l'Etat cy-attaché sous le contre-scel de nôtre Chancellerie, joüissent dorénavant de tous tels & semblables Privileges dont nos Officiers Domestiques & Commensaux ont droit de joüir suivant nos Edits, Declarations, Ordonnances & Reglemens faits sur ce sujet. Voulons qu'à cet effet l'état qui sera arrêté par nôtredit Oncle des Officiers qui composeront à l'avenir sa Maison, soit mis au Greffe de nôtre Cour des Aydes, pourvû qu'il soit conforme à celui attaché à ces Presentes. Si donnons, &c.

Etat du nombre des Officiers, Gentilhommes, Gens du Conseil, Domestiques & Commensaux, dont le Roy veut que la Maison de Monsieur Loüis d'Orleans, Duc d'Orleans, de Valois, de Chartres, de Nemours, & Montpensier, son Oncle, soit composée en l'année 1724. pour joüir des Privilèges des Commensaux.

Un Premier Gentilhomme de la Chambre.

8. Gentilhommes de la Chambre.

12. Gentilhommes ordinaires.

Digitized by Google

2. Confesseur & Predicateur.
4. Aumôniers.
2. Secretaires des Commandemens.
3. Secretaires, & Intendans des Finances.
8. Gens du Conseil.
8. Secretaires ordinaires.
1. Secretaire des Langues.
2. Secretaires du Conseil.
1. Agent d'affaires.
1. Garde Archives.
1. Premier Maître-d'Hôtel.
6. Maîtres-d'Hôtel.
1. Tresorier General.
12. Gentilhommes servans.
8. Contrôleurs.
4. Medecins.
4. Chirurgiens.
4. Apoticaires.
1. Chirurgien Operateur.
4. Barbiers.
1. Premier Valet de Chambre.
12. Valets de Chambre.
4. Valets de Garderobe.
4. Garçons de Garderobe.
4. Porte-Manteaux.
1. Tailleur.
4. Huissiers de la Chambre.
4. Huissiers du Cabinet.
4. Huissiers de l'Antichambre.
1. Trompette.

Digitized by Google

1. Brodeur.
1. Gantier Parfumeur.
2. Tapiſſiers.
1. Horlogeur.
2. Orfévres.
1. Peintre.
2. Merciers.
1. Marchand Linger.
1. Lavandier.
4. Chefs de Panneterie.
2. Aydes de Panneterie.
2. Sommiers de Panneterie.
4. Chefs d'Echanſonnerie.
2. Aydes d'Echanſonnerie.
2. Sommiers d'Echanſonnerie.
4. Chefs de Fruiterie.
2. Aydes de Fruiterie.
2. Sommiers de Fruiterie.
4. Ecuyers de Cuiſine.
4. Aydes de Cuiſine.
4. Enfans de Cuiſine.
4. Porteurs en Cuiſine.
1. Patiſſier.
1. Boulanger.
2. Pourvoyeur.
1. Garde Vaiſſelle.
1. Sommier de Vaiſſelle.
1. Premier Ecuyer.
6. Ecuyers.
4. Maréchaux des Logis.
4. Fouriers des Logis.

Digitized by Google

2. Fouriers de l'Ecurie.
1. Argentier de l'Ecurie.
1. Tailleur de l'Ecurie.
1. Armurier.
2. Maréchaux des Forges.
1. Sellier-Carossier.
1. Bourlier.
1. Ceinturier.
1. Fourbisseur.
1. Eperonniers.
4. Maîtres Palefreniers.
2. Cochers.
2. Postillons.
1. Concierge Garde Meubles de l'Ecurie.
1. Gouverneur des Pages.
1. Chapelain des Pages & de l'Ecurie.
1. Maître de Mathematiques.
1. Maître d'Armes.
1. Maître d'Exercices.
2. Maître Valets des Pages.
1. Libraire-Imprimeur.
3. Gentilhommes de la Venerie.
6. Veneurs.
3. Gentilhommes de la Fauconnerie.
2. Fauconniers.
1. Cordonnier.
1. Architecte.
1. Maître Maçon.
1. Menuisier.
1. Vitrier.

Digitized by Google

1. Serrurier.
4. Suisses.
Total 266. Officiers.

Augmentation pour la Maison de Madame la Duchesse d'Orleans, par Declaration du Roy du 25. Decembre 1723.

Gens du Conseil.

2. Conseillers.
1. Secretaire ordinaire.
2. Agens d'Affaires.
1. Tresorier General, M. Nicolas Grandjean.

Gardes Françoises.

1. Exempt, Commandant aussi les Gardes Suisses.
1. Maréchal des Logis.
1. Brigadier.
12. Gardes Françoises.
1. Clerc du Guet.

Gardes Suisses.

6. Gardes Suisses.
1. Clerc du Guet.

Nous avons été mal informez, quand nous

Digitized by Google

nous avons dit, dans le second volume du mois dernier, que lors du transport du cœur de Monsieur le Duc d'Orleans, M. l'Archevêque de Roüen, Premier Aumônier de S. A. R. étoit dans un Carosse different de celui dans lequel étoit le Prince du Sang, chargé par le Roy de cette ceremonie. Dans le Carosse du Corps de Monsieur le Duc d'Orleans, étoient S. A. S. M. le Comte de Clermont, & M. l'Archevêque de Roüen dans le fond, ce dernier ayant la droite, & portant le cœur sur un Carreau de Velours noir. Le Duc de Montmorency, le Marquis de Simiane, Premier Gentilhomme de la Chambre, & le Duc de Biron, Premier Ecuyer étoient sur le devant. Au transport du corps, le Premier Aumônier, le Maître de la Chapelle, le Confesseur & le Curé de Saint Cloud étoient dans le Carrosse du corps, qui marchoit immediatement après le Chariot. Dans la ceremonie du cœur, le Carrosse du Premier Aumônier suivoit immediatement celui du Duc de Montmorenci.

MORTS.

Digitized by Google

MORTS & MARIAGES.

PRocope-Hyacinte de Ligne, Prince de l'Empire, Marquis de Moy, Brigadier des Armées du Roi depuis le 10. Mars 1690. cy-devant Capitaine-Lieutenant des Gendarmes Ecossois, ayant commandé toute la Gendarmerie tant qu'il a été à la tête de cette Compagnie, mourut en cette Ville le 31. du mois passé, âgé de 64. ans.

Il étoit second fils de Claude Lamoral de Ligne, Prince de l'Empire, & d'Amblise, Marquis de Roubaix, &c. Grand d'Espagne, Chevalier de la Toison-d'Or, Vice-Roi de Sicile, Gouverneur du Milanés, Conseiller d'Etat de S. M. C. mort à Madrid le 22. Decembre 1679. & de Marie Claire, Princesse de Nassau-Dillembourg. Claude Lamoral étoit né de Florent de Ligne, Prince de l'Empire, Comte de Fauquembergue, Marquis de Roubaix, Baron d'Antoing, & de Louise de Lorraine, fille d'Henry de Lorraine, Comte de Chaligny, & de Claude, Marquise de Moy. Ce Prince de Lorraine étoit issu de Nicolas de Lorraine, Comte de Vaudemont, Duc de Mercœur, & de sa troi-

troisiéme femme Catherine de Lorraine Aumale ; & ce Comte de Vaudemont étoit second fils d'Antoine Duc de Lorraine. Le Comte de Chaligni, outre sa fille Louise, laissa Henry de Lorraine II. du nom, Comte de Chaligny, Marquis de Moy, qui ayant vêcu dans le Célibat, avoit pour héritier présomptif Claude Lamoral, Prince de Ligne, fils de sa sœur ; aussi lui assura-t-il sa succession ; mais ce Prince y renonça par acte du 21. Mars 1670. & supplia son oncle d'en vouloir favoriser le second de ses fils. Le Comte de Chaligny ayant égard à cette priere, fit par acte passé à Nancy le 31. Août 1670. une donation entre-vifs & irrévocable de tous ses biens à son petit neveu, Procope-Hyacinte, Prince de Ligne, ses hoirs, heritiers & aïans cause, ne s'en reservant que la joüissance & l'usufruit durant sa vie. Cette donation fu acceptée par Procureur au nom du jeune Prince donataire, procedant sous l'autorité de Mr. d'Ormesson, Conseiller d'Etat, que le Roi Louis XIV. lui avoit donné pour tuteur honoraire durant sa minorité par Lettres Patentes du mois d'Avril 1670. registrées au Parlement le 23. May suivant.

C'est en consequence de cette Donation, & pour satisfaire au Contrat de mariage

riage de Claude de Moy qui obligeoit son heritier à se nommer le Marquis de Moy ; que celui dont nous parlons a toûjours porté ce titre, avec la livrée des Princes de Lorraine, & qu'il écarteloit l'Ecusson de ses armes au 1. & 4. de *Lorraine*, au 2. & 3. de *Moy*, & sur la tour de *Ligne* qui est *d'or à une bande de gueules*. Il avoit épousé le 8. Mars 1682. Anne-Catherine de Broglio, fille unique du Comte Charles de Broglio, Marquis de Dormans, Lieutenant General des Armées du Roi, Gouverneur d'Avênes, Grand Bailly de Haynaut, & d'Anne Elisabeth d'Aumont, fille d'Antoine Duc d'Aumont, Pair & Maréchal de France. Elle mourut le 4. Decembre 1701. laissant Claude Lamoral Hyacinte de Ligne, Prince de l'Empire, Marquis de Dormans, qui n'est pas encore marié, & qui succede au titre de Marquis de Moy ; Catherine-Hyacinte Religieuse aux Filles de Sainte-Marie, à S. Denis, où elle a fait profession le 28. Septembre 1706. Marie-Hyacinte, morte le 30. Septembre 1711. âgée de 17. ans, & Claire Marie, mariée le 22. Mars 1722. à Louis Scipion-Joseph de la Garde, Marquis de Chambonas, Baron *des Etats de Languedoc* ; sur quoi il ne sera pas mal-à-propos de remarquer que dès le 6. Février 1239. Ioles & Jourdan de la Gar-

Garde, Chevaliers, freres, firent hommage de la Terre & Seigneurie de Chambonas au Roi S. Louis. Le feu Roi a érigé cette Terre en Marquisat, par Lettres du mois d'Avril 1683. On conserve un acte du 20. Février 1396. par lequel Jaucelin de la Garde, Seigneur de Chambonas, fut déchargé, attendu son ancienne noblesse, d'une taxe imposée par le Roi Charles VI. pour le mariage de sa fille Isabelle, sur ceux qui n'étoient pas nobles d'ancienneté. Henry-Joseph de la Garde, Marquis de Chambonas, né de Charlotte de la Baume-Suze, après avoir servi long-temps dans le Regiment des Cuirassiers du Roi, & avoir été fait Chevalier de S. Loüis à la seconde promotion de cet Ordre, fut mis par le feu Roi auprès de M. le Duc du Maine, en qualité de premier Gentilhomme de sa Chambre. Il est aussi l'un des Lieutenans de Roi de la Province de Languedoc. De son épouse Marie Charlotte de Fontange, Dame d'Aubroque, Dame d'honneur de Madame la Duchesse du Maine, il ne lui reste que le gendre du feu Marquis de Moy.

Lamoral, Comte de Ligne de Fauquembergue & de Mechin, Prince d'Espinoy par sa femme Anne-Marie de Melun, Marquis de Roubaix, Senechal de Hainaut,

naut, Vicomte de Gand & de Leyden, Baron de Belœil-de-Ville, Souverain de Faignœulles & de Vassenaër, Chevalier de la Toison d'Or, Bisayeul du feu Marquis de Moy, fut fait Prince de l'Empire par l'Empereur Rodolphe II. La Bulle dattée de Prague le 20. Mars 1601. est des plus honorables pour la Maison de Ligne. L'Empereur y dit qu'il éleve Lamoral, Prince d'Espinoy, Comte de Ligne, à la dignité de Prince de l'Empire, en considerationde son ancienne Noblesse, & de ce que depuis 120. ans ses Ancêtres ont été de pere en fils, sans interruption, décorez du collier de la Toison d'Or, comme par droit hereditaire; qu'ils ont le titre de Comtes depuis plus de cent ans, (sur quoi il est bon d'observer que nul ne peut être fait Prince de l'Empire, s'il n'en est déja Comte,) & que depuis l'an 1481. les Empereurs, les Rois & les Princes Souverains ont honoré ceux de la Maison de Ligne du titre de leurs Cousins: enfin l'Empereur Rodolphe declare qu'il accorde à Lamoral de Ligne le titre de Prince de l'Empire, non seulement pour lui, mais encore pour toute sa posterité de l'un & de l'autre sexe.

Le Marquis de Moy qui a donné lieu à cet article, avoit deux freres. L'aîné étoit Henry-Louis Ernest de Ligne, Prince d'Am-

Digitized by Google

bliſe & de l'Empire, Marquis de Roubaix, Comte de Fauquembergue, &c. Grand d'Eſpagne, Premier Pair de Flandres, Chevalier de la Toiſon d'Or, Gouverneur de la Province de Limbourg, mort le 8. Février 1702. laiſſant pluſieurs enfans. Le puiſné des freres du Marquis de Moy, étoit Charles-Joſeph Procope de Ligne, Prince de l'Empire, Marquis d'Aronchès, Grand de Portugal, Chevalier de l'Ordre de Chriſt, Senechal de Haynaut, nommé communément le Prince Senechal, mort au commencement de l'année 1713. laiſſant de Mariane de Souſa, Marquiſe d'Aronchès, une fille unique, Louiſe-Antoinette Caſimire de Lorraine, (ainſi nommée en mémoire de ſa bayſayeule Louiſe de Lorraine, Ducheſſe de la Fuen, mariée à Dom Michel de Portugal, fils naturel du Roi Pierre II. du nom.

Il y a une branche puiſnée de la Maiſon de Ligne, c'eſt celle des Princes d'Aremberg, Ducs d'Arſcot, Princes de l'Empire depuis l'an 1556. d'où ſont ſortis deux rameaux. Le premier eſt celui des Princes de Chimay, Ducs de Croy, fini par une heritiere entrée dans la Maiſon d'Hennin, Comtes de Boſſu. Ils ſont Princes de l'Empire, & ont pris le ſurnom d'Alſace. Le ſecond de ces rameaux eſt celui des Prin-

Digitized by Google

Princes de Barbançon, aussi Princes de l'Empire depuis l'an 1568. Il n'en reste plus qu'une Princesse qui s'étant remariée en troisiémes nôces l'an 1714. à N.... de Wignacourt, Comte de la Roche & de Lanoy, lui a fait prendre son nom & ses armes. On le nomme donc Prince de Barbançon, & il joüit des honneurs attachez à ce titre; mais sans être Prince de l'Empire. Cette Princesse n'a point eu d'enfans de ces trois mariages.

L'on compte dans toutes les branches de la Maison de Ligne jusqu'à dix-sept Chevaliers de la Toison d'Or.

Le 1. de ce mois mourut à Paris Me Eustache le Clerc de Lesseville, Conseiller du Roi, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, âgé de 64. ans.

Le 2. M. Jean-Baptiste le Tourneur, Ecuyer, Conseiller, Secretaire du Roi, âgé de 81. ans.

Le 8. M. René-François de Legal, Lieutenant General des Armées du Roi, Gouverneur de la Ville d'Agde & du Château de Brescou, âgé de 72. ans.

Le même jour M. Pierre-Jean Cheré, Maître des Comptes, âgé de 80. ans.

Paul Petreul, Notaire de la Palice en Bourbonnois, y mourut le 10. de ce mois, âgé de 107. ans.

Le même jour M. Antoine Monet de la Salle, Doyen des Maîtres des Requêtes, & en cette qualité Conseiller d'Etat ordinaire, mourut à la Salle, près Boulogne sur Mer, âgé de 81. ans.

Le 15. Dame Marie Charlotte Glucq, épouse de M. Jacques de Chabanes, Marquis de Curton, Brigadier des Armées du Roy, âgée de 46. ans.

Le 8. de ce mois le Duc de Montmorenci, fils aîné du Duc de Luxembourg, épousa Mlle de Seignelay, âgée de douze ans, qui a près de cinquante mille écus de rente en fonds de terre.

Le 20. la Marquise de Segur accoucha de deux Jumeaux, garçon & fille.

BENEFICES DONNEZ.

L'Abbaye de Nôtre Dame de Pornid, Ordre de S. Augustin, Diocése de Nantes, vacante par la démission du sieur Jean-Baptiste Monnier, a été donnée au sieur Jean-Baptiste de Lanux, Docteur de Sorbonne, Prédicateur du Roy, & Chanoine Theologal de l'Eglise Cathedrale de Toul.

Le Prieuré des Filles-Dieu, Ordre de S. Augustin dans la Ville du Mans, vacant

Digitized by Google

cant par la démission de Sœur Marie de Braule, en faveur de Sœur Cecile de Courtavelle, Religieuse du même Ordre.

L'Abbaye du Parc aux Dames, en Valois, Ordre de S. Bernard, Diocése de Senlis, vacante par le decès de Dame en faveur de la Dame le Pelletier, Religieuse à Hautes-Brieres.

Le Prieuré de S. Etienne d'Arques, au Diocése de Roüen, vacant par le decès du sieur le Tellier, en faveur du sieur Jacques le Cordier.

DIGNITEZ, CHARGES, & Emplois.

LE Roy a donné au Marquis de Cheyladet, Lieutenant General de ses Armées, & Lieutenant de la premiere Compagnie des Gardes du Corps, le Gouvernement des Fort & Port de Brescou, près la Ville d'Agde, vacant par la mort du Marquis de Legal, Lieutenant General.

Le Roy a nommé Conseillers d'Etat Mr de la Briffe, Intendant de Bourgogne, & d'Argenson, Chancelier, Gardes

des Sceaux de l'Ordre Royal & Militaire de S. Loüis, la Charge de Lieutenant General de Police, qu'avoit ce dernier a été accordée par S. M. à M. Ravot d'Ombreval, Maître des Requêtes, cy-devant Avocat General de la Cour des Aydes.

M. Pajot de Nozand, Maître des Requêtes a été nommé à l'Intendance de Limoges, M. de Vatan, en faveur de qui cette nomination avoit été faite, passe à celle de Maubeuge.

M. Meliand, Conseiller d'Etat est rappellé de l'Intendance de Flandres pour venir prendre séance au Conseil. Il est remplacé par M. le President de Berthelot qui a acheté la Charge de Maître des Requêtes de M. Talhoüet.

Le Roy a nommé le Comte de Buhi, Lieutenant General, fils du Comte de Broglio, qui vient d'être fait Maréchal de France, Ambassadeur à la Cour d'Angleterre.

L'Abbé de Livri, Ambassadeur en Portugal, & M. Dandresel, cy-devant Secretaire de la Chambre & du Cabinet du Roy, Ambassadeur à la Porte.

Sa Majesté a accordé au Commandeur de Beringhen, la Charge de Premier Ecuyer, vacante par la mort du Marquis de Beringhen, son frere aîné.

Le

Digitized by Google

Le Marquis de Nangis a été nommé pour remplir la Charge de Chevalier d'Honneur de la Reine.

Le 31. de ce mois M. d'Argenson, Chancelier Garde des Sceaux de l'Ordre Royal & Militaire de S. Loüis, prêta serment, & prit séance au Conseil en qualité de Conseiller d'Etat.

PROMOTION de Chevalier des Ordres du Roy.

LE 2. Fevrier 1724. Fête de la Purification de la Vierge, les Chevaliers & Commandeurs de l'Ordre du S. Esprit, s'étant rendus dans le Cabinet du Roy, à Versailles, pour l'accompagner à la Messe, S. M. leur declara qu'elle avoit resolu de tenir Chapitre, & de nommer des Chevaliers & Commandeurs de l'Ordre du S. Esprit. Le Roy fit lire le rôle des personnes qu'il vouloit honorer de cet Ordre, le signa & le remit au Marquis de Breteüil, Commandeur, Prevost & Maître des Ceremonies de l'Ordre, qui sortit du Cabinet pour faire proclamer par le Herault de l'Ordre, avec les ceremonies accoutumées, le Rôle que S. M. venoit de signer,

Digitized by Google

contenant 57. Chevaliers ou Commandeurs ; sçavoir,

Le Comte de Clermont, Prince du Sang. *Loüis de Bourbon Condé.*

Le Cardinal Gualterio.

Le Cardinal de Bissy, *Henri Pons de Thiard*, Evêque de Meaux, &c.

Le Cardinal de Gesvres, *Leon Potier*, Archevêque de Bourges.

L'Archevêque d'Aix, *Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc.*

L'Archevêque de Narbonne, *René-François de Beauveau du Rivau.*

L'Archevêque de Lyon, *François-Paul de Neuville Villeroi.*

Le Prince Charles de Lorraine, Comte d'Armagnac, Grand Ecuyer de France.

Le Prince de Pons, *N. de Lorraine, Comte de Marsan.*

Le Duc d'Uzès, *Jean-Charles de Crussole*, Pair de France, Gouverneur de Saintonge & Angoumois.

Le Duc de Sully, *Maximilien-Henri de Bethune*, Pair de France.

Le Duc de Villars, *Loüis-Antoine de Brancas*, Pair de France.

Le Duc de la Rochefoucault, *François*, Pair de France, Grand-Maître de la Garderobe du Roy.

Le Prince de Monaco, *Jacques-François*

ſois-Leonor Grimaldi, *Duc de Valentinois*, Pair de France.

Le Duc de Luxembourg, *Charles-François-Frederic de Montmorenci*, Pair de France, Gouverneur de Normandie.

Le Duc de Villeroi, *Nicolas de Neuville*, Pair de France, Capitaine des Gardes du Corps du Roi.

Le Duc de Mortemar, *Loüis de Rochechouart*, Pair de France, Premier Gentilhomme de la Chambre.

Le Duc de S. Aignan, *Paul-Hyppolite de Beauvilliers*, Pair de France, Gouverneur du Havre de Grace.

Le Duc de Treſmes, *François-Bernard Potier*, Pair de France, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Gouverneur de Paris.

Le Duc de Noailles, *Adrien-Maurice*, Pair de France, Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes du Corps, Gouverneur de Rouſſillon.

Le Duc de Charoſt, *Armand de Bethune*, Pair de France, Capitaine des Gardes du Corps.

Le Maréchal, Duc de Berwick, *Henri Fitz-James*, Pair de France, Gouverneur de Limouſin.

Le Duc d'Antin, *Loüis-Antoine de Pardaillan de Gondrin*, Pair de France, Gouverneur d'Orleanois, Surintendant des Bâtimens.

Digitized by Google

Le Duc de Chaulnes, *Loüis-Auguste-Albert d'Ailli*, Pair de France, Capitaine-Lieutenant des Chevaux-Legers de la Garde.

Le Duc d'Hostun-Tallard, *Marie-Joseph*, Pair de France.

Le Maréchal de Matignon, *Charles-Auguste Goyon*, Gouverneur du Pays d'Aunis, de la Rochelle, &c.

Le Maréchal de Bezons, *Jacques Basin*, Gouverneur de Cambrai, & du Cambresis.

Le Maréchal de Montesquiou d'Artagnan, *Pierre*, Gouverneur des Villes & Citadelle d'Arras.

Le Marquis de Souvré, *Loüis-Nicolas le Tellier*, Maître de la Garderobe du Roy.

Le Marquis de Livry, *Loüis Sanguin*, Premier Maître-d'Hôtel de S. M.

Le Comte de Gassé, Gouverneur du Pays d'Aunis, fils du Maréchal de Matignon.

Le Marquis de Fervaques, *Anne-Claude de Bullion*, Gouverneur du Pays du Maine, Perche, &c.

Le Comte du Luc, *François-Charles des Comtes de Vintimille, & de Marseille*, Conseiller d'Etat d'Epée, cy-devant Ambassadeur à Vienne.

Le Marquis de Prié, cy-devant Ambassadeur à Turin.

Le

Digitized by Google

Le Marquis de Nesle, *Loüis de Mailli.*

Le Comte d'Hautefort, Lieutenant General.

Le Comte d'Artagnan, *Joseph de Montesquiou*, Lieutenant General, & Capitaine-Lieutenant de la premiere Compagnie des Mousquetaires.

Le Comte d'Estaing, Lieutenant General.

Le Marquis de Lassay, *N. de Madaillan de Lesparre*, Lieutenant General de la Province de Bourgogne.

Le Comte d'Aubeterre, *Bouchard-d'Esparvez de Lussan*, Lieutenant General.

Le Vicomte de Beaune, *N. de Montaigu, Marquis de Bouzoles*, Lieutenant General des Armées du Roy, & de la Province d'Auvergne.

Le Marquis de Coigny, Lieutenant General, & Colonel General des Dragons.

Le Comte de Canillac, *Jean de Montboissier*, Lieutenant General, & Capitaine Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires.

Le Marquis de Brancas, *Loüis*, Conseiller d'Etat d'Epée, Lieutenant General des Armées du Roy, & de la Provence.

Digitized by Google

Le Marquis de Silly, *N. Vipart*, Conseiller d'Etat d'Epée, & Lieutenant General.

Le Marquis de Fimarcon, *N. de Cassagnette-Narbonne-Lamagne-Tilladet*, Lieutenant General des Armées du Roy, & du Roussillon.

Le Marquis de Senneterre, Lieutenant General, & cy-devant Ambassadeur en Angleterre.

Le Comte de Beauveau de Rivau, Lieutenant General.

Le Prince d'Izenghien, *Loüis de Gand Merod-Montmorency*, Lieutenant General.

Le Comte de la Marck, Lieutenant General.

Le Marquis de Verac, *N. de Saint George*, Lieutenant General des Armées du Roy, & de la Province de Poitou.

Le Marquis de Coetlogon, Vice-Amiral de France.

Le Marquis de Maillebois, *Jean-Baptiste-François des Marets*, Maître de la Garderobe du Roy, & Lieutenant General de Languedoc.

Le Vicomte de Tavannes, *N. de Saulx*, Lieutenant General de la Province de Bourgogne.

Le Marquis de Clermont, Commissaire General de la Cavalerie.

Le

Le Marquis de Simiane, *François-Antoine*, Premier Gentilhomme de la Chambre de feu Monsieur le Duc d'Orleans.

Le Marquis de Castries, *N. de la Croix*, Chevalier d'Honneur de Madame la Duchesse d'Orleans.

Le Marquis de Clermont, Premier Ecuyer du Duc d'Orleans.

Promotion de sept Maréchaux de France, du même jour 2. Fevrier, qui sont.

Le Comte de Broglio, Gouverneur d'Avesnes.

Le Duc de Roquelaure, *Antoine Gaston Jean-Baptiste.*

Le Comte de Medavi & de Grancey, *Jacques-Leonor Rouxel*, Gouverneur de Sedan.

Le Comte du Bourg, *Eleonor-Marie du Maine*, Gouverneur de Betfort.

Le Marquis d'Alegre, Gouverneur de S. Omer.

Le Duc de la Feüillade, *Loüis, Vicomte d'Aubusson, Duc de Roüannois*, Pair de France.

Le Duc de Grammont, *Antoine*, Pair de France, Colonel du Regiment des Gardes Françoises, Gouverneur & Lieutenant General pour S. M. en Navarre & Bearn.

Digitized by Google

ARRESTS.

ARREST du 4. Janvier 1724. qui permet à tous Cabaretiers de vendre vin à toutes heures, excepté pendant le Service Divin, & qui leur fait deffenses de donner à boire & à manger, après huit heures du soir en hyver, & après dix heures du soir en esté.

ARREST du même jour qui ordonne que tous Adjudicataires de Marchandises prohibées, provenant des ventes de la Compagnie des Indes, seront tenus de faire viser par l'Inspecteur des Manufactures étrangeres établi à Nantes, les Acquits à caution qui leur auront été expediez aux Bureaux des Fermes pour la sortie desdites Marchandises hors du Royaume, avant qu'elles puissent estre embarquées, & les certificats de décharge dans les Pays Etrangers.

SUP-

Digitized by Google

SUPLEMENT.

EXPLICATION de la troisiéme Enigme du 1. Volume du Mercure du mois de Décembre 1723.

CEtte machine utile dans les Villes ;
A qui veut s'en servir, qui doit avoir six pieds,
Dont on en voit quatre d'agiles,
Où les Grands en entrant sont tous humiliez,
Quoi qu'en marchant, jamais elle ne touche à terre,
Auroit par fois besoin de décroteurs,
A ses trois lunettes de verre,
On connoît la chaise à porteurs.

La Peraudiere.

ETRENNES à Madame la Marquise de Joyeuse, au premier jour de l'An.

L'An qui commence finira ;
Il ne finira que trop vîte,
Tel le commence qui sera

Avant

Avant la fin au dernier giste,
Hideuse mort le surprendra.

Heureux sont ceux, dit-on, dont les longues années,
Semblent ne devoir pas finir,
Et dont les belles destinées
Promirent un long avenir.

Pourvûë d'un esprit sain, penetrant, sans manie,
D'un cœur droit & constant, rempli de probité,
D'un grand nom, de grands biens, d'une bonne santé,
Et des graces de la beauté
Dans tous les âges de la vie.

Avec de si beaux dons, ne vous y trompez pas,
Sage Marquise de Joyeuse,
Vivre long-temps toûjours heureuse,
Ne vous affranchit pas de la loi du trépas.

Ne vous repaissez pas comme une ame commune,

D'une

D'une fausse felicité,
Qui n'a rien de réel qu'une erreur importune:
Courez à l'immortalité.

Du seul souverain bien avide,
Si la vertu vous sert de guide,
Vous arriverez à bon port.

Toûjours joyeuse, toûjours belle,
Vous vivrez sans vieillir les ans du vieux Nestor:
Ce sont les droits qu'une immortelle
Exige même de la mort.

AUX AUTEURS du Mercure sur les premiers Bouts-rimez qu'ils ont donnez au Public sous le nom d'Argasile.

SONNET.

Par une jeune Demoiselle de Provence, fort jolie & fort spirituelle, qui n'a jamais fait de Vers.

VOus allez voir bien-tôt votre Mercure à *cu*
Ce Livre qui chez vous fait boüillir la *marmite*;
Des

Des Bouts rimez, grands Dieux ! tout le monde *s'irrite*,
Et se plaint qu'à Buchet vous ayez *survêcu*.

Sarrasin est défait, Ergasile a *vaincu*,
A remplir Bouts rimez tout pedant il *invite* ;
Chez le Commis Moreau les Sonnets coureut *vîte*,
Et pour les inserer, on lui donne un *écu*.

Ergasile charmé vous caresse, vous *baise*,
Et de se voir moulé ce bouffon ravi d'*aise*,
Promet en Bouts rimez de faire une *chanson*.

Qu'avec plaisir par vous elle sera *chantée* ;
Car dans votre Mercure, œuvre si fort *vanté*,
Vous aimez à mêler la farine & le *son*.

Digitized by Google

DECRET

Du Roy d'Espagne, Philippe V. du nom, contenant la résolution que S. M. a prise, d'abandonner le Gouvernement de ses Etats, & de le remettre au Prince des Asturies, son Fils aîné.

AYant, depuis quatre ans, fait de serieuses & mûres reflexions sur les miseres de cette vie, en me rapellant les infirmités, les guerres & les troubles qu'il a plû à Dieu de me faire éprouver dans les vingt-trois années de mon Regne; considerant aussi, que mon Fils aîné, Prince juré d'Espagne, se trouve dans un âge suffisant, déja marié, & avec la capacité, le jugement, & les qualités propres pour regir & gouverner avec succès & justice cette Monarchie, j'ai resolu d'en abandonner absolument la joüissance & la conduite, y renonçant, & à tous les Etats, Royaumes, & Seigneuries qui la composent, en faveur dudit Prince Dom Loüis, mon Fils aîné, & de me retirer avec la Reine, en qui j'ai trouvé une prompte disposition & volonté à m'accompagner, avec plaisir, dans ce Palais & lieu de

de St. Ildephonse, pour servir Dieu; & débarassé d'autres soins, penser à la mort, & travailler à mon salut. J'en fais part au Conseil, afin qu'il s'en tienne pour instruit, qu'il en donne avis aux personnes qu'il conviendra, & que cette resolution parvienne à la connoissance de tous. Au Palais de Saint Ildefonse, le 15. Janvier 1724. *Signé*, moi LE ROY.

Cette Lettre fut adressée au Marquis de Miraval, Gouverneur du Conseil, & lûë dans ledit Conseil le 16. dudit mois, en presence du Prince des Asturies, & de tous les Grands, qui y furent mandés.

Ensuite on fit la lecture des dernieres volontez du Roi, en forme de Lettre adressée à son Fils, par laquelle il l'exhorte à bien gouverner, & lui recommande les Princes ses freres, la Reine son épouse, la Reine Doüairiere, qui est à Bayonne, & plusieurs Seigneurs. Pendant laquelle lecture le Prince des Asturies fondant en larmes, donna toutes les marques de sensibilité qu'un bon fils peut donner en pareille occasion.

Aussi-tôt que le Roi d'Espagne eût signé le Decret que l'on vient de raporter. S. M. chargea le Marquis de Grimaldo d'aller à l'Escurial faire part de sa resolution au Prince des Asturies, lequel fit apeller

apeller les Infants, & les Grands du Royaume qui se trouvoient à la Cour, pour signer, en leur presence, l'Acte d'acceptation de la Couronne, & du Gouvernement.

LISTE

Des personnes nommées pour le Gouvernement de l'Etat, par le Roi Catholique avant son abdication, & de celles que Sa Majesté a honorées de l'Ordre de la Toison.

Cabinet.

L'Archevêque de Tolede.
Le Grand Inquisiteur.
Le President de Castille.
Le Mis de Valero. } *Grands d'Espagne.*
Le Mis de Lede. }
Le Comte de Sant-Istevan, Plenipotentiaire à Cambray.
Don Miguel Francisco Guerra.

President du Conseil des Ordres.

Le Comte de Sant-Istevan, Plenipotentiaire à Cambray.

Pre-

Président du Conseil des Indes.

Le Marquis de Valero.

Président du Conseil de la Guerre.

Le Marquis d'Aitona, *Grand d'Espagne.*

Secrétairies d'Etat.

Celle dite *del Despacho de Estade*, du Marquis de Grimaldo, à Don Juan.

Celle d'Estat de Mr. le Marquis de Grimaldo, à Don Juan Bautista Orendain son Commis.

Celle des Indes & de la Marine, à Don Antonio Sopéna, Commis dud. Ministre.

La Compagnie des Hallebardiers.

Au Prince Masseran, *Grand d'Espagne.*

Chevaliers de la Toison.

Le Duc Priego de Medina-Celi.
Le Duc del Arco.
Le Marquis de Santa Cruz.
Le Comte de Sant-Istevan de Gormas.
} *Grands d'Espagne*

Le Marquis de Grimaldo.
Le Marquis de Valouze.
Le Duc de la Mirandole.
Le Duc de Medina Sidonia.
} *Grands d'Espagne.*

Le Marquis Scotti.

Don

Don Antonio Arduino, Sicilien.

M. l'Abbé de Grimaldo, Grand Chancelier de l'Ordre, exerçant pour son Neveu.

Gouverneur de l'Infant Don Philippe.

Le Marquis del Surco.

Sous-Gouverneur de l'Infant Don Philippe.

M. de Conok, Exempt des Gardes.

Le Roy Philippe reste au Palais de St. Ildephonse, avec la Reine. Sa Majesté s'est reservé cent mille pistoles de pension, à prendre sur les revenus de la Ferme du Tabac, & un million de piastres, pour achever ce qui reste d'ouvrages à faire à St. Ildefonse. Elle a aussi assigné à chacun des Infants & Infante, vingt-cinq mille pistoles de pension. Leurs Majestez Catholiques ne gardent pour leur service qu'environ soixante personnes des deux sexes, dont les principales sont :

Le Marquis de Grimaldo, comme Sur-Intendant.

Le Marquis de Valouse, comme Chef des Ecuries.

Le Reverend Pere Bermudez, Confesseur du Roy.

Don Domingo Guerra, Confesseur de la Reine.

Le

Digitized by Google

Le Docteur Servi, qui étoit Premier Medecin de la Reine.

M. le Gendre, Premier Chirurgien.

M. Ricœur, Premier Apoticaire.

M. Lacombe, Valet de Chambre.

M. Valois, *Idem.*

M. Vauvel, Tapissier.

M. Benoît, Chef de la Bouche.

Dames.

Madame la Princesse de Robecq, & Madame la Comtesse de Solre, pour faire compagnie à la Reine.

Madame la Marquise de Las Nieves.

La Nourrice de la Reine.

Quatre Femmes de Chambre.

Le Roi d'Espagne a paru fort sensible à l'empressement avec lequel les Grands Officiers, & plusieurs Seigneurs lui avoient demandé la grace de rester auprès de lui; mais, malgré leurs instances, Sa Majesté n'a retenu auprès de sa personne que ceux dont on vient de lire la liste. Le Roi a voulu en même temps procurer quelque soulagement à ses Peuples, en ordonnant la diminution de quelques-unes des impositions qu'on levoit sur eux.

Le

Digitized by Google

LE 13. de ce mois, les Officiers des Eaux & Forêts de Montargis, firent celebrer un Service Solemnel dans l'Eglise des Reverends Peres Recolets de la même Ville, pour feu Monsieur le Duc d'Orleans. Toutes les Compagnies y furent invitées, & le Reverend Pere Eloy Huet, Recolet, âgé d'environ quatre-vingt ans, prononça l'Oraison Funebre de ce Prince, avec applaudissement.

On aprend de Venise, qu'on y publia au commencement de ce mois une Ordonnance du Conseil des Dix, par laquelle il est défendu durant le Carnaval, d'aller en Masque les jours de Fêtes de Commandement, sinon le soir; non plus que la veille & le jour de la Fête de la Purification de la Vierge, durant lequel les Théatres d'Opera & de Comedies seront fermés, ainsi que toutes sortes d'Assemblées de Jeu, & d'autres divertissemens.

Mr. le Duc d'Orleans a donné à Mr. d'Argenson, l'Apartement que le feu Cardinal Dubois occupoit au Palais Royal.

Digitized by Google

Le Roy a accordé aux Theatins une somme de 30000. liv. pour achever leur Eglise.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Mercure de France du mois de Janvier*, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 10. de Fevrier 1724.

HARDION.

TABLE

Digitized by Google

TABLE

Des Principales Matieres.

EPITRE au Roy.
Avertissement.
Pieces Fugitives, &c. Remarques sur les Chartes qui ne sont point dattées, &c. page 1
L'Immortalité, Ode. 9
Lettre, réponse aux remarques sur les figures du Portail de l'Eglise de l'Abbaye S. Germain. 24
Ariane & Bacchus, Cantate. 35
Extrait du discours du P. de la Santé sur la durée de la Paix. 38
Traduction de la quatriéme Ode du premier Livre d'Horace. 47
Extrait d'une Lettre de l'Auteur du Voyage de Syrie, & du Mont-Liban qui sert de réponse au sieur Paul Lucas. 50
Epître en Vers. 57
Lettre écrite de Bourgogne à Mr M. de Mautour. 60
Le Songe, Cantate. 67
Extrait d'une Lettre sur l'origine, & les

Digitized by Google

antiquitez de la Ville d'Orange. 69
Epigramme. 80
Lettre écrite de Châlons sur un corps mort trouvé entier après 23. ans de sepulture. 81
Explication des Enigmes. 82
Nouvelles Enigmes. 86
Bons mots, Lettre écrite aux Auteurs du Mercure. 88
Chanson notée. 93
NOUVELLES LITTERAIRES, &c. Jeux de Quadrille, &c. 94
Entretiens des ombres, &c. 98
Journal des Sçavans. 102
Reception de l'Abbé Alaric à l'Académie Françoise. 105
Prix proposé par l'Académie de Pau. 109
Extraits de diverses Lettres, &c. 113
Jettons gravez de la presente année. 118
Spectacles. 120
Nouvelles Etrangeres de Constantinople, &c. 122
Morts, Baptêmes & Mariages. 140
Journal de Versailles & de Paris. 144
Nouvelles distributions d'appartemens donnez par le Roy au Château de Versailles. 147
Etat de la Maison de M. le Duc d'Orleans. 148
Morts & Mariages. 155

Digitized by Google

Benefices donnez. 162
Dignitez, Charges & Emplois. 163
Promotion de cordons bleus. 165
Promotion de sept Maréchaux de France. 171
Arrests. 172
Supplement, explication de la troisiéme Enigme du 1. volume du Mercure de Decembre. 173
Etrennes à la Marquise de Joyeuse. *Ibid.*
Sonnet en bouts-rimez. 175
Abdication du Roy Philippe V. à la Couronne d'Espagne, Decret, &c. 177
Liste des Officiers nommez par le Roy d'Espagne. 179

Errata du premier volume de Decembre.

PAge 1195. ligne 4. du bas, Monaco, *lisez* Munich.

Errata du second volume de Decembre.

PAge 1425. ligne 7. diverses, *lisez* divines.

Digitized by Google

Avis pour placer les figures.

Les caracteres de la Charte, page 17
L'air noté. 93
Les jettons. 118

Digitized by Google